Neuchâtel — No 225 (12 pages) Un numéro 20 centimes Mercredi 26 septembre 1956

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE :	30.—	15.25	7.75	2.80
ÉTRANGER :	49.—	25.—	14.—	5.—

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal

218me année — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE — Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

21 ct. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 ct., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 50 et 63 ct. - Réclames 75 ct., locales 50 ct. (de nuit 63 ct.). Mortuaires 30 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : Annonces Suisses S. A., « A S S A » agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

LE DANGER DU PLAN STREULI POUR LE FÉDÉRALISME

INDÉPENDAMMENT du frein financier que nous aurions voulu plus vigoureux, mais qu'il faut accepter comme un renforcement de la démocratie directe, le problème de la réforme des finances fédérales demeure posé dans toute son ampleur en Suisse. Le projet Streuli qui a d'ailleurs du plomb dans l'aile, et c'est heureux, nous rappelle qu'il n'est que temps de s'orienter enfin vers une solution définitive. Le régime transitoire prend fin en 1959. Avec les longs délais qu'exigent les débats dans les deux Chambres, puis la mise en train de la consultation populaire, les délais finiront par s'écouler plus vite qu'on ne pense.

La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie a été heureusement inspirée, pour inaugurer son utile politique de contact avec la presse de notre canton, de s'adresser à M. Raymond Deonna, ancien conseiller national de Genève et directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse et de lui demander de traiter précisément du problème de la réforme des finances fédérales tel qu'il se pose à l'heure actuelle. Esprit clair, parfait connaisseur de la matière, M. Deonna a présenté un exposé aussi solide que documenté, et dont les conclusions, en fin de compte, ne peuvent que rencontrer l'approbation.

× × ×

Il n'y a pas lieu de s'attarder aux considérations générales du début de cet exposé. Elles portent sur des faits connus, c'est-à-dire sur la situation brillante des comptes de la Confédération, toutes ces dernières années, et sur le démenti incessant opposé par là même aux prévisions pessimistes de nos sociaux-démocrates. C'est à la lumière de ces faits, cependant, qu'il convient d'analyser le plan Streuli qui tient en somme en deux projets : un projet limité qui tend à confier à la Confédération l'impôt sur les personnes morales, tout en restituant aux cantons l'impôt sur les personnes physiques, et un second projet qui est l'esquisse d'un plan général des finances fédérales, comportant en plus de la mesure, contenue dans le premier projet, des dispositions déjà existantes, qui seraient quelque peu réaménagées.

Ce sont les dispositions relatives à l'imposition des personnes morales qui, bien entendu, ont provoqué aussitôt les commentaires de presse et suscité dès maintenant une opposition telle qu'on en vient à se demander si M. Streuli, en présentant son projet, n'a pas fait montre de quelque machiavélisme. « Voyez, pourra dire le chef du département fédéral des finances, on ne veut pas de mon plan « fédéraliste », il ne reste plus qu'à reconduire le système actuellement en vigueur ! »

Le plan Streuli, en effet, devait nous dire M. Deonna, est pareil à certaines jolies femmes qui, de loin, sont attirantes, mais qu'il ne faut pas regarder de trop près. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'a de fédéraliste que le nom. Le rendement total de l'impôt sur les personnes morales perçu par la Confédération serait de quelque 420 millions dont 280 seraient ristournés aux cantons. Vaut-il alors la peine de bouleverser tout notre système fiscal pour 140 millions seulement (montant que l'Etat central, sur son budget astronomique pourrait récupérer de bien autre manière, ce qui est une preuve supplémentaire de l'inutilité de tout impôt direct) et de priver ainsi les cantons d'une part de recettes importantes ?

Car c'est là un point important et, dans la discussion, M. Edm. Guinand, notre chef du département cantonal des finances, devait souligner de manière judicieuse, que notre canton serait un de ceux qui seraient le plus touchés par un projet comme le plan Streuli. C'est du 30 à 40 % de ses recettes dont l'Etat de Neuchâtel serait privé. Il faudrait les prendre ailleurs. Où ? demande M. Guinand. Une fois de plus, les classes moyennes seraient les premières visées. Quant aux communes, leurs finances, pour certaines d'entre elles, seraient compromises dans une proportion désastreuse : Fontainemelon, Cortaillod, Couvet, etc.

× × ×

La conclusion qui s'impose, et M. Deonna n'a manqué de la formuler avec netteté, c'est que la Confédération doit renoncer à tout impôt direct, à la fois sur les personnes physiques et sur les personnes morales. En temps de guerre, en temps de crise, il est loisible de faire appel à un tel impôt. En période normale, celui-ci est... anormal et c'est pour des raisons de compromis politique seulement qu'on ne veut pas en faire abstraction. Mais les chiffres indiquent clairement que cette source de fiscalité est abusive. En conséquence, il faudrait établir dans la constitution une disposition où le recours à l'impôt direct ne doit être qu'exceptionnel et où les circonstances qui l'exigent devraient être déterminées avec le maximum de précisions possibles. Peut-être le Conseil fédéral et les Chambres finiront-ils par le comprendre ? Peut-être aussi une initiative populaire devra-t-elle être lancée pour que s'incarne, dans les textes, ce principe, le seul valable du point de vue fédéraliste.

René BRAICHET.

A AFFOLTERN SUR L'ALBIS

Deux bandits attaquent une station C.F.F.

Grâce au courage d'un ouvrier ils prennent la fuite

ZURICH, 25. — Le commandant de la police de Zurich communique :

Mardi 25 septembre, à 00 h. 26, peu après le départ du dernier train en gare d'Affoltern sur l'Albis, deux jeunes individus masqués et armés de révolvers surgirent subitement devant le bâtiment de la station C.F.F. Devant l'attitude menaçante d'un ouvrier de la station — et le fonctionnaire de service ayant été alerté — les deux bandits prirent la fuite dans une petite automobile parquée à proximité, de couleur foncée, à quatre places.

Voici le signalement des deux hommes : taille 165-170 cm., habits et chapeaux foncés, portaient l'un un demi-masque noir, l'autre un demi-masque blanc. Tous renseignements permettant l'arrestation de ces individus peuvent être transmis au commandant de la police de Zurich ou au poste de police le plus proche.

En bonne voie de rétablissement

M. Lacoste a ouvert le dossier algérien

à la présidence du Conseil

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

En bonne voie de rétablissement après la grave intervention chirurgicale qu'il a subie au début du mois d'août dernier, M. Robert Lacoste a fait une première apparition à la présidence du Conseil. Reçu par M. Guy Mollet, le ministre-résidant a aussitôt ouvert le dossier du statut algérien qui, en principe, doit être examiné aujourd'hui en Conseil des ministres.

Cinq ou six projets ont été élaborés par les collaborateurs de M. Lacoste. Ils « couvrent » toutes les formules de statut et expliquent avantages et inconvénients des différents systèmes analysés, lesquels vont de l'assimilation pure et simple à la fédération telle que l'a conçue, par exemple, le maréchal Juin.

Pas d'indépendance politique

Le choix du gouvernement n'est pas arrêté, mais il semble cependant qu'on s'achemine vers une solution moyenne, libérale dans son esprit, mais exclusive de toute notion d'indépendance politique. L'Algérie se verra offrir une très large autonomie administrative, économique, financière et sociale. En revanche, le lien politique avec la métropole sera étroitement maintenu et matérialisé par une représentation parlementaire à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République.

Pas de négociation avec les rebelles

La méthode d'application de ce plan — encore à l'état d'ébauche, soulignons-le — n'est pas exactement définie. Par contre, on sait de source certaine, que M. Lacoste continue à se montrer très ferme dans son opposition à toute négociation politique avec l'état-major rebelle. Il estime que la France, qui est « chez elle » en Algérie depuis 125 ans, n'a pas à traiter avec un Front de libération nationale qui prend ses consignes et reçoit ses subsides de l'étranger. S'il est juste d'envisager une réforme profonde des institutions algériennes, il est impensable, d'après M. Lacoste, d'imaginer que celles-ci puissent être négociées avec la rébellion. C'est la France, et la France elle seule, qui doit prendre l'initiative de cette réforme fondamentale en accord avec les deux éléments principaux de la population, l'élément français qui forme un million et demi de résidants, l'élément musulman qui représente un peu plus de dix millions d'autochtones.

M.-G. G.

(Lire la suite en 11me page)

Visite officielle libérienne à Rome

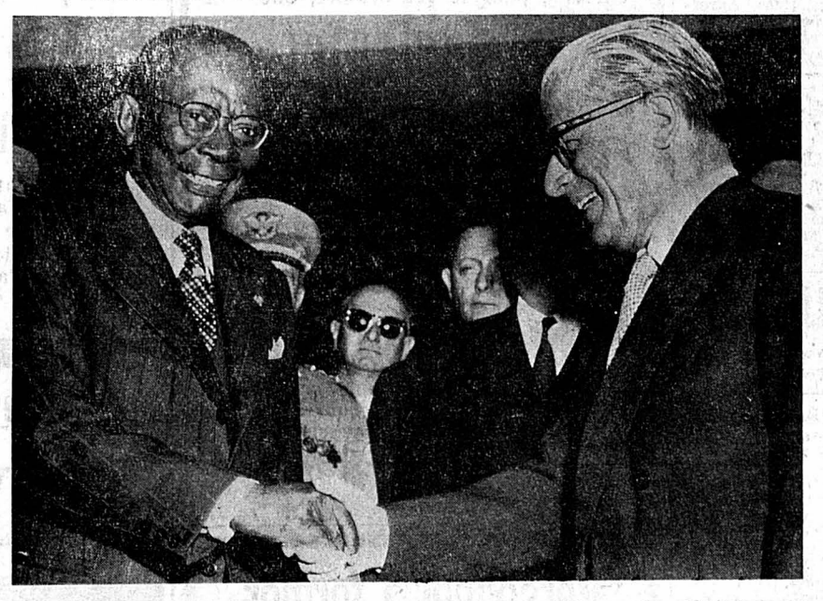

M. William S. Tubman, président de la République du Libéria, est actuellement à Rome, où il a été reçu par M. Gronchi, président de la République italienne.

Devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

M. Pineau s'explique sur le revirement

de la France et de l'Angleterre

A l'issue de la réunion qu'a tenue hier matin la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française et au cours de laquelle M. Christian Pineau a fait un exposé sur l'affaire de Suez, un communiqué a été publié qui déclare notamment : « Le ministre a précisé dans quelles conditions et avec quels objectifs le gouvernement français, en plein accord avec le gouvernement britannique, avait saisi le Conseil de sécurité. En réponse aux questions posées par les commissaires, poursuit le communiqué, il a notamment demandé à la commission de ne pas porter dès à présent un jugement définitif sur l'évolution de la crise, en soulignant que le gouvernement français s'en tenait fermement aux principes définis par lui et approuvés par le parlement. »

La solidarité atlantique

Des renseignements recueillis ensuite dans les couloirs du Palais Bourbon devaient permettre d'apprendre que le ministre des affaires étrangères de France aurait indiqué qu'à son sens le moment le plus grave dans l'évolution de l'affaire, lors de la seconde conférence de Londres, se situait au 21 septembre lorsque le représentant de l'Italie a déclaré que son pays paierait à l'Egypte les droits de péage.

(Lire la suite en 11me page)

Le sultan du Maroc demande la liberté pour l'Algérie

OUJDA, 25 (A.F.P.). — Devant une foule immense rassemblée à Oujda, le sultan du Maroc a, dans un discours, demandé hier qu'une solution pacifique mette fin au conflit algérien, « donne la liberté » à l'Algérie et garantisse les intérêts français dans ce pays.

Mohammed V a souligné que le « retour de la paix en Algérie » demeure pour le Maroc « une préoccupation majeure. Il y va de notre sécurité, de la stabilité de l'ensemble nord-africain et de l'avenir des relations d'amitié que les trois pays veulent sincèrement entretenir avec la France ».

« Le peuple français, qui a fait preuve de compréhension et de libéralisme à l'égard des problèmes tunisien et marocain abordera, nous en sommes persuadés, le problème algérien avec la même compréhension et le même réalisme », a poursuivi le sultan du Maroc, aux acclamations de la foule qui l'écoutait.

Le sultan du Maroc a ainsi pris position, hier matin, publiquement et pour la première fois, sur le problème algérien en demandant « la liberté pour le peuple algérien et la garantie des intérêts français ». Il n'a pas prononcé toutefois le mot de « négociation » et n'a pas indiqué plus précisément les modalités d'une solution du conflit.

(Lire la suite en 11me page)

SANS IMPORTANCE

ENFIN UN COMPLIMENT !

DEPUIS le temps que nos voisins les Vaudois essaient de nous observer et se plaisent à nous juger, leur opinion peu charitable n'a guère varié de cours. A les entendre, que nous reste-t-il ? Pas grand-chose. Les automates Jaquet-Droz, probablement. Les bondelles d'Auvernier, peut-être... Mais ils dédaignent notre vin. Ils méprisent notre gâteau au beurre. Aux montres du Locle et de la Chaux-de-Fonds, ils préfèrent celles de la Vallée. A la solide pierre jaune de notre collégiale, la molasse périssable de leur cathédrale. A notre tenue, leur débraillé. A notre retenue, leur faconde. A tout ce que nous sommes et à tout ce que nous avons, tout ce qu'ils sont et tout ce qu'ils ont. O esprit de clocher, que de crimes on commet en ton nom !

Ces Vaudois racontent que nous n'avons jamais eu de poètes et que nous n'en aurons jamais. Oui, qui écrit chez nous ne possède que le style tabellion ou sergent-major. Ils répandent le bruit que tous les hommes d'ici portent, chaque dimanche, redingote, col dur et manchettes « attenantes ». Et que leurs femmes, chaque jour, prennent le thé en levant le petit doigt et en arborant des airs de vicomtesse indignée. Que notre extraordinaire assiduité au Temple du bas ne nous empêche pas de nous agenouiller devant les autels du compte en banque. Ils insinuent que les froidures de la Brévine, seules, réchauffent notre cœur pétrifié dans les glaces du formalisme et du moralisme. Rousseau leur avait enseigné que nous étions fins, faux, fourbes et courtois. Ils ont accepté la formule en y ajoutant quelques grains de perfidie.

Pauvres Vaudois qui, tel Narcisse, se penchent sur la séduisante image de leur personne, découverte dans les reflets d'un lac qui nous tourne le dos ! Ce matin encore, je désespérais de leur ouverture d'esprit. Depuis une heure, un semblant d'espoir a surgi du néant. Dans un petit journal de quatre pages, édité à Lausanne, rédigé par des Vaudois, des Vaudois autant qu'on peut l'être, M. R. a le « courage » de critiquer la « décoration banale » que la cité du Comptoir suisse a arborée durant une quinzaine faste. Et l'intrépide d'ajouter : « Bien heureusement, nos voisins savent mieux que nous être eux-mêmes. Descendant à Neuchâtel, il y a quelques semaines, nous avons trouvé la ville pavoisée aux couleurs du canton. Les Neuchâtelois ont de tout temps chéri l'héraldique. Ils ont su tirer de leur propre fonds les éléments d'une décoration pittoresque et de bon goût. Pourquoi ne ferions-nous pas de même ? »

Nous souvenant d'où il vient, peut-on souhaiter plus bel éloge ? Savoir rester soi-même, faire preuve de pittoresque et de goût et, surtout, être proposé en exemple... Ce compliment prend place dans l'histoire de nos relations comme un authentique miracle, comme un fait qui échappe au déterminisme des lieux communs, des préjugés et des vaines redites.

Qui sait ? Un jour viendra peut-être où nos Vaudois, unanimes, admettront que la première fondue fut mangée en terre neuchâteloise et que le Cortaillod rouge est de souche royale...

MARINETTE.

CHASSE AUX SERPENTS dans les rues de La Rochelle

Une quinzaine de vipères échappées d'un magasin exotique, sont recherchées à travers la ville

LA ROCHELLE. — Une quinzaine de vipères et de serpents, qui se sont évadés d'un magasin exotique du centre de la Rochelle, sont actuellement recherchés dans les rues de la vieille cité historique. Une vive et compréhensible émotion règne surtout dans le quartier de la grosse horloge où, jusqu'à maintenant, quatre reptiles ont été découverts.

On a ramassé une vipère dans un appartement situé à un troisième étage. Celle-ci avait dû grimper le long de la gouttière de la maison d'habitation. D'autre part, une femme de ménage a eu la stupéfaction de trouver dans l'évier de sa cuisine un magnifique ophidien que, pour tuer, il fallut ébouillanter.

La chasse aux serpents continue avec tous les risques qu'elle comporte. Les négligences de ce commerçant sont pour le moins inadmissibles.

Vers une vague de condamnations en Pologne

Le black-out demeure quasi-total avant les audiences du procès de Poznan

Du Centre des hautes études américaines :

Plusieurs procès engagés contre 154 ouvrières et ouvriers polonais accusés d'avoir participé à l'émeute de juin vont se dérouler dès jeudi à Poznan. Sur la manière dont ils seront menés, l'opinion occidentale sera sans doute fort mal renseignée. Le « Soutien », bulletin du « Comité de défense sociale et d'entraide », signalait dans son numéro d'août que le gouvernement polonais avait opposé une fin de non-recevoir :

— à la Ligue des droits de l'homme qui avait sollicité de l'ambassade de Pologne l'autorisation pour un avocat français de défendre les inculpés ;

— à l'Association internationale des juristes d'envoyer deux avocats assister en observateurs aux débats ; de même, ni le « Populaire », ni « Franc-Tireur » n'ont pu obtenir d'envoyer un reporter suivre les débats ;

— au président de l'Association des légistes travaillistes, M. Geoffroy de Freytag.

Le « Soutien », commentant ces refus, écrivait : « Ainsi, ce qui avait été accordé par Hitler lors du procès de l'incendie du Reichstag, dont les débats avaient été publiés, est refusé pour les ouvriers de Poznan. On peut mesurer le chemin parcouru par les totalitaires de l'Est et aussi bien les bienfaits de la déstalinisation.

(Lire la suite en 8me page)

Les manœuvres du 3me corps d'armée

Les manœuvres du 3me corps d'armée ont été suivies avec intérêt par les attachés militaires étrangers, que l'on voit ici entendant un exposé de la situation. (Voir nos informations en dernières dépêches.)

LIRE AUJOURD'HUI :

Page 4 :

PAR MONTS ET VAUX

- L'avion à réaction et les lignes commerciales
- Il n'y a plus à craindre les accidents et les pannes à l'étranger

TOUS LES SPORTS

- Riposte italienne : Baldini amateur
- Le basket dans le canton
- Les meilleurs (?) footballeurs européens

Page 6 :

LA VIE NATIONALE

- Les travaux de l'Union culturelle française

CHRONIQUE RÉGIONALE

Page 8 :

ARTICLES ET DOCUMENTS D'ACTUALITÉ

- La renaissance de l'industrie aéronautique allemande
- Voyage de la princesse Margaret en Afrique orientale britannique

Contrairement au communiqué publié par la F.C.T.A.

LES AUTOCARS NEUCHATELOIS répondent à toutes les exigences modernes de la circulation

et aucun accident grave n'a été enregistré

Le communiqué de la F.C.T.A., que nous avons publié hier, dénonçant les exploitants d'autocars et les agences de voyage qui négligent les prescriptions de sécurité envers leur clientèle, a provoqué — il fallait s'y attendre — une vive riposte des propriétaires d'autocars neuchâtelois. Ils nous ont fait part de leur surprise à la lecture des accusations proférées par la commission des chauffeurs professionnels affiliés au syndicats F.C.T.A., accusations qui en ce qui les concerne sont totalement infondées.

Les propriétaires d'autocars neuchâtelois soulignent qu'ils obéissent strictement aux dispositions légales concernant la durée du travail des chauffeurs et l'équipement des véhicules. Ils sont liés à leurs chauffeurs par un contrat collectif (signé, notons-le, par la F.C.T.A.) en vigueur depuis le 1er juillet 1925. Ce contrat offre aux chauffeurs des moyens de recours devant une commission paritaire en cas de violation des dispositions de l'accord. La durée du travail journalier est réglée par une ordonnance fédérale, reprise dans le contrat neuchâtelois. Chaque chauffeur possède un carnet de contrôle où il note l'emploi de son temps ; ce carnet peut être vérifié à n'importe quel moment par la police. Les propriétaires d'autocars neuchâtelois ont un personnel parfaitement qualifié.

Quant à l'équipement des véhicules, il est très moderne. Le parc actuel des propriétaires a été entièrement renouvelé depuis quelques années et cela moins pour obéir aux dispositions légales sur la sécurité — qui ont toujours été observées (preuve en est qu'on n'a déploré aucun accident grave depuis au moins dix ans) — que pour suivre le libre jeu de la concurrence. Les autocars neuchâtelois sont contrôlés chaque année par le Service cantonal des automobiles.

(Lire la suite en 11me page)

10 centimètres de neige au pic du Midi

TARBES, 25 (A.F.P.) — La neige est tombée hier sur les Pyrénées centrales et notamment au Pic du Midi, où la couche atteint une épaisseur de dix centimètres.

La station météorologique de l'observatoire avait enregistré hier matin, sous abri, une température de moins de trois degrés.

AVIS OFFICIELS

VILLE de Neuchâtel

Mascarades

A l'occasion de la Fête des vendanges, les mascarades seront autorisées les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre 1956, jusqu'à 21 heures pour les enfants, minuit pour les adultes et jusqu'à la clôture dans les bals masqués.

Rapport sera fait contre les parents dont les enfants se trouveraient seuls en rue après 21 h.

Les personnes masquées sont tenues au respect strict des convenances. Toute manifestation malséante sera réprimée sévèrement.

Direction de la police.

VILLE de Neuchâtel

Bals masqués

A l'approche de la Fête des vendanges, il est rappelé aux sociétés locales ainsi qu'aux tenanciers de cafés-restaurants et de salles de danse, qu'aucun bal masqué ne peut avoir lieu dans un établissement public, sans l'autorisation de la direction soussignée.

Direction de la police.

IMMEUBLES

Je cherche

terrain à bâtir

de 500 à 2000 m2. Région : Monruz, la Coudre, Saint-Blaise. Adresser offres écrites à Z. I. 4336 au bureau de la Feuille d'avis.

LA COUDRE

A louer, pour les 24 février et 24 mars 1957,

beaux appartements de 2, 3 et 4 chambres

avec installations modernes : frigo, chauffe-eau, machine à laver automatique, chauffage général par rayonnement, service de concierge. Loyer, chauffage et service de concierge non compris :

2 chambres depuis Fr. 120.—
3 chambres depuis Fr. 152.—
4 chambres depuis Fr. 177.—

Pour traiter et consulter les plans, s'adresser :

a) « Gérance RIC », Chantemerle 5, 2me étage, à Neuchâtel, tél. 5 44 23.
b) Bau AG. für Hoch-und Tiefbau Talacker 41, ZURICH 1, tél. (051) 27 23 38.

OFFICE DES POURSUITES DE BOUDRY

Enchères publiques d'immeuble à Boudry

VENTE UNIQUE

Le mardi 30 octobre 1956, à 15 heures, à la salle du Tribunal de et à Boudry, l'office soussigné vendra par voie d'enchères publiques, à la demande d'un créancier hypothécaire, l'immeuble ci-dessous désigné, appartenant à SALVI Jean-Louis, viticulteur et menuisier, domicilié à Boudry, à savoir :

Cadastre de Boudry

Art. 1989 plan folio 100, No 25, No 26, de 2235 m²
Subdivision :
No 25, Bergeresse, vigne de 1895 m²
No 26, Bergeresse, verger de 440 m²
Art. 1497 plan folio 100, No 18, Bergeresse, vigne de 570 m²
Art. 3308 plan folio No 33 Bergeresse, vigne de 1335 m²

Estimation cadastrale :
Art. 1989 Fr. 2025.—
Art. 1497 Fr. 570.—
Art. 3308 Fr. 1335.—
Estimation officielle : Fr. 7000.—

Les conditions de cette vente, qui aura lieu conformément à la loi, l'extrait du registre foncier et le rapport de l'expert, seront déposés à l'office soussigné, à la disposition de qui de droit, dès le 20 octobre 1956.

Boudry, le 26 septembre 1956.

OFFICE DES POURSUITES :
Le préposé, M. Comtesse.

OFFICE DES FAILLITES DE BOUDRY

IMMEUBLE

avec Boulangerie - Tea-Room Magasin - Garages

L'office soussigné offre à vendre de gré à gré :

IMMEUBLE situé au centre de Peseux (NE), Grand-Rue 6, comprenant :

boulangerie - tea-room, avec installation et laboratoire complètement équipé (four électrique) ;

magasin à l'usage d'épicerie, avec arrière-magasin ;

appartements de cinq, trois et deux chambres avec dépendances garages, buanderie, dépôt.

Faire offre par écrit jusqu'au 15 octobre 1956, à l'Office des Faillites de Boudry.

Pour tous renseignements et visite : tél. (038) 6 42 35.

OFFICE DES FAILLITES
Boudry.

A vendre à Hauterive

SUPERBES TERRAINS

vue imprenable, parcelles selon désir, eau et égoût sur place. — Adresser offres écrites à F. J. 4177 au bureau de la Feuille d'avis.

ETUDE EUGÈNE PIAGET, NOTAIRE
rue de l'Hôpital 16

L'hoirie Hartmann offre à vendre sa

VILLA

d'ancienne et excellente construction comprenant 8 pièces et vastes dépendances, avec terrasse et verger, située sur les rues de Comba-Borel et de la Côte.

S'adresser à l'étude, tél. 5 61 44.

VILLA

très bonne construction d'avant-guerre, très spacieuse et bien aménagée, situation magnifique, belle vue imprenable

à vendre

pour cause de départ ; grand jardin et verger bien arborisé et clôturé, garage. Quartier agréable. Conviendrait aussi pour pension. S'adresser à Mme E. Liechti, Suchiez 31, Neuchâtel. Tél. 5 15 77.

On désire acheter

terrain

région Auvernier, Peseux, Corcelles. Adresser offres écrites à V. E. 4332 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER

GARAGE

à louer immédiatement. Téléphoner au 5 45 64.

Au Sépey sur Aigle

A louer un chalet meublé, 2, 4 ou 7 lits, Fr. 4.—, 5.— ou 6.— par jour. Tél. 8 26 97.

A remettre tout de suite ou pour date à convenir

appartement

de 2 pièces avec cuisine, salle de bains, balcon, cheminée, très bien insonorisé, quartier de Tivoli, à proximité immédiate du trolleybus, vue superbe. Adresser offres sous chiffres S. B. 4329 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer pour date à convenir, appartement meublé une

chambre et cuisine

quartier des Parcs.
S'adresser à l'étude Jeanneret & Soguel, Môle 10, tél. 5 11 32.

A louer meublé

deux chambres, cuisinette avec eau chaude, pour le 1er octobre. — S'adresser : Moulins 41.

A Corcelles

A louer tout de suite appartement de 2 pièces, cuisinette, salle de bains, chauffage central. Conviendrait à personne seule ou à couple retraité. Tél. 8 24 43 à partir de 19 heures.

A louer

LOCAL

de 20 m2, de plain-pied. G. Guenat, Poudrières 13, Neuchâtel.

Deux pièces, meublées ou non, balcons, si possible à une seule personne. Téléphoner au 5 16 95 de 10 h. à 15 h., et après 19 heures.

A louer

joli deux-pièces

confort, dans immeuble neuf. Libre tout de suite. Tél. 8 28 34.

CHAMBRES

A louer chambre indépendante à deux minutes de la gare. Tél. 5 39 87.

A louer à monsieur sérieux chambre-studio. Demander l'adresse du No 4335 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer pour le 1er novembre, une

grande chambre

au soleil, à employé sérieux (à 1 ou 2 lits), avec petit déjeuner. Rue de la Serre 3, 1er étage.

Jolie chambre à louer chez dame seule, à personne sérieuse. Visiter à partir de 10 h. du matin. Mme Borel, Parcs 33.

A louer jolies chambres indépendantes. — Port-d'Hauterive 39.

PENSIONS

A louer pour monsieur très

belle chambre

avec pension soignée, tout confort. S'adresser à Mme Henri Clerc, rue du Bassin 14.

Chambre et pension

1er-Mars 20, 1er étage.

Quatre jeunes filles cherchent une

pension

pour dîner. S'adresser à Mlle S. Engel, Beaumont 81, Bienne.

Chambre, éventuellement avec pension. — Saars - Monruz. Téléphone 5 73 38.

Jolie chambre, bonne pension pour étudiant(e) ou employé(e). Bellevaux 12.

DEM. A LOUER

Appartement dans villa

Couple tranquille d'un certain âge, cherche appartement confortable dans villa, aux environs de la ville. Jardin et cheminée désirés. Adresser offres écrites à X. G. 4333 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite ou fin octobre un

appartement

de 1 ou 2 pièces, confort, chauffage central. Adresser offres écrites à T. C. 4330 au bureau de la Feuille d'avis.

STUDIO

meublé avec cuisine est cherché. Tél. 5 45 51.

Monsieur seul cherche petit

appartement

de deux pièces éventuellement trois pour le 1er novembre, de préférence à la campagne. S'adresser à Bernard Baricchi, épicerie, Couvet. Téléphone 9 21 97.

On demande à louer, dans le Vignoble neuchâtelois, un

APPARTEMENT

de 3-4 chambres avec confort. Eventuellement on achèterait petite maison avec un peu de dégagement, pour le printemps 1957. Faire offres écrites à H. S. 4299 au bureau de la Feuille d'avis.

Je cherche à louer un

ATELIER

de 30 à 50 m², si possible avec logement. Région Neuchâtel - le Vignoble. Adresser offres écrites à C. R. 4307 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Fabrique d'horlogerie de Saint-Blaise S. A., Saint-Blaise, cherche pour tout de suite ou date à convenir :

mécaniciens de précision
mécaniciens outilleurs

Faire offres ou se présenter.

Secrétariat de moyenne importance cherche, pour date à convenir, une

employée de bureau

connaissant la comptabilité. Travail intéressant et indépendant. — Faire offres sous chiffres AS 15229 J aux Annonces Suisses S.A., «ASSA», Bienne.

Fabrique d'horlogerie de la région de Neuchâtel engage :

STÉNODACTYLO

ayant bonne formation commerciale et des connaissances de la langue anglaise.

Faire offres sous chiffres P. 6699 N., à Publicitas, Neuchâtel.

La Fabrique suisse de ressorts d'horlogerie S.A., à Peseux, cherche

quelques bons manœuvres et quelques bonnes ouvrières

habitant la région. Seront formés. Se présenter.

Sténodactylo

ayant bonne formation commerciale, serait engagée par fabrique d'horlogerie de la région de Neuchâtel. Faire offres sous chiffres P. 6700 N., à Publicitas, Neuchâtel.

Importante manufacture d'horlogerie cherche, pour entrée immédiate, jeune

PORTIER

sérieux, consciencieux et capable d'exécuter des travaux de bureau faciles. Connaissance des langues française et allemande indispensable et au courant de la dactylographie.

Prière d'adresser offres écrites à la main, avec copies de certificats, curriculum vitae et photo, sous chiffres AS 80660 J aux Annonces-Suisses S.A., « ASSA », Bienne, rue de Morat.

FLEURIER WATCH Co, à Fleurier, engagerait immédiatement :

régleuses sur spiraux plats
remonteuses de finissages
régleur-retoucheur
décotteur

Travail en atelier. Places stables. Caisse de retraite.

Faire offres par écrit à la direction.

Institution d'enfants à la montagne cherche, pour le 1er octobre, une

INSTITUTRICE

pour enfants de 5 à 9 ans. Connaissance de l'anglais exigée.
Ecrire à case postale 39, Villars-sur-Ollon, ou téléphoner au (021) 5 38 43, le matin de 8 à 10 heures.

Nous cherchons

UN ÉBÉNISTE

connaissant si possible la ponceuse à ruban. Semaine de 5 jours.
Faire offres ou se présenter à CORTA S. A., fabrique de meubles, Cortaillod. Tél. (038) 6 41 47.

Personnel à former

Nous cherchons jeunes gens travailleurs et consciencieux pour être formés sur différents travaux de mécanique. Places stables et bien rétribuées. — Adresser offres écrites à P. X. 4300 au bureau de la Feuille d'avis.

Faiseurs d'étampes

qualifiés sont demandés. Semaine de 5 jours.

S'adresser chez JEANRENAUD S. A., la Chaux-de-Fonds, rue A.-M. Piaget 72.

MÉCANICIENS décolleteurs
MÉCANICIENS faiseurs d'étampes
MÉCANICIENS ajusteurs
MÉCANICIENS contrôleurs
MÉCANICIENS rectifieurs
MÉCANICIENS fraiseurs
MÉCANICIENS régleurs
MÉCANICIENS de précision

Vous qui cherchez un travail varié, intéressant, une place stable, et qui êtes disposés à venir vous fixer à Yverdon, faites parvenir vos offres de services à PAILLARD S. A., fabrique de machines à écrire « Hermès », à Yverdon. Tél. (024) 2 23 31.

Situations intéressantes stables et bien rémunérées sont offertes à

décorateurs-étalagistes

possédant bonne formation, ayant du goût et aimant créer.

Faire offres détaillées

au Printemps
LA CHAUX-DE-FONDS

LE BUREAU FIDUCIAIRE F. LANDRY
engagerait pour époque à convenir :

un collaborateur

connaissant parfaitement la comptabilité, la technique de clôture, revision et contrôles A.V.S.,

une secrétaire-comptable
une apprentie

Trois à quatre semaines de vacances annuelles ; 13me mois alloué au personnel consciencieux. Prière d'adresser offres manuscrites avec prétentions et photographie jusqu'à fin septembre.

On demande

pour tout de suite

personnes connaissant la dactylographie et l'allemand pour travaux de fichier. Occupation toute l'année, et

PERSONNES

connaissant la dactylographie pour travaux d'adresses. Disponible toute la journée (à domicile exclu).

Se présenter au Bureau d'Adresses, place de la Gare 6 (rez-de-chaussée de l'hôtel des Alpes), Neuchâtel.

Les Fabriques de tabac Réunies S.A., Neuchâtel - Serrières, cherchent des

OUVRIÈRES

Se présenter.

Hôtel - restaurant du Vignoble cherche pour tout de suite

sommelière

présentant bien. S'adresser : tél. 6 41 17.

Femme de ménage

capable et de confiance est demandée 3 à 4 heures le matin, du lundi au vendredi. Bon salaire, selon entente. — Ecrire ou se présenter à Mme Etienne Dumas, les Presles, Battieux 2, Colombier.

On sortirait, à domicile,

VIROLAGES

Adresser offres écrites à E. O. 4342 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune homme est demandé comme

commissionnaire

Vie de famille. Boucherie-charcuterie Max Hofmann, tél. 5 10 50.

Manœuvre

est demandé ; possibilité d'apprendre le métier de serrurier ; pressant.

Tél. 5 32 28.

On cherche pour le 15 octobre,

JEUNE FILLE

pour les chambres et la cuisine. Hôtel de la Béroche, Saint-Aubin (NE). Tél. 6 71 05.

DEM. D'EMPLOIS

Magasinier

aide de bureau, sérieux, bonnes connaissances générales, bilingue, cherche place. Adresser offres écrites à B. L. 4339 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

de 16 ans cherche place pendant ses vacances, 2 à 3 semaines, dès le 1er octobre, dans famille parlant le français pour perfectionner ses connaissances de la langue française. Offres à Walter Luder, Grasswil près Herzogenbuchsee.

VENDEUSE

en papeterie ou éventuellement autre branche cherche place, à Neuchâtel, pour date à convenir. — Adresser offres écrites à D. N. 4340 au bureau de la Feuille d'avis.

Couturière

ayant fait apprentissage cherche place dans magasin de confection, pour le 1er décembre, pour apprendre la langue. Désire être logée et nourrie dans la maison.

Margrit Blattner, Niesenweg 12, Ittigen (BE).

Gouvernante

d'un certain âge, capable et de confiance, cherche situation auprès d'une personne seule dans ménage soigné. Peut donner quelques soins. Références à disposition. Adresser offres écrites à Y. H. 4334 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

Quelques petits

fourneaux potagers

émaillés gris, usagés, en bon état, avec et sans plaques chauffantes, y compris tuyauterie, à vendre à prix avantageux. A voir après de la maison Beck & Cie, à Peseux, tél. 8 12 43.

A vendre un

LIT

genre divan, sommier et matelas, bon crin, avec duvet, prix : 120 fr., un divan-turc remis à neuf, prix : 100 fr., un matelas, bon crin, prix : 50 francs. Tél. 8 11 74.

A VENDRE

BOTTES d'équitation noires, pointure 42, en bon état, PANTALONS d'équitation anglais, beiges, taille 40, renforcés daim, BOTTES d'équitation, tige courte, brunes, pointure 37, MANTEAU d'hiver, cognac, forme droite, taille 40, ces trois articles à l'état de neuf. Tél. 5 71 61.

A vendre un beau petit

PIANO

brun, plaque métallique, 750 fr., rendu sur place, avec bulletin de garantie, ainsi qu'un très beau PIANO, cadre en fer, remis complètement à neuf prix avantageux. Mme T. Visoni, Jardinière 13, la Chaux-de-Fonds. Téléphone (039) 2 39 45.

CUISINIÈRE A GAZ

quatre feux, usagée mais en bon état, à vendre. S'adresser : rue de Bourgogne 17, 2me, dès 19 h.

A VENDRE

habit d'homme en beau tissu. Pour fillette : manteaux d'hiver, pour 10 et 13 ans, robe de laine, souliers No 35. Manteau en tweed redingote No 38-40, le tout en très bon état, à bas prix. — Tél. 5 76 64.

A vendre, pour cause de non-emploi, un

coffre-fort

sur socle, incombustible, dimensions 125 (haut)x 60x50 cm. Adresser offres écrites à U. D. 4331 au bureau de la Feuille d'avis.

Droit comme un I

vous vous tiendrez avec nos petits redresseurs forçant la position sans gêner. Depuis 15 fr. 50 suivant l'âge. Envoi à choix. R. MICHEL, Mercerie 3, LAUSANNE.

A vendre

armoire

à deux portes, table, tabourets. Bas prix. Jean Calderari, Cernier.

A vendre un

pousse-pousse-poussette

marque « Wisa-Gloria », à l'état de neuf. S'adresser à la rue du Collège No 1, 3me, Colombier.

DEM. A ACHETER

Je cherche

BATEAU

5-6 places, équipé pour la pêche, éventuellement avec godille. Offres avec prix à famille Roger Marti, Cerlier (BE), tél. (032) 8 83 58.

PERDUS - TROUVÉS

Egaré lundi du Jeûne

deux chiens

setter irlandais. Prière de téléphoner au Grand Hôtel de Chaumont, tél. No 7 81 15.

Prof. médicales auxiliaires

INSTITUT

JODUWIL

OUVERT

PROF. MÉDICALES

DOCTEUR
Henri Robert
PESEUX
ne reçoit pas aujourd'hui

DOCTEUR
Pierre Girardet
ABSENT
du 26 septembre au 8 octobre

APPRENTISSAGES

Apprenti dessinateur architecte

est demandé pour entrée immédiate dans bureau d'architecte de Neuchâtel. Offre à A. F. 4204 au bureau de la Feuille d'avis.

DIS

maman, tu nous feras des pommes de terre en robe des champs, avec du Camenbert BAER !

Epicerie -

primeurs à remettre, bien située, dans joli bourg neuchâtelois. — Chiffre d'affaires intéressant. — Prix à discuter. Agence DESPONT, Ruchonnet 41, Lausanne.

La Radio-Suisse S. A. pour télégraphie et téléphonie sans fil

demande pour son Service d'exploitation radiotélégraphique à Berne et son Service de la sécurité aérienne à Kloten un grand nombre

d'apprentis radiotélégraphistes

Entrée : avril 1957 à Berne.

Durée d'apprentissage : 2 ans, avec bonne rétribution.

Exigences : citoyens suisses, âge 17-20 ans, bonne instruction scolaire (au moins école secondaire), connaissance de deux langues nationales et de l'anglais, bonne santé et aptitudes.

Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae, en ajoutant tous les certificats d'école et éventuellement certificats de travail ainsi que photo passeport jusqu'au 15 octobre 1956 à la Direction de Radio-Suisse S. A., bâtiment de la poste principale, à Berne.

REMERCIEMENTS

Monsieur Henri HELFER et ses enfants ; Messieurs Ernest et Roger DROZ et familles, profondément touchés par l'affection et la sympathie qui leur ont été témoignées pendant ces jours de cruelle séparation, expriment leur plus vive gratitude.

Fleurier, le 24 septembre 1956.

ENTRÉE DE SAISON ENFANTINE

Nous avons sélectionné pour vos fillettes des vêtements pratiques et élégants que vous choisirez avec plaisir à notre rayon

«TOUT POUR L'ENFANT»

Cette douce et pratique robe, coupée dans un écossais coton gratté, plaira grâce à sa taille basse. Grandeur 60 à 100. Grd. 60

19.80

+ 1.—par taille

Belle robe en flanelle laine grise garnie velours Grd. 50 au 105 Grd. 50

29.50

+ 2.50 par 2 tailles

Nouvelle jupe en forme pure laine, coloris gris ou pilote, garnie de 2 poches et boutons Grd. 60 à 95 Grd. 60 **15.50**

+ 1.— par taille

Voici un bon pullover sport pour filles ou garçons à col montant, grosses côtes anglaises, teintes mode Grd. 40 à 65 Grd 40 **19.50**

+ 2.50 par taille

Pour l'école! Un bon manteau s'impose

Nous vous l'offrons dans un superbe lainage doublé satin avec col tailleur et manches raglan. Grd 55 à 105

Grandeur 55 **39.—** **+ 3.— par taille**

La maison de classe

AU LOUVRE

AU LOUVRE La Nouveauté SA NEUCHÂTEL

qui tient à vous satisfaire

On a l'âge de ses artères

En raison de la circulation constante du courant sanguin, le système artériel est parmi les organes de notre corps les plus fortement mis à contribution; c'est pourquoi, chez beaucoup de personnes, les premiers signes de l'âge se manifestent par des troubles circulatoires. Les parois élastiques des artères s'usent et se relâchent, le dépôt de chaux dans les artères entrave la circulation, augmente la pression sanguine et le cœur doit travailler davantage pour faire circuler le sang.

C'est ainsi que naît l'*artériosclérose* avec tous ses symptômes: hypertension, palpitations, vertiges, troubles cardiaques, maux de tête fréquents, mauvaise digestion. Et une fois l'appareil circulatoire atteint, le mal s'étend bientôt à d'autres organes. Voilà pourquoi il faut lutter contre l'artériosclérose avant que des troubles sérieux ne se manifestent.

La cure annuelle d'Artérosan pour les hommes et les femmes de plus de quarante ans nettoie le sang et les vaisseaux, fortifie le cœur, active la circulation, abaisse la pression et favorise en même temps la digestion – c'est à cet effet combiné que ce remède aux plantes doit son succès radical.

L'Artérosan est vendu dans les pharmacies et drogueries sous forme de savoureuses granules au chocolat ou de dragées sans aucun goût; la boîte pour une semaine fr. 4.65, la boîte triple pour une cure au prix avantageux de fr. 11.90.

Test du déjeuner de l'
OVOMALTINE

Question 5: Manquez-vous le matin d'entrain à l'ouvrage et n'avez-vous votre plein rendement qu'après un certain temps?

32,2% des participants ont répondu oui.

Le manque d'entrain le matin peut avoir différentes causes, surtout psychiques. Il faut alors veiller à observer un rythme naturel et sain dans sa façon de vivre et de se nourrir.

ELECTRICIEN SPÉCIALISÉ

RADIATEURS
ÉLECTRIQUES
à partir de Fr. **24.95**

Escompte S.E.N. & J.

Elexa
NEUCHATEL
Rue du Seyon 10

Jolies
et avantageuses

CHEMISES DE NUIT

Ravissants cotons imprimés, modèles nouveaux

depuis Fr. **14.50**

Dans nos locaux complètement rénovés

Suze-Prêtre
NEUCHATEL

A VENDRE

1 treuil sur chariot, avec moteur à benzine de 6 CH, 2 fourneaux à sciure dont un avec cadre en éternit pour circulation d'air chaud, l'autre avec serpentin d'eau chaude, tuyauterie de cuivre, raccords et vannes. S'adresser à la scierie Zimmerli, les Hauts-Geneveys. Téléphone 7 16 20.

A vendre

JOLIE POUSSETTE

beige, en parfait état. Tél. 5 77 96.

A vendre

divan

à deux places, usagé, mais en bon état, 50 fr. Demander l'adresse du No 4341 au bureau de la Feuille d'avis.

Tu as le rhume?

Pourquoi?

L'air dans la chambre est beaucoup trop sec. Les muqueuses irritées attrapent chaque infection. On devrait prévenir: à l'aide du saturateur éprouvé

Casana

Vente dans tous les magasins qui tiennent les articles de ménage ou la quincaillerie, à partir de fr. 9.80

N'oubliez pas de munir maintenant votre humidificateur CASANA d'une nouvelle feuille d'évaporation.

Fabricant: Alfred Stöckli Söhne, Netstal GL

2

JEAN CUANILLON

au centre

RUE SAINT-MAURICE 7

Noir ou rouge

32.80 Walder

Persiano noir

37.80 Frey

Mandrucca noir gris lino-vel

44.80 Frey

Les splendides modèles de cette saison!

VISITEZ NOTRE PARADIS POUR ENFANTS

100 DUVETS

neufs de fabrique 120x160 cm., croisé-sarcenet, contenant chacun 1 kg. 600, à enlever pour 38 fr. pièce. Oreiller 60x60 cm. 8 fr. 50. Traversin 60x90 cm. 12 fr. 50. Couverture 135x185 cm. 18 fr. —

Meubles Graber
AU BUCHERON
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 2 65 33

Câbles pour treuils

qualité spéciale pour treuils de vignes ϕ 6 mm., à 67 ct. le m. J. Ortlieb, Neuchâtel. Tél. 5 19 63. Représentant des Moto-treuils-Ruedin.

A vendre une

salle à manger

(Perrenoud) en noyer, soit: un dressoir anglais, une table à deux rallonges, six chaises rembourrées. Offre à Roger Baltensberger, Boudry.

Un dîner ou un souper épatant et léger: du Camembert BAER avec des pommes de terre en robe des champs!

10 matelas

neufs, à ressorts 90 cm./190 cm. (garantis 10 ans), à enlever pour Fr. 90.—, port et emballage payés. A la Maison du confort, 7, rue de la Banque, le Locle. Tél. (039) 3 34 44.

A vendre

plaques de cheminées

en fonte d'époque avec date. — Adresser offres écrites à C. M. 4338 au bureau de la Feuille d'avis.

Le Gracieux

le panier aux 12 usages pouvant servir de

plat à tarte
corbeille à fruits
égouttoir
panier à salade,
etc...

EN DÉMONSTRATION
au parterre de nos magasins

Seulement **5.90**

Grands Magasins
au Sans Rival

Réchauds
Fourchettes
Caquelons

BEAUX CHOIX!

Pour les Vendanges, créons l'ambiance!

H. BAILLOD S.A.
NEUCHATEL

les sports

FOOTBALL

Les meilleurs (?) joueurs d'Europe

Le journal soviétique « Moskovski Komsomoletz » a publié une interview de Pierre Pibarot, entraîneur de la Fédération française de football présent à Moscou lors du match international U.R.S.S. - Hongrie, qui estime à son avis que l'élite du football européen est représentée actuellement par les joueurs suivants :

But : Grosics (Hongrie) ; arrières : Belin (Yougoslavie) et Van Brandt (Belgique); demis: Occwirk (Autriche), Jonquet (France) et Netto (U.R.S.S.) ; avants : Tatouchine (U.R.S.S.), Kocsis (Hongrie), Kopa (France), Di Stefano (Real Madrid), Ilyne (U.R.S.S.) ou Csibor (Hongrie).

Les jeunes Neuchâtelois gagnent en France

Dimanche à Morteau, une sélection des juniors neuchâtelois était opposée aux footballeurs locaux qui militent en division promotion d'honneur. Les jeunes Neuchâtelois ont gagné par 4-3. Ils évoluaient dans la formation suivante : Weber (Zumsteg) ; Jornod, Pellegrini ; Aubert (Etter), Auderset, Steudler ; Dousse, Bieri, Christe, Roquier, Cuche.

Signalons que le match retour se disputera dans le courant de l'automne au Val-de-Travers et que le 21 octobre la sélection cantonale jouera à Martigny contre la sélection valaisanne pour la coupe suisse des juniors.

Le championnat de troisième ligue

Résultats : Groupe I : Saint-Blaise-Boudry 2-5 ; Buttes - Colombier 4-6 ; Noiraigue - Béroche 2-4 ; Xamax II - Blue Star 9-1. — Groupe II : Sonvilier-Cantonal II 6-1 ; Saint-Imier II - Fontainemelon 1-5 ; Chaux-de-Fonds II-Le Parc 3-2 ; Etoile II - Floria 2-5.

Près de soixante buts ont été marqués dans les deux groupes de troisième ligue. Cela illustre les mérites et la réussite des lignes d'attaque ou la vulnérabilité des défenses ! Les clubs visiteurs ont été à l'honneur, puisque sur huit rencontres, ils en ont gagné cinq. Le résultat le plus net fut acquis par la seconde formation de Xamax qui surclassa les joueurs des Verrières. Boudry, en déplacement à Saint-Blaise, ne s'est pas laissé surprendre et a remporté une victoire confortable avec un écart de trois buts. Mené par 2-1 à l'issue de la première mi-temps, le néopromu Béroche imposa à Noiraigue son jeu dynamique et renversa la situation. Buttes, chez lui, s'effondra en première mi-temps devant Colombier, et malgré un sursaut d'énergie (quatre buts), perdit finalement avec deux buts d'écart.

Dans le groupe II, la seconde équipe de Cantonal, toujours aussi instable (pas de gardien) concéda une avalanche de buts au cours de la seconde mi-temps. Le derby Chaux-de-Fonds II-Le Parc revint de justesse aux joueurs du grand club «montagnard». Floria s'imposa nettement à Etoile alors que Fontainemelon, en déplacement à Saint-Imier, s'assurait au cours de la seconde mi-temps une retentissante victoire.

En troisième ligue, le calendrier ne comporte aucun match pour ce premier dimanche. La fête des vendanges ne laisse pas les footballeurs indifférents.

Int.

CLASSEMENT

GROUPE I	Matches J.	G.	N.	P.	Buts p.c.	Pts
Xamax II	2	2	—	—	12- 2	4
Colombier	2	2	—	—	10- 4	4
Couvet	2	2	—	—	6- 4	4
Comète	1	1	—	—	4- 3	2
Béroche	2	1	—	1	6- 5	2
Boudry	2	1	—	1	6- 5	2
Buttes	2	1	—	1	7- 8	2
Auvernier	—	—	—	—	—	—
Saint-Blaise	2	—	—	2	4- 8	0
Noiraigue	2	—	—	2	2- 8	0
Blue Star	3	—	—	3	6-16	0

CLASSEMENT

GROUPE II	Matches J.	G.	N.	P.	Buts p.c.	Pts
Courtelary	2	2	—	—	7- 1	4
Floria	2	2	—	—	9- 3	4
Sonvilier	3	2	—	1	12- 4	4
Fontainemelon	3	2	—	1	11- 8	4
Chx-de-Fds II	3	1	1	1	5- 8	3
Le Parc	3	1	—	2	5- 7	2
Etoile II	3	1	—	2	5- 8	2
Cantonal II	3	—	1	2	5-12	1
Saint-Imier II	2	—	—	2	1- 9	0

Ces cinq athlètes iront à Melbourne

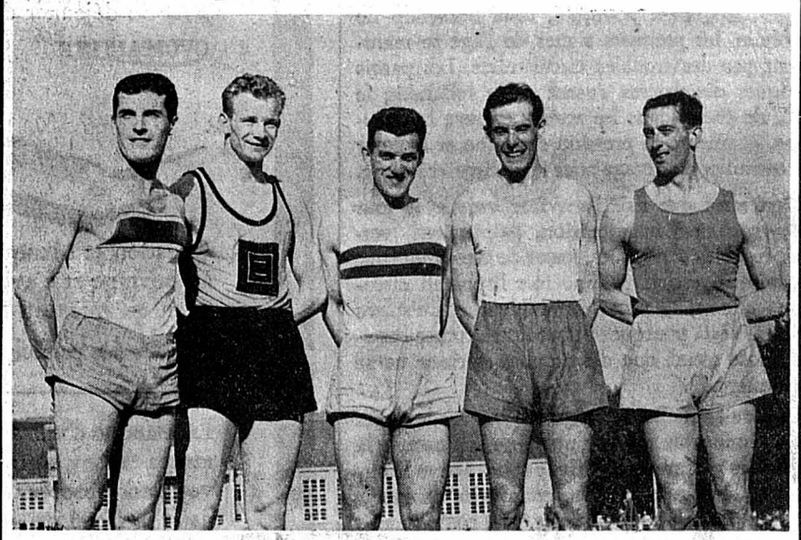

On vient de désigner le cinquième homme de l'équipe suisse du 4 fois 400 m. qui prendra part aux Jeux olympiques. Il s'agit de Kost qui fonctionnera comme remplaçant. Voici ces cinq athlètes (de gauche à droite) : Weber, Farine, Galliker, Wögli et Kost.

MAPPEMONDE

MOSCOU. — Le froid, le vent ont incité Kuts à renoncer à sa tentative contre le record mondial du 5000 mètres. Lors de la réunion de Moscou, il servit de lièvre à Soukhanov dans le 1500 mètres, mena deux tours (400 m. 56", 800 m. 1' 59") puis n'insista plus, Soukhanov réussissant 3' 47" 8.

MADRID. — Saint-Sébastien, un des clubs de football qui ont voté contre l'abolition de la loi Moscardo, fait les démarches nécessaires pour obtenir le concours du joueur international soviétique Gomez. Celui-ci, titulaire à Dynamo de Moscou, est un Espagnol de 23 ans, né à Renteria. Il revient en Espagne rapatrié par la Croix-Rouge française.

MANCHESTER. — Gordon Pirie et Ken Wood n'ont pu participer à la grande réunion de Manchester, se ressentant des diverses piqûres nécessaires pour se rendre en Australie (ils partent cette semaine avec Hewson). Hewson, en revanche, a brillamment couru; lâchant ses adversaires après un tour, il termina en 2' 19" 9, meilleur temps britannique. Il battit de loin l'Américain Lang Stanley, 2' 25" 2.

JEUX OLYMPIQUES

Riposte italienne : Baldani est amateur

Le communiqué publié hier soir par le comité olympique national italien déclare : « Ercole Baldini est amateur ». On sait que le secrétariat du C.I.O. avait fait parvenir un mémoire aux dirigeants italiens dans lequel il indiquait que le nouveau recordman du monde avait fait des déclarations incompatibles avec le nouveau règlement oylmpique précisant que tout participant aux Jeux de Melbourne doit s'engager à ne jamais passer professionnel. Le comité olympique italien se réunira dans le courant de la semaine afin d'étudier les éléments sur lesquels reposait l'intervention du C.I.O.

HANDBALL

Avant Suisse-Allemagne

Les sélectionneurs de la commission suisse de handball ont formé l'équipe nationale suivante à l'issue du camp d'entrainement de Zurich :

Gardiens : Burger (Aarau), Worni (Zurich-Commerçants). Arrières : E. Dubs (Grasshoppers) et Hartmann (Unterstrass ZH). Demis : Sieber (Eclaireurs Winterthour), Altorfer (LC Zurich), Winkler (Grasshoppers) et Doswald (LC Zurich). Avants : Klöti (LC Zurich), Bertschinger, Riess et Buscher (tous Grasshoppers), Aeschlimann (Länggasse Berne), Spörri et Wartmann (Eclaireurs Winterthour). L'équipe suisse séjournera à Elgg avant la rencontre, alors que l'équipe allemande arrivera samedi à Winterthour où aura lieu le match dimanche 30 septembre.

AVIRON

Sanctions contre les rameurs argentins

Le président de la Fédération internationale des sociétés d'aviron, M. Gaston Müllegg (Suisse) vient d'informer les fédérations affiliées que le conseil d'administration de la fédération internationale a acquis la certitude qu'un grand nombre de rameurs de l'Association argentine ont reçu des récompenses très importantes. Le fait que le comité directeur de l'A.A.R.A. confirme dans son bulletin No 25 qu'il considère, malgré ces infractions, les rameurs en cause comme « amateurs », aggrave encore le cas.

Vu la mentalité des dirigeants et rameurs de l'association argentine, le conseil d'administration de la fédération internationale, réuni au grand complet a pris les sanctions suivantes :

1. interdire jusqu'à nouvel avis aux membres de l'A.A.R.A. de prendre part à toutes les régates internationales ;

2. interdire par conséquent à ses rameurs de participer aux régates des Jeux olympiques ;

3. mettre à l'index les membres actuels de son comité directeur.

BOXE

Gene Fullmer gagne avant la limite

Le poids moyen Gene Fullmer a battu Moses Ward par knock out à la troisième reprise d'un match disputé à la «West Perdam Arena» de West Jordan (Utah).

Fullmer, qui est le challenger du champion du monde Ray Robinson, domina son adversaire, qu'il envoya quatre fois au tapis avant de le mettre définitivement hors de combat sur un crochet du gauche au menton.

Jenson, le manager de Fullmer, doit se rendre cette semaine à New-York pour tenter de conclure la rencontre avec Robinson qui, jusqu'à présent, demande un pourcentage jugé excessif.

● Le poids lourd noir Ezzard Charles, ex-champion du monde, est arrivé à Londres où il croisera les gants mardi soir avec le Gallois Richardson, un jeune puncheur de 22 ans qui gagne la plupart de ses combats par k. o.

ATHLETISME

Excellents résultats à Yougoslavie-Pologne

La rencontre internationale disputée à Belgrade entre Yougoslaves et Polonais s'est terminée par la victoire de ces derniers par 119 points à 91. Les Polonais ont réussi quelques performances de grande classe dont voici les principales :

Longueur : Kropidlovky, 7 m. 70. Perche : Adamcyk et Janiszevski, 4 m. 30. Triple saut : Malcherzyk, 15 m. 57. Poids : Sosgernik, 16 m. 77 (nouveau record polonais). Javelot : Sidlo, 80 m. 44. Marteau : Rut, 62 m. 31 devant Niklas, 61 m. 14. 4 fois 100 m. : Pologne 41". Les Yougoslaves se sont surtout mis en évidence grâce à Mugosa (1500 m. en 3' 44' 1 et 5000 m. en 14' 18" 8) et à Lorger (100 m. en 10" 6 et 110 m. haies en 14" 7). Au disque, Radochevitch a battu le record national avec 52 m. 61.

Pendant ce temps, le sauteur à la perche Wazny, resté à Varsovie, a battu le record de Pologne de cette spécialité avec un bond de 4 m. 46 !

BASKETBALL

Neuchâtel éliminé de la coupe suisse

Dans notre région également, les basketteurs ont interrompu leurs vacances.

En championnat de ligue B, une seule rencontre comptant pour le 2me tour a été disputée : le leader Fribourg a battu Berne par 45-35. Privés de leurs Américains qui sont encore en vacances, les Fribourgeois ont paru beaucoup moins à l'aise qu'au premier tour. Malheureusement, les étudiants « yankees » seront de retour lorsque Neuchâtel devra affronter son dangereux rival.

Les Neuchâtelois apporteront d'autant plus de soin à la préparation de cette rencontre qu'ils n'ont plus maintenant à défendre leurs chances qu'en championnat. En effet, au cours d'un match âprement disputé, ils se sont fait éliminer de la coupe par Olympic-Chaux-de-Fonds. Bien emmenés par Dohmé, qu'on peut considérer à l'heure actuelle comme le meilleur joueur du canton, les Chaux-de-Fonniers l'ont finalement emporté par 54-51.

~~~

En première ligue neuchâteloise, trois rencontres ont été jouées: les Brenets - Fleurier 28-42; Olympic II - Fleurier 52-32 ; les Brenets - Couvet 16-31.

Le leader Fleurier a subi une défaite très sévère à la Chaux-de-Fonds où les locaux, qui ont retrouvé leur animateur Boucherin, semblent bien décidés à jouer les tout premiers rôles au deuxième tour. Fleurier vient de trébucher, qu'en sera-t-il de Couvet, autre prétendant au titre ?

Après ces premières rencontres, le classement se présente ainsi :

1. Couvet, 7 matches, 12 points ; 2. Fleurier, 8 m., 12 p. ; 3. Olympic II, 7 m., 10 p. ; 4. les Brenets, 8 m., 6 p. ; 5. Neuchâtel II, 6 m., 4 p. ; 6. Abeille I, 6 m., 2 p. ; 7. Abeille II, 6 m., 2 p.

~~~

En championnat féminin, quatre matches ont déjà été joués au second tour : Zurich - Neuchâtel 18-47 ; Fribourg - Zurich 72-34 ; Olympic - Neuchâtel 16-32 ; Fribourg - Berne 53-35.

A la suite de ces matches, Fribourg conserve la tête du classement avec 6 matches et 12 points, devant Neuchâtel 6-10, Olympic 5-4, Zurich 6-2, et Berne 5-0.

Art.

NOUVELLES BRÈVES

● Le championnat annuel de la confrérie des archers de Neuchâtel, qui vient de se disputer à la Vue-des-Alpes sur les distances réglementaires de 30, 50, 70 et 90 mètres, a été gagné par B. Dagon devant C. Gueissaz, F. Détraz et C. Schaetz.

● En match amical de basket, Cassarate Lugano s'est incliné à Cantù devant les joueurs locaux par 75-35 (35-17).

● Malgré son excellente forme actuelle, Anquetil remettrait à l'an prochain sa tentative contre le record de l'heure. « Je m'entrainerai spécialement durant trois mois », a-t-il précisé.

● Le Grand Prix de Lugano contre la montre, qui se disputera le 14 octobre, mettra aux prises Coppi, Ockers, Plankaert, Bover, Gaul et Moser. D'autres pourparlers sont en cours.

● Plusieurs matches comptant pour la coupe de football d'Europe auront lieu aujourd'hui. Nice, Atletico de Bilbao et Manchester United reçoivent respectivement Aarhus (Danemark), Porto (Portugal) et Anderlecht (Belgique).

● Dimanche à Belgrade, un important match de football opposera la Yougoslavie à la Tchécoslovaquie.

● Le 7 octobre sur le vélodrome d'Oerlikon, l'équipe Kubler-Koblet rencontrera en omnium la paire hollando-danoise Schulte-Nielsen qui gagna les Six Jours de Zurich.

● L'équipe allemande de hand-ball, en déplacement de propagande au Japon, a rencontré l'équipe nationale nippone à Osaka et a gagné par 27-16.

● Au cours de meeting de natation des juniors de la Suisse centrale à Berne, le Bâlois Rolf Burggraf a couvert dans une épreuve complémentaire le 100 m. dos en 1' 10".

Par monts et vaux

L'avion à réaction va-t-il révolutionner les transports commerciaux ?

« Depuis une dizaine d'années, les gouvernements aussi bien que le public se sont habitués à voir les prix augmenter sans cesse et les tarifs aériens diminuer constamment. Il y a dix ans, le voyage transatlantique aller-retour coûtait 1000 dollars ; en 1958, nous l'aurons abaissé à 400 dollars environ : sommes-nous allés trop loin ? ».

C'est avec cette nuance de circonspection que le directeur général de l'Association du transport aérien international (I.A.T.A.) a évoqué à la récente assemblée d'Edimbourg, devant 74 dirigeants des compagnies aériennes mondiales, les perspectives de la mise en service prochaine des avions de transport à réaction.

Sir William Hildred constate que les utilisateurs et les pouvoirs publics attendent une nouvelle réduction des tarifs à un moment où la marge bénéficiaire moyenne des compagnies aériennes s'élève seulement à 1,1 % et que leurs lignes internationales enregistrent une perte. Il rappelle que le chiffre d'affaires réalisé par toutes les compagnies aériennes, tant sur les services intérieurs que sur les services internationaux, a dépassé 3 milliards de dollars en 1955 mais que le bénéfice d'exploitation brut n'a été que de 33 millions de dollars dont il convient de déduire les impôts, les intérêts et les charges. Les statistiques indiquent, en particulier, que les compagnies qui ont réalisé les bénéfices les plus satisfaisants sont celles qui exploitent essentiellement des services intérieurs : elles ne subissent pas les délais dus à la paperasserie et aux formalités frontalières, la densité de leur trafic est élevé et les frais d'exploitation sont plus bas. En revanche, dit-il, dans le domaine international, notre industrie est loin de s'en sortir ; les résultats des 30 principales compagnies exploitant des services internationaux accusent pour 1954, une perte de 3 millions de dollars.

Le directeur de l'I.A.T.A. fait remarquer en outre, que la part de la poste dans le chiffre d'affaires total (7 %) ne cesse de diminuer. Ceci n'a rien de surprenant, explique-t-il, étant donné la manière dont les administrations postales ont réduit les rémunérations versées pour le transport du courrier et leur tendance à les abaisser au-dessous des bases tarifaires admises pour le transport des passagers. Les compagnies de l'I.A.T.A. transportent aujourd'hui 23 fois plus de passagers, 70 fois plus de fret, et 13 fois plus de courrier qu'en 1946. L'an dernier, 70 millions de personnes ont voyagé sur les routes aériennes du monde.

Et voici, tout proche, l'avènement de l'avion à réaction. D'ici peu, les compagnies vont augmenter leur flotte de quelque 200 à 300 avions à réaction et de nombreux avions à pistons ; chacun des nouveaux appareils à réaction pourra transporter plus de passagers dans une année qu'un grand paquebot comme le « Queen Mary » et leur capacité totale dépassera dans une large mesure, celle des 2500 avions qui composent la flotte actuelle des compagnies IATA.

Certains prétendent, à ce propos, que les compagnies aériennes se sont engagées dans une véritable débauche d'équipement alors que d'autres soutiennent que la demande sera devenue supérieure à la capacité disponible lorsque les avions à réaction auront été mis en service. « La réalité, poursuit sir William, se situera probablement à mi-chemin entre ces deux extrêmes. Mais pour que l'exploitation soit possible à partir de 1960 et pour que les compagnies puissent atteindre le marché de masse, elles recommanderont aux gouvernements un tarif réduit au niveau le plus bas qui reste compatible avec une exploitation économiquement saine. »

Les vitesses élevées de l'avion à réaction et le fait qu'il faudra, sur le plan économique, en tirer l'utilisation maxima, va rendre indispensable une exploitation continue de 24 heures sur 24. Les passagers devront s'habituer à partir et à arriver à toute heure du jour et de la nuit. De leur côté, les aéroports, les bureaux des compagnies aériennes, l'hôtellerie, les services officiels de douanes et de police devront également rendre nuit et jour les service que l'on attend d'eux.

De nouveaux cars postaux autrichiens

Les P.T.T. autrichiens viennent de mettre en service de nouveaux cars où se trouvent en effet un poste de télévision, un magnétophone, une cuisine miniature, dans laquelle la stewardess peut préparer des repas chauds pour les passagers, des appareils de radio, et un téléphone devant chaque siège, relié au réseau téléphonique autrichien. Par contre, les nouveaux cars ne contiennent pas de piano à queue...

Plus de soucis financiers en cas de panne ou d'accident à l'étranger

La lettre de crédit internationale est née. Reprenant sur le plan général une idée du grand club alemand ADAC, l'Alliance internationale du tourisme (dont le siège est à Genève), a mis au point le système.

Celui-ci garantit contre les contrecoups financiers d'une panne subite ou d'un accident survenant à l'étranger. En effet, la lettre de crédit peut être remise en paiement à un garagiste pour frais de réparations, à un avocat pour honoraires en cas d'intervention dans un litige consécutif à un accident, aux entreprises qui transporteraient ou rapatrieraient un blessé ou un malade, à un hôpital pour note de traitement ou à un médecin (pour premiers soins).

En Suisse, les membres du Touring-Club recevront sans qu'ils aient à déposer une moindre garantie, un carnet de « chèques » d'une valeur totale de 500 francs (un bon de 200, deux de 100 et ceux de 50 francs) à l'occasion de leur prochaine demande, auprès de leur club, d'un document douanier (carnet de passage ou triptyque ordinaire de passage).

Les sociétaires qui désirent de plus fortes garanties n'auraient à faire un dépôt que pour la somme dépassant 500 francs. Il va sans dire que les lettres de crédit de l'AIT ne peuvent être payées en espèces ni par les banques, ni par les garages. C'est pourtant déjà assez précieux d'avoir en poche un document qui permet même aux conducteurs qui voyagent avec assez peu d'argent, de faire face aux plus pressantes dépenses en cas de « coup dur ».

Ce sont, dans l'ensemble, les pays membres de l'Union européenne de paiements qui ont d'emblée accepté de garantir sur leur territoire les lettres de crédit présentées par les touristes étrangers : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne occidentale, le Luxembourg, l'Italie, la Hollande, la Norvège, la Suède, la Grande-Bretagne et la Suisse. En fait, ce sont les clubs d'automobilistes de ces pays qui garantissent pour le seul véhicule faisant l'objet du document, le paiement des lettres de crédit. Et ces clubs, bien entendu, une fois dédommagé le club du pays où le chèque a été présenté en paiement, attendent de leurs membres, rentrés au pays et tirés d'embarras, le remboursement de la somme ainsi dépensée.

Au moment où la naissance du triptyque rose et les projets des douanes de supprimer tous les documents de passage pour les véhicules semblaient compromettre les effectifs des clubs, voici une initiative qui ne manquera pas de renforcer la fidélité de leurs affiliés !

Demain :
ÉCONOMIE

RADIO

Mercredi

SOTTENS et télédiffusion : 7 h., Alla Marcia ! 7.15, inform. 7.20, sourire aux lèvres. 9.15, émission radioscolaire. 9.45, Concerto pour violoncelle, de Schumann. 10.10, reprise de l'émission radioscolaire. 10.40, œuvres de Robert Schumann. 11 h., émission d'ensemble : la « Traviata », opéra de Verdi. 11.20, Quatuor, d'Aaron Copland. 11.45, refrains et chansons modernes. 12.15, les danses de Nell Gwyn, d'E. German. 12.25, le rail, la route, les ailes. 12.45, inform. 12.55, disque. 13 h., le catalogue des nouveautés. 13.20, Symphonie No 1, de Beethoven. 13.45, clavecin. 16.30, le petit atlas lyrique. 17 h., le feuilleton de Radio-Genève. 17.20, Concerto No 1, de Fr. Liszt. 17.40, prélude à l'heure des enfants.. 18 h., le rendez-vous des benjamins. 18.30, chant de Solveig, d'E. Grieg. 18.35, femmes artistes. 18.50, solistes. 18.55, micro-partout. 19.15, inform. 19.25, instants du monde. 19.40, le violon qui chante. 19.55, en intermède : questionnez, on vous répondra. 20.15, le magazine de la télévision. 20.30, huitième concert symphonique du Septembre musical de Montreux avec l'Orchestre national de Paris. Direction : Igor Strawinsky, œuvres d'Igor Strawinsky. 22.30, inform. 22.35, que font les Nations Unies ? 22.40, pénombre.

BEROMUNSTER et télédiffusion : 6.15 inform. 6.20, disque. 6.25, gymnastique. 6.35, variétés musicales. 6.55, communiqués. 7 h., inform. 7.05, musique populaire. 11 h., émission d'ensemble. 12.15, mélodies en vogue. 12.30, inform. 12.40, le Radio-Orchestre. 13.25, imprévu. 13.55, Automne, oratorium, de J. Haas. 14 h., pour Madame. 16.30, nouvelles chansons françaises. 16.45, causeries. 17.15, piano. 17.30, pour les enfants. 18.05, programme selon annonce. 19.20, communiqués. 19.30, inform.; discussion. 20.20, Aïda, opéra de Verdi (3me acte). 20.50, « La soif », par A. Metaxas. 21.30, musique d'Andalousie et d'ailleurs. 22 h., musique légère. 22.15, inform. 22.20, poèmes persans. 22.35, chants. 23 h., mascarade, suite d'orchestre, de Khatchaturian.

TÉLÉVISION. — Programme romand : 20.30, téléjournal. 20.45, téléthéâtre : « L'amour aux enchères », comédie en trois actes d'Aldo Benedetti.

Emetteur de Zurich : 20.30, téléjournal, 20.45, coup d'œil sur la vie politique. 21.10, « Us eusem schœne Laendli ». 21.45, téléjournal.

MOTS CROISÉS

Problème No 249

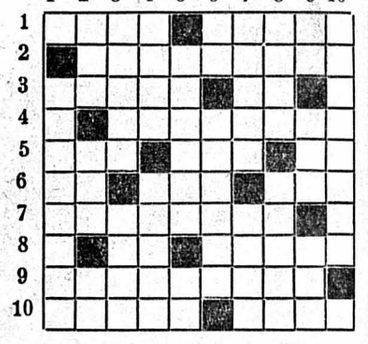

HORIZONTALEMENT

1. Certain est taché d'infamie. — Courte épée.
2. Leur autorité ne s'étend pas très loin.
3. Sortie bruyante. — Quand c'est fini, ça recommence.
4. De fil en aiguille, elle vous vendrait toute la boutique.
5. Plainte. — Ecorce réduite en poudre. — Conjonction.
6. Etait rayonnant. — Chef-lieu. — Accessoire de gymnaste.
7. Elle retape la batterie.
8. Conjonction. — Cuit à l'étouffée.
9. Courbure lombaire.
10. Pierre du souvenir. — Un qui court vite.

VERTICALEMENT

1. Dissimulées.
2. Partie dans un cercle. — Espèce de pignouf. — En vente.
3. Belle-mère de Ruth. — Danse au bras d'une infidèle.
4. Un art qui touche tous les publics. — Ecrivain suisse.
5. Signale parfois une sépulture. — Article.
6. Pour pousser une pointe. — Fortuit.
7. Prénom masculin. — Faux marbre.
8. Mistoufle. — Claque.
9. Note. — Le premier dans la couleur. — Il va ventre à terre.
10. Laissée sans compagnie.

Solution du problème No 248

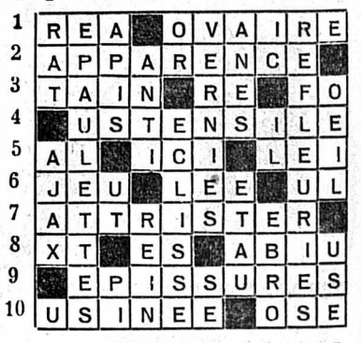

CARNET DU JOUR

CINÉMAS

Rex : 15 h. et 20 h. 15, L'araignée.

Studio : 15 h. et 20 h. 30, Marguerite de la nuit.

Apollo : 15 h. et 20 h. 30, Repris de justice.

Arcades : 15 h. et 20 h. 30, Il n'y a pas de plus grand amour.

PHARMACIE D'OFFICE :
Dr Kreis, Seyon-Trésor

CENDRILLON

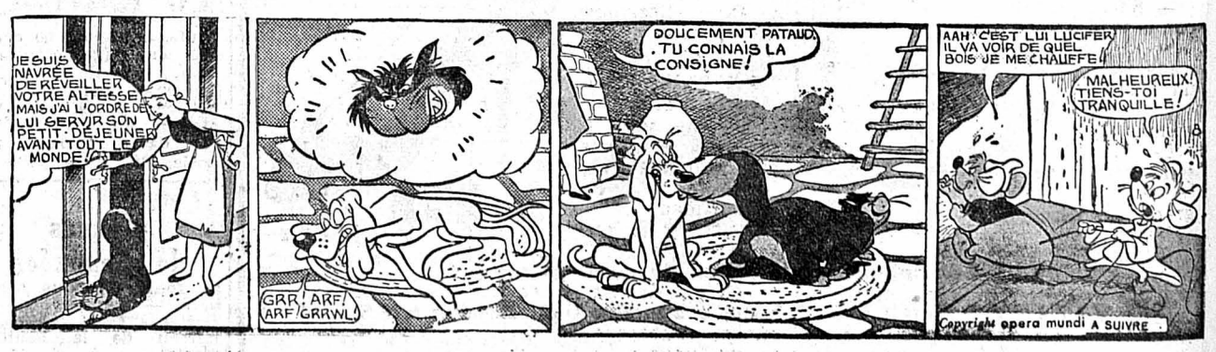

Costumes en laine peignée, qualités choisies, dessins mode, Fr. 138.—, 158.—, 184.— à 248.—

Neuchâtel : 2, faubourg du Lac

93

BALLY

Cet automne, tous en classe dans du BALLY! Deux nouveautés, garnies de poulain véritable CAVALLO. Coupes nouvelles, avec semelle «Sioux», en caoutchouc antidérapant. Cambrure renforcée.

Enfants demandez la collection d'images de nos Poneys

27/29 29.80
30/35 32.80
36/39 37.80

BALLY AROLA SERVICE

BALLY-LA RATIONNELLE
Rue de l'Hôpital 11 NEUCHATEL

CHAUFFEZ-VOUS
confortablement et moins cher
avec un CALO A MAZOUT
Efel

★ **Chaleur continue,** réglable de « veilleuse » à « chauffage à bloc »,
★ **pas de cendres, pas de poussière,** pas de mains noircies,
★ fonctionnement silencieux, totalement sûr et sans odeur,
★ **consommation minime de mazout, le plus économique des combustibles.**
★ 10 modèles différents, de Fr. 298.— à Fr. 848.— pour 140 à 300 m³.
★ Tous les calos EFEL sont équipés **d'un carburateur américain économique,** à niveau constant avec régulateur de sécurité.

Calos à mazout « EFEL » depuis Fr. **298.-**

Cliché : modèle 554. Puissance de chauffe 200 m³ environ. Carrosserie de luxe **en fonte** émaillée brune. Grand rendement, consommation minime.

Fr. **648.-**
Moins reprise jusqu'à Fr. **100.-**
Resterait seulement : Fr. **548.-**
Larges facilités de paiement.

REPRISE
de votre vieux poêle, fourneau ou calorifère selon le calo EFEL choisi (par exemple jusqu'à 125 fr. pour le modèle 534 castor).

Renseignements et documentation illustrée gratuits par :

AUX **Arts Ménagers** S.A.

Neuchâtel, 26, rue du Seyon. Tél. (038) 5 55 90

nouveau

Meilleur marché dans la boîte ronde

Maintenant seulement
Fr. 2.60 la 1/2 boîte et
Fr. 4.35 la 1/1 boîte

Non seulement la cire WEGA liquid Polish est moins chère à présent, mais elle est aussi livrée dans une nouvelle qualité supérieure à la précédente. Elle donne un bel éclat durable, insensible aux traces de pas.

WEGA liquid Polish enlève sans peine les taches même rebelles. Son odeur est agréable et, comme ce produit s'emploie par très petites quantités, il est surtout économique.

Pour les parquets neufs et lors des grands nettoyages de printemps, on a tout avantage à cirer d'abord à fond avec WEGA Durobril. Cette cire spéciale extrêmement dure forme une couche de base quasi inaltérable.

Maintenant avec chèques SILVA

Fabricant: A. Sutter, produits chimiques et techn., Munchwilen/TG

Les pianos
STEINWAY & SONS
BECHSTEIN
GROTRIAN STEINWEG
GAVEAU
PLEYEL
sont exclusivement représentés par
Hug & Cie, musique
Neuchâtel

Pour la Fête des vendanges

UN REPAS SUCCULENT
et bon marché

Nos CANETONS à Fr. 3.50 la livre, vidés (pièce de 1 kg. 500 à 2 kg.)

Elevage avicole Robert Thévenaz
BOLE - Tél. 6 30 67
ON PORTE A DOMICILE

AU DOMINO
TREILLE 6

Masques - Loups - Coiffures
Raisins et feuilles pour décors
Confetti par paquets et par kilos
BON MARCHÉ

COUTURE
MESDAMES
ROBES - MANTEAUX - TAILLEURS
vous donneront entière satisfaction
Exécution sur mesure par
L. Droz-Georget 24, rue Louis-Favre NEUCHATEL - Tél. 5 81 40

Herboristerie

Mélanges spéciaux éprouvés
Exécution de vos formules

PHARMACIE-DROGUERIE-PARFUMERIE
NEUCHATEL *Armand* HÔPITAL 2

Le Shampooing concentré Franco-Suisse

est aussi efficace contre les cheveux gras et donne à la chevelure un éclat soyeux, doux et délicat — convient même aux epidermes les plus sensibles.

Le grand tube Fr. 2.75 Le petit tube Fr. -.65

Utilisez en outre
pour le soin de vos cheveux: le concentré de pétrole à base d'orties
pour vous coiffer: le fixateur BEL-FIX
En vente dans toutes les maisons de la branche
En gros: Ewald & Cie. S.A., Pratteln/Bâle

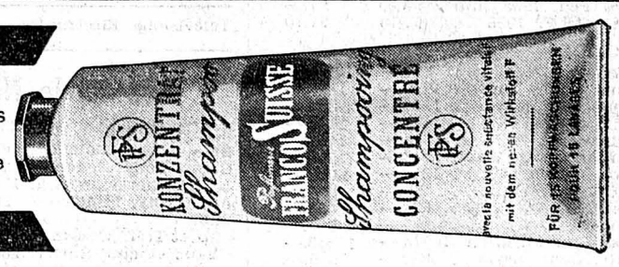

Vos cheveux ont besoin de ce shampooing

FEUILLETON
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

LA CHATELAINE DE CAUMONT

ROMAN
par 18
PIERRE DHAEL

— A quoi bon ? Nos fiançailles n'avaient pas été officielles, et je le croyais mort. J'étais libre, oui entièrement libre d'accepter d'être l'objet du marché que vous avez imposé à ma pauvre maman aux abois.

— Un marché ? Moi ?

— S'il ne s'agissait pas d'un marché, comment appelez-vous donc dans le commerce ces sortes de transactions ? demanda-t-elle avec un superbe dédain.

Cette fois, Jacques recula sans répondre.

Le calme de Sabine, l'admirable sang-froid dont elle faisait preuve, le mépris qu'il lisait au fond de ses grands yeux produisaient sur lui l'effet d'une douche glacée.

Elle lui paraissait si adorablement belle dans sa dignité de femme outragée qu'il se mit à maudire les odieux soupçons de sa mère et se reprocha comme un crime le projet de parler des visites répétées de Christian.

— Vous êtes cruelle, Sabine, murmura-t-il enfin.

— Mais vous-même, mon pauvre ami, vous venez de vous conduire comme un enfant. Je suis une Fauvranges, Jacques et la devise de la famille, que nos ancêtres faisaient autrefois graver sur leur écu, se résume en ces deux mots : « Bon aloi ».

— Je le savais. Pardonnez-moi de l'avoir oublié. Je vous aime tant et j'ai pensé mourir de jalousie, en apprenant qu'au village on avait parlé de vous et de Christian.

— Christian est toujours mon ami, comme il est le vôtre.

— Il le restera, rassurez-vous, Sabine, je vous en supplie, dites-moi que vous me pardonnez.

— Je vous pardonne de tout mon cœur, mon pauvre Jacques. Maintenant, allez-vous-en. J'ai besoin d'être seule.

— Bien, chérie, je m'en vais, reposez-vous.

Il s'en alla tandis qu'elle retombait dans son fauteuil et fermait les yeux en proie à une lassitude qui lui laissait à peine la force de penser.

Cependant, il fallait prendre une décision et la scène qui venait de se produire lui traçait désormais son devoir.

— Cher Christian adoré, murmura-t-elle comme si le jeune homme eût pu l'entendre, il va falloir que je me montre cruelle envers vous. Christian mon bien-aimé, je suis une femme mariée ! Tout nous sépare désormais. Vous devez vous éloigner de moi pour toujours...

CHAPITRE XII

A partir de ce moment, Mme Victoria fit à sa belle-fille une guerre sourde mais acharnée qu'elle dissimulait sous le masque d'une amabilité mielleuse et d'hypocrites attentions.

La grâce, la beauté de Sabine, l'amour de Jacques pour sa femme et certaines manifestations d'indépendance qu'elle avait été impuissante à réprimer faisaient redouter à la vieille dame la perte de l'autorité un peu tyrannique qu'elle avait toujours exercée sur son fils.

Désormais, elle était jalouse de Sabine, dont elle méditait la perte.

Un instant surprise et quelque peu désarçonnée par les attaques indirectes de sa belle-mère, Sabine ne tarda pas à démasquer l'ennemie et dès lors, s'employa de son mieux à déceler les pièges que dissimulaient les sourires et les marques d'affection de Mme Victoria.

Cependant, la situation de la jeune femme devenait de plus en plus dangereuse, car une démarche inconsidérée de Christian risquait à tout moment de compromettre la victoire qu'elle venait de remporter sur son mari.

Il était nécessaire d'avertir l'officier dont les visites devenues assez fréquentes, risquaient d'éveiller à nouveau les soupçons de Jacques.

Malheureusement, Sabine n'était jamais seule lorsque l'aviateur se présentait au château et l'impossibilité où elle se trouvait de l'entretenir en secret augmentait son inquiétude en la laissant parfois sans réaction contre les perfides attaques de Mme Victoria.

Toujours aveugle, Jacques ne se rendait compte de rien, n'entendait rien et paraissait se contenter dans ses relations avec sa femme, d'un amour qu'il était seul à éprouver.

Les choses en étaient là lorsqu'un télégramme venu de Tours, plongea Sabine dans une angoisse nouvelle.

« Mère très mal, venez vite. Eliane. »

Partis aussitôt dans l'auto la plus rapide du château, les deux époux n'arrivèrent hélas que pour assister aux derniers moments de Mme de Fauvranges.

Lorsqu'ils pénétrèrent enfin dans la petite villa où Eliane les attendait, celle qui avait été la brillante châtelaine de Caumont, gisait sur son lit de douleur, sans force, presque sans vie.

— Maman ! gémit Sabine en se précipitant au chevet de sa mère.

La marquise l'entendit, ouvrit les yeux et fit les plus grands efforts pour lui rendre ses baisers. Soudain, elle se mit à parler d'une voix extrêmement faible.

— Jacques, disait-elle, je vous remercie d'être venu avec Sabine, car j'ai une prière à vous adresser.

L'industriel s'approcha du lit, s'inclina à côté de sa femme.

— Je vous écoute, dit-il avec émotion.

— Mon cher enfant, reprit la marquise avec efforts, je vais mourir. Je le sens. Il ne tient qu'à vous de m'ôter le regret de laisser ma fille sans protecteur, puis-je vous confier Eliane, comme je vous ai confié Sabine ? Je serais si heureuse si vous lui permettiez de vivre auprès de sa sœur.

Jacques répondit sans hésiter :

— Rassurez-vous, maman, Eliane ne restera pas seule. Elle vivra chez nous, à Caumont. Je vous promets de l'aimer comme une sœur.

— Merci, mon enfant, haleta la mourante, je n'attendais pas moins de votre cœur.

Ce furent ses dernières paroles.

Quelques jours plus tard, malgré la sourde résistance de Mme Victoria, Eliane de Fauvranges s'installait au château et Sabine trouvait en sa sœur la confidente alliée qui lui manquait depuis le départ de Monique de Vaubécourt.

Malheureusement, la décision prise par son fils ne fit qu'exaspérer Mme Dalbis qui fit à Jacques une scène terrible d'où elle sortit vaincue.

Encouragé par Sabine, l'industriel parvint à tenir tête à sa mère qui dut se faire violence pour accueillir la jeune fille et tolérer sa présence dans le manoir.

A partir de ce moment, Mme Victoria n'aspira plus qu'à la vengeance. Désormais, sa haine se manifesta par un espionnage incessant de sa belle-fille, auquel elle ne tarda pas à intéresser Fabienne, cette même femme de chambre d'allure si moderne dont la mise et l'attitude avaient tant déplu à Sabine le premier soir de son retour à Caumont.

Cependant, la mort de sa mère ne pouvait faire oublier à Sabine le danger que lui faisait courir la moindre imprudence de Christian.

Mise par sa sœur au courant de la situation, Eliane parvint à remettre à l'aviateur un billet ainsi conçu :

« Venez demain trois heures, à l'extrême limite du parc, là où vous m'avez rencontrée. Urgent.

SABINE. »

Le lendemain, la jeune femme s'enfonça dans le parc, poussant devant elle la voiture de sa fille, et ne s'arrêta qu'à l'endroit convenu.

Christian apparut aussitôt, surgissant d'un massif.

Elle lui tendit la main sur laquelle il appuya longtemps ses lèvres frémissantes en murmurant avec passion :

— Vous m'avez appelé, Sabine ! Me voici, que se passe-t-il ?

— Christian, demanda-t-elle, m'aimez-vous toujours ?

(A suivre)

LA VIE NATIONALE

NOUVELLES DE FRIBOURG

La fin des travaux de l'Union culturelle française

Le congrès de l'Union culturelle française qui s'est déroulé à Fribourg a pris fin et il a été une belle réussite. Nous avons déjà parlé de la journée d'inauguration. Celles de samedi et de dimanche ont été également du plus vif intérêt. Les congressistes assistèrent, dans l'après-midi de samedi, à un concert d'orgue à la cathédrale Saint-Nicolas, puis une excursion les conduisit à Morat et à Cressier, où une bien charmante réception eut lieu au manoir de M. Gonzague de Reynold. A l'Université ensuite, M. Roger Millot, président du comité national français, prononça une remarquable conférence sur « La France et les nations de langue française », dans laquelle il insista sur la nécessité pour le français de ne pas demeurer langue classique seulement, mais de s'imposer comme langue d'avenir dans le domaine économique, par exemple. Cela exige de la France une reprise de conscience de ses propres forces.

Au cours du dîner officiel, on entendit le message de tous les pays d'expression française représentés. Ceux du Canada français, du val d'Aoste et de l'île Maurice furent particulièrement émouvants. Le salut de l'Association internationale des journalistes de langue française dont les buts sont similaires fut apporté par M. R. Braichet. Le « quadrille fribourgeois » agrémenta par ses danses cette jolie soirée.

Les résolutions

La journée du dimanche fut consacrée d'abord à une excursion en Gruyère et à une visite de l'abbaye cistercienne de Hauterive. Puis s'est tenue de nouveau à l'Université, sous la présidence de M. J.-M. Léger (Canada), la séance de clôture au cours de laquelle furent prises une série de résolutions dont voici les principales :

Renforcement des liens entre les pays de langue française.

Diffusion des œuvres littéraires d'un pays à l'autre.

Institution d'un congrès des maires de 3000 villes de langue française.

Création d'un prix littéraire de 100.000 francs français à décerner, lors de chaque congrès, à un écrivain habitant hors de France.

Sur un autre plan, les résolutions suivantes ont été également adoptées :

Sauvegarde de la langue française et du vocabulaire contre l'invasion des termes étrangers.

Lutte contre les expressions hâtivement fabriquées.

Mise en valeur des découvertes, projets et réalisations accomplis dans les pays d'expression française.

Création d'une exposition itinérante de livres de valeur.

Ajoutons que M. R. Millot (France) a été élu président de l'Union en remplacement de M. Bruchesi (Canada), nommé président d'honneur. L'organisation remarquable de ce congrès est due à M. Jost, président du comité national suisse, et à M. Eric Thilo, président du comité d'organisation, dont le dévouement fut inlassable.

LUCERNE

Une moto se jette contre un groupe de cinq piétons : quatre blessés

WOLHUSEN, 24. — Un motocycliste, circulant de nuit à vive allure, est venu se jeter dans un groupe de cinq piétons. Le motocycliste, son passager et deux piétons ont été précipités sur la chaussée et ils ont subi de graves blessures à la tête, qui ne semblent toutefois pas mettre leur vie en danger. Le conducteur et certains des piétons étaient pris de boisson.

GENÈVE

Un représentant français arrêté pour tentative de meurtre

GENÈVE, 24. — La police de Genève a arrêté et fait écrouer à la prison de Saint-Antoine un représentant français âgé de 58 ans, qui a été inculpé de tentative de meurtre et de lésions corporelles graves. Cet individu s'était rendu au domicile de son ex-amie qui ne voulait plus rien savoir de ses assiduités et avait tenté de l'étrangler, ainsi que l'atteste un certificat médical.

L'affaire suit son cours et la chambre d'accusation a refusé d'accorder la mise en liberté du prévenu qui l'avait sollicitée par l'entremise de son avocat.

FRIBOURG

Un bébé meurt étranglé

FRIBOURG, 24. — Le petit Willy-Paul, de la famille Albin Spicher, à Lanthen (Singine), âgé de neuf mois, a été trouvé mort dans son lit. Avec un jouet muni d'une ficelle, il s'agita de telle façon que la ficelle s'enroula autour de son cou et se resserra. L'enfant ne put se dégager et mourut étouffé.

SAINT-GALL

Le corps d'un alpiniste retrouvé

SAINT-GALL, 24. — Trois alpinistes saint-gallois, qui avaient entrepris l'ascension du Lauteraarhorn par la voie normale, ont découvert au pied d'un couloir le corps de l'alpiniste viennois, Karl Kobinger, qui avait disparu le 11 juillet alors qu'il se proposait de gravir seul le Lauteraarhorn. Toutes les recherches, entreprises également avec le concours d'un hélicoptère, n'avaient donné aucun résultat. Kobinger a dû être entraîné par un glissement de neige. C'était un alpiniste éprouvé, qui avait gravi une cinquantaine de sommets de plus de 4000 mètres et participé à plusieurs expéditions en haute montagne.

VAUD

Tournoi-éclair d'échecs au Comptoir suisse

Le deuxième tournoi-éclair d'échecs du Comptoir suisse s'est disputé le 23 septembre. Les résultats suivants ont été obtenus :

Classement individuel : 1. Henri Blanc, Lausanne, 6 ½ points ; 2. Alfred Donath, Lausanne, 6 ; 3. Francis Troyon, Lausanne, 5 ½ ; 4. Jean Chèvre, Lausanne, 5 ½ ; 5. Emile Meyer, individuel, 5 ½ ; 6. Claude Olsommer, Lausanne, 5 ; 7. Charles Martin, Lausanne, 5 ; 8. André Lardon, Genève, 5 ; 9. Henri Noverraz, Lausanne, 5.

Classement par équipes : 1. Club d'échecs de Lausanne, 22 points ; 2. Le Joueur d'échecs, Lausanne, 20 ½ ; 3. Société d'échecs, Bienne, 17 ; Club d'échecs, Genève, 17 ; 5. Cercle de l'Echiquier, Lausanne, 14 ; 6. Club d'échecs amateur, Lausanne, 13 ½ ; 7. L'Echiquier romand, Genève, 11.

Nouvelles économiques et financières

BOURSE

(COURS DE CLÔTURE)

ZURICH

OBLIGATIONS	24 sept.	25 sept.
3 ½ % Féd. 1945 déc.	101.30	101 ¼
3 ¼ % Féd. 1946 avr.	100.15	100.35
3 % Féd. 1949 ...	97 ¼ d	97 ¼ d
2 ¾ % Féd. 1954 mars	94.40	94 ¼
3 % Féd. 1955 juin	96.90	97.—
3 % C.F.F. 1938 ..	97.10	97.10
ACTIONS		
Bque Pop. Suisse (p.s.)	853.— d	850.— d
Union Bques Suisses	1715.—	1690.—
Société Banque Suisse	1348.—	1337.—
Crédit Suisse	1400.—	1390.—
Electro-Watt	1393.—	1400.—
Interhandel	1542.—	1530.—
Motor-Columbus ...	1218.—	1212.— d
S.A.E.G. série I	90.— d	90.—
Indelec	682.—	680.—
Italo-Suisse	225.—	223.—
Réassurances Zurich	10575.—	10545.—
Winterthour Accid. .	990.—	985.—
Zurich Accidents ..	5175.—	5210.—
Aar et Tessin	1165.—	1165.— d
Saurer	1196.—	1190.—
Aluminium	4620.—	4650.—
Bally	1045.—	1049.—
Brown Boveri	2475.—	2450.—
Fischer	1560.—	1545.—
Lonza	1060.—	1065.—
Nestlé Alimentana .	2896.—	2890.—
Sulzer	2800.—	2800.—
Baltimore	212.—	207 ½
Canadian Pacific ...	149 ½	147.—
Pennsylvania	103 ½	100.—
Italo-Argentina	30 ¾	30 ¼
Royal Dutch Cy ...	924.—	913.—
Sodec	45 ½	45.—
Stand. Oil New-Jersey	238.—	235.—
Union Carbide	495.—	491.—
American Tel. & Tel.	740.—	735.—
Du Pont de Nemours	861.—	858.—
Eastman Kodak ...	387.—	384.—
General Electric ...	254 ½	251.—
General Foods	200.— d	203.—
General Motors	204 ½	202 ½
International Nickel .	455 ½	451.—
Internation. Paper Co	508.—	500.—
Kennecott	582.—	575.—
Montgomery Ward ..	178.—	176.—
National Distillers ..	117 ½	116.—
Allumettes B.	53.—	53.—
U. States Steel	292 ½	285.—
F.W. Woolworth Co. .	197.— d	197.—

BALE

ACTIONS		
Ciba	4990.—	4955.—
Schappe	650.— d	640.— d
Sandoz	4790.—	4760.—
Geigy nom.	5300.—	5325.—
Hoffm.-La Roche (b.j.)	13900.—	13800.—

LAUSANNE

ACTIONS		
B.C. Vaudoise	925.— d	927.—
Crédit F. Vaudois ..	925.—	925.— d
Romande d'Electricité	562.—	562.—
Ateliers constr. Vevey	640.—	635.— d
La Suisse Vie (b. j.)		
La Suisse Accidents	5875.—	5875.—

GENÈVE

ACTIONS		
Amerosec	201.—	201 ½
Aramayo	28.— d	28.— d
Chartered	44.—	45.—
Charmilles (Atel. de)	1020.—	1010.—
Physique porteur ...	955.—	950.— d
Sécheron porteur ...	795.—	790.—
S.K.F.	207.—	208.—

Cours communiqués, sans engagement, par la Banque Cantonale Neuchâteloise

Télévisions Electronics 12.05/13.13

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS	24 sept.	25 sept.
Banque Nationale ...	695.—	690.— d
Crédit Fonc. Neuchât.	765.—	760.— d
La Neuchâteloise as. g.	1800.— d	1810.— d
Ap. Gardy, Neuchâtel	260.— d	260.— d
Câbles élec. Cortaillod	15500. d	15500.— d
Câb. et Tréf. Cossonay	4625.— d	4625.— d
Chaux et cim. Suis. r.	2800.— d	2900.—
Ed. Dubied & Cie S.A.	1890.—	1860.— d
Ciment Portland ...	5850.—	5800.— d
Etablissem. Perrenoud	540.— d	550.— o
Suchard Hol. S.A. «A»	380.— d	380.— d
Suchard Hol. S.A. «B»	1890.—	1900.— o
Tramways Neuchâtel .	570.— d	570.— d
OBLIGATIONS		
Etat Neuchât. 2½ 1932	102.25 d	102.50
Etat Neuchât. 3½ 1945	100.25 d	100.25 d
Etat Neuchât. 3½ 1949	100.25 d	100.35
Com. Neuch. 3¼ 1947	98.50 d	98.50 d
Com. Neuch. 3% 1951	95.50 d	95.50 d
Ch.-de-Fonds 4% 1931	100.50 d	100.50 d
Le Locle 3½ 1947	100.25 d	100.25 d
Câb. Cortail. 4% 1948	101.— d	101.— d
Forc. m. Chât. 3¼ 1951	96. d	96.— d
Elec. Neuchât. 3% 1951	94.— d	94.— d
Tram. Neuch. 3½ 1946	99.— d	99 — d
Chocol. Klaus 3¼ 1938	99.— d	99.— d
Paillard S. A. 3¼ 1948	97.— d	97.— d
Suchard Hold. 3¼ 1953	97.— d	97.— d
Tabacs N.-Ser. 3½ 1950	98.50 d	98.50 d

Taux d'escompte Banque Nationale 1 ½ %

Billets de banque étrangers

du 25 septembre 1956

	Achat	Vente
France	1.02	1.07
U. S. A.	4.26	4.30
Angleterre	10.95	11.25
Belgique	8.50	8.70
Hollande	108.50	111.—
Italie	—.66 ½	—.69 ½
Allemagne	99.50	102.—
Autriche	16.10	16.50
Espagne	8.95	9.35
Portugal	14.60	15.—

Marché libre de l'or

Pièces suisses	33.—/34.25
françaises	34.25/35.50
anglaises	43.—/44.25
américaines	8.40/8.70
lingots	4800.—/4860.—

Cours communiqués, sans engagement, par la Banque Cantonale Neuchâteloise

CHRONIQUE RÉGIONALE

VIGNOBLE

AUVERNIER
Association des sociétés locales

(c) Vendredi 21 septembre, au collège, l'Association des sociétés locales a eu son assemblée générale et a préparé la répartition des soirées pour la saison d'hiver 1956-1957.

Les soirées se donneront en décembre par la société de chant, en février par le F.-C. Auvernier et mars par les éclaireurs.

Dans les divers, une agréable surprise fut suggérée : la fête villageoise à la Sagneule ayant pleinement réussi, trouvera sa place dans les festivités annuelles.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER
Assemblée de l'Association cantonale des cercles

(c) L'Association cantonale des cercles a tenu son assemblée générale annuelle samedi après-midi au Cercle démocratique à Fleurier sous la présidence de M. Max Berthoud, de Neuchâtel, pour liquider l'ordre du jour administratif. Un repas en commun suivit.

BUTTES
Descente de l'alpage

(sp) A la fin de la semaine dernière, 160 têtes de bétail, descendant de l'alpage, ont été envagonnées à la gare de Buttes pour être conduites par train spécial de 12 vagons jusqu'à Travers, à destination de Chavornay.

LES VERRIÈRES
Veillée neuchâteloise

L'Office de propagande des vins de Neuchâtel avait convié notre population à assister samedi dernier à une charmante Veillée neuchâteloise.

Son président, M. Charles Dubois, a invité son auditoire à user avec modération de nos bons crus.

Le film « Terre vigneronne » nous permit de visiter, par l'image, nos beaux côteaux neuchâtelois et d'apprécier le dur labeur de nos vignerons. Ce film est une parfaite réussite. La partie que chacun attendait, était la dégustation de nos meilleurs vins du Landeron, Boudry et Auvernier, agrémentée par un spectacle-cabaret, fort divertissant, au cours de laquelle le public sut apprécier la valeur de ses interprètes : Mme et M. G. Boradori, MM. Gilles Eicher et R. Lœwer. Notre localité fut chantée, avec humour, grâce au talent de M. Charles Dubois. F.-J.

Assemblée des commissions du feu

(c) C'est aux Verrières qu'eut lieu cette année « l'assemblée des représentants des commissions du feu et des corps de sapeurs-pompiers du district du Val-de-Travers ». Voilà onze ans que notre village n'avait eu l'honneur de recevoir ces délégués qui se réunissent à tour de rôle dans chacune de nos communes.

L'assemblée de samedi était présidée par M. René Fischer, directeur de la Chambre cantonale d'assurance contre l'incendie. Toutes les communes du district étaient représentées. On notait la présence de M. Bernasconi, expert cantonal, de M. Jean-Paul Dellenbach, délégué de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers et des trois maîtres ramoneurs du Val-de-Travers.

Avant l'assemblée, ces représentants ont assisté à un exercice du corps des pompiers des Verrières et, après les délibérations, ils furent les hôtes de l'autorité communale qui leur offrit une collation à l'hôtel de ville.

BOVERESSE
Vacances scolaires

(c) Les élèves de la classe du Mont sont entrés en vacances lundi matin pour une semaine ; quant aux vacances pour la classe du village, elles n'ont pas encore été fixées, mais elles auront probablement lieu à la mi-octobre.

SAINT-SULPICE
Course des personnes âgées

(c) Cette course instituée l'an passée, a eu lieu samedi après-midi. Une file de 14 voitures de notre village conduisait 55 de nos aînés d'abord à Pontarlier, puis le long du lac Saint-Point. De là la caravane se dirigea sur Baillaigues et Baulmes et enfin rentra par Sainte-Croix.

A Baulmes, une généreuse collation fut offerte à tous par les autorités communales et paroissiales de notre village. MM. J.-P. Barbier, pasteur, président de la course, et R. Suter, président de commune, adressèrent de cordiales paroles à nos aînés et remercièrent les automobilistes et M. R. Jornod, secrétaire-caissier de l'expédition. Cette grande promenade dans notre beau Jura fut favorisée par le beau temps et laissera à chacun de ses participants le meilleur souvenir.

A LA FRONTIÈRE

PONTARLIER
Après un accident de la circulation

Une nouvelle de source étrangère annonçait le 18 septembre qu'une automobile portant plaques suisses avait renversé et grièvement blessé un jeune Français, sur la route de Besançon, à la sortie de Pontarlier. Elle ajoutait que le conducteur du véhicule, M. Ulrich Santschi, 78 ans, originaire du canton de Berne, avait été tué sur le coup. En fait, la voiture était conduite par son fils qui a été légèrement blessé.

Selon le quotidien comtois, « La République », de Besançon, le jeune Français, qui roulait sur un cyclomoteur, a opéré brusquement un virage à gauche, sans prévenir d'un signe de la main. L'automobiliste suisse freina, mais ne put éviter le cycliste. Sa voiture alla ensuite se jeter contre un arbre.

LA VIE RELIGIEUSE

Les pasteurs neuchâtelois à Auvernier

Pour sa séance de septembre, la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois s'est réunie à Auvernier, sous la présidence de M. Jean-Philippe Ramseyer.

Après un culte célébré à l'église d'Auvernier et présidé par M. Henri Rosat, des Planchettes, les nombreux pasteurs présents ont entendu deux travaux : l'un, de M. Jean-Jacques von Allmen, de Lignières, sur : « Le problème du culte aujourd'hui », et l'autre, de M. Roland de Pury, de Lyon, sur : « L'intégrisme ou l'utilisation de Dieu ».

Au cours de la séance, le président a rendu hommage à trois pasteurs neuchâtelois récemment décédés : M. Eugène von Hoff, de la Chaux-de-Fonds, M. Marc-André Savary, de la Chaux-du-Milieu, et M. Paul Colin qui, après avoir été missionnaire au Lessouto, exerça le ministère dans les paroisses des Bayards et de Fontaines-les Hauts-Geneveys.

JURA VAUDOIS

SAINTE-CROIX
Une importante assemblée

(c) C'est à Sainte-Croix qu'a eu lieu samedi l'assemblée annuelle de l'Association des offices de paix et d'information pénale du canton de Vaud. La séance a été suivie de la visite d'une usine de la localité. Les participants ont ensuite déjeuné au Grand-Hôtel des Rasses.

Le nouveau directeur du collège secondaire

(c) Au cours d'une récente séance, la municipalité et la commission scolaire de Sainte-Croix ont décidé de proposer au Conseil d'Etat la nomination de M. Etienne Burnand, pasteur de l'Eglise libre, en qualité de directeur du collège secondaire mixte du lieu. M. Burnand remplacera le pasteur Jaton, qui a quitté le village.

Les troupeaux regagnent la plaine

(c) En ce début d'automne, le 50 % environ des troupeaux qui séjournaient dans la région a regagné la plaine. Il s'agit, pour la plupart, de bêtes qui estivaient sur des pâturages situés à une altitude supérieure à 1200 mètres. Celles qui se trouvent outre-Jura ne sont point encore rentrées. De nombreux troupeaux ont été chargés, la semaine dernière, sur les vagons du chemin de fer Yverdon - Sainte-Croix.

Contre l'arrière d'une voiture

(c) Sur la route Sainte-Croix-L'Auberson, au lieu dit « Vers-le-Bois », un motocycliste français est venu se jeter contre l'arrière d'une voiture qui avait dû freiner subitement. Le motocycliste, un habitant de Malbuisson, a fait une violente chute. Souffrant d'une plaie à une jambe, il a été conduit à l'hôpital de Sainte-Croix. Sa machine est hors d'usage. L'auto a subi quelques dégâts.

BULLET
Entre motocyclistes

(c) Sur la route Bullet-Mauborget, près de Granges-Champod, deux motocyclettes, une bâloise et une vaudoise, se sont tamponnées, à la suite d'un brusque arrêt de la colonne de voitures qui les précédaient. Les conducteurs ont fait une chute, ainsi que la passagère de la première machine, qui s'est foulé une cheville. Les deux motocyclistes souffrent de contusions légères. Leurs véhicules ont subi des dégâts minimes.

RÉGIONS DES LACS

YVERDON
15,000 habitants !

(c) Preuve d'un heureux développement économique, la population d'Yverdon n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. La courbe régulière de ce progrès laissait prévoir que notre ville compterait 15.000 habitants à la fin de la présente année. Pareille évaluation était aussi exacte que prudente puisque ce chiffre a été atteint au milieu du mois de septembre. Précisons, toutefois, qu'il comprend quelque 1370 étrangers (dont de nombreux ouvriers saisonniers, des Italiens pour la plupart). Selon l'« Annuaire officiel du canton de Vaud » de 1856, 3546 personnes habitaient alors la capitale du nord ; leur nombre a donc largement quadruplé en un siècle !

Marché de bétail de boucherie

(c) Le marché de bétail de boucherie qui a lieu périodiquement aux abords du poids public, a été lundi d'une certaine importance. En effet, 170 bêtes environ ont défilé devant la commission de taxation. La plupart d'entre elles ont été envagonnées à destination de diverses villes de la Suisse allemande.

L'ouverture de la chasse

(c) La chasse générale s'est ouverte lundi en pays vaudois ; en 1955, sa durée effective a été de 25 jours ; cette année, elle a été ramenée à 22 jours. Les pluies abondantes de l'été dernier n'ont guère été favorables au développement du gibier. Comme on pouvait s'y attendre, les beaux coups de fusil ont été rares, lundi, dans le nord du canton. C'est du moins ce que nous ont affirmé plusieurs chasseurs de la région.

GRANDSON
Visite de la station de pompage

(c) Samedi après-midi et dimanche toute la journée, le public du nord vaudois a été convié à visiter la station de pompage des eaux du lac de la commune d'Yverdon. Le bâtiment se trouve situé sur les rives de Grandson. De nombreuses personnes ont ainsi pu se rendre compte du bon fonctionnement du nouveau groupe de pompes mis en place au début de l'année. L'installation débite actuellement 3800 mètres cubes en moyenne par jour (4000 mètres cubes en juillet).

LA SAUGE
A propos d'un refus

Il y a quinze jours, Nemo s'était étonné dans son « Au jour le jour » qu'un hôtelier refuse de recevoir chez lui une école des Brenets pour les « quatre heures ». De ce fait, cette classe, qui faisait une course en bateau, avait dû modifier son itinéraire.

Les tenanciers de l'hôtel-pension de la Sauge — l'établissement en question — nous écrivent, pour justifier leur refus, que la reprise de l'hôtel avait eu lieu quatre jours auparavant, que cinq employés sur dix avaient cessé leurs fonctions et que le cuisinier était au service militaire. Malgré les démarches des tenanciers, ce dernier n'avait pu obtenir un congé et les cinq employés n'avaient pu être remplacés. Une demande de fermeture de l'hôtel pendant cette semaine-là avait été faite, mais la loi n'autorise pas les fermetures pour un si court laps de temps. Les hôteliers n'ont pas refusé de recevoir seulement cette classe des Brenets, mais encore un conseil d'administration, une noce, etc. La situation que Nemo a dénoncée était donc exceptionnelle.

L'IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL se fera un plaisir de vous soumettre sa nouvelle collection de CARTES DE VISITE

BIENNE
Inauguration d'un nouveau collège

(c) Dimanche a eu lieu au Geyisried, à Mâche, l'inauguration d'un nouveau bâtiment scolaire comprenant huit classes, une aula et un préau avec trois terrasses. La cérémonie était présidée par M. Ed. Baumgartner, maire et directeur des écoles.

Précisons que le quartier de Mâche s'est développé à un rythme rapide. De 1889 habitants qu'il comptait en 1920, il a passé à 7200.

La ville de Bienne a consacré au cours des dix dernières années 18 millions de francs pour la construction de collèges. Et il en faudra encore plusieurs pour les travaux à venir.

Que de promeneurs !

(c) Les promeneurs furent nombreux à la montagne comme sur le lac et le long de ses rives en ce magnifique premier dimanche d'automne. Le funiculaire d'Evilard a transporté 4400 personnes, celui de Macolin 4450 et les bateaux de la Société de navigation du lac de Bienne 5500.

75me anniversaire

(c) La section de Bienne de l'Association des voyageurs de commerce a célébré samedi dans la grande salle de l'hôtel Elite son 75me anniversaire.

Des pickpockets

(c) Ces derniers temps, plusieurs ménagères ont été délestées de leur portemonnaie les jours de marché.

La journée de M'ame Muche

— Il se peut que nous l'avons enlevé trop tôt à sa mère !

VAL-DE-RUZ

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE
De la troupe au village

(c) Vendredi passé, la troupe est arrivée au village ; elle occupe le collège où de vastes locaux ont été mis à sa disposition.

Il s'agit de soldats de l'école de recrue d'infanterie. L'état-major est stationné chez nous avec le sdt de l'école, le colonel de Diesbach, le quartier-maître, le médecin, etc.

Les recrues suivront un cours d'instruction de tir en campagne dans les montagnes avoisinantes. Ces jeunes soldats se comportent de façon admirable.

Course des personnes âgées

(c) Organisée par la Société d'émulation, la course des personnes âgées a pu se faire samedi, par un temps splendide. La colonne automobile, après avoir pris la route du Val-de-Ruz, pour arriver à Neuchâtel, se rendit à Lignières, pour redescendre sur la Neuveville, Erlach et le Vully. Cudrefin fut le lieu où une collation fut offerte aux participants.

Contribuant à cette organisation, quelques membres de la fanfare municipale jouèrent plusieurs marches à l'arrivée au village. Bravo aux organisateurs et aux automobilistes complaisants qui ont pensé à nos personnes âgées.

DOMBRESSON
Un concert public

(c) La fanfare « La Constante » a donné, jeudi passé, un concert public sur la place de la poste.

Les pompiers au travail

(c) Samedi a eu lieu l'exercice annuel du corps des sapeurs-pompiers, en présence du Conseil communal.

Ouverture du pacage

(c) Depuis samedi, les troupeaux de bovins pâturent. Le passage est animé et les clochettes des vaches se font entendre d'un bout à l'autre du vallon. C'est l'automne... déjà !

COFFRANE
Gymnastique post-scolaire

(c) Les jeunes gens de la paroisse qui ont suivi le cours d'éducation physique ont subi, dimanche après-midi, l'examen d'athlétisme organisé par le groupe sportif « La Flèche », de Coffrane.

Les trois meilleurs participants ont été récompensés par des distinctions offertes par la société :

Médaille d'or : Kurt Glauser ; médaille d'argent : Jean Schenk ; médaille de bronze : Michel Glauser.

Ont reçu l'insigne cantonal distinctif : Francis Tissot, Jean-Louis Glauser, Alexandre Würsch, Eric Martin, Michel Thomi, Arnold Cosandier, Klaus Kiener, Ciril Glauque, Gino Rossetti, Bruno Earch, Daniel Cosandier, Pierre-André Croset et Edgar Waldenveg.

DU CÔTÉ DE LA CAMPAGNE

La situation des marchés agricoles

Du Service romand d'informations agricoles :

A en juger d'après les résultats des enquêtes et évaluations faites jusqu'ici, il y a lieu de s'attendre à une récolte de pommes de terre aussi forte qu'en 1954. Selon toutes probabilités, les trois variétés Bintje, Bona et Urgenta suffiront pour assurer l'approvisionnement du pays en pommes de terre de table jusqu'au début de la prochaine récolte. La récolte est en cours, mais n'est pas encore sous toit. Le temps pluvieux qu'il a fait a beaucoup favorisé la pourriture des tubercules. On aperçoit sur bien des champs déjà récoltés de nombreuses pommes de terre pourries laissées directement de côté par les agriculteurs lors de l'arrachage. Cependant, grâce à un entreposage préliminaire et à un nouveau triage par les paysans, les consommateurs pourront compter sur des livraisons de pommes de terre de bonne qualité et se conservant bien.

Les prix ne sont pas modifiés par rapport à l'an dernier. Les cours maximums pour livraisons en sacs par le détaillant, franco cave, sont de 29 fr. pour les Bintje, et de 27 fr. pour les Bona et Urgenta, par 100 kg. net. Pour les livraisons directes du paysan au consommateur, ces prix sont de 25 fr. et 23 fr. par 100 kg.

Sur le marché des fruits, les premières livraisons importantes de Gravenstein se sont fait attendre plus longtemps qu'on ne l'avait admis tout d'abord. D'une part, le retard de la maturité des fruits a été plus prononcé qu'on ne le pensait et, de l'autre, les agriculteurs n'ont pas eu assez de temps pour la cueillette, compte tenu de tous les autres travaux urgents de récolte. C'est pourquoi il s'est produit une pénurie passagère dans l'approvisionnement du marché en fruits propres à la consommation. Même les livraisons du Valais (Reine des reinettes), n'ont pas suffi à couvrir les besoins du pays dans son ensemble. Les livraisons de prunes et pruneaux sont également restées limitées jusqu'ici.

Le marché des légumes se ressent toujours des conditions météorologiques défavorables du mois d'août ; ainsi les rendements en légumes saisonniers de toutes sortes sont, dans l'ensemble, restés modérés, de sorte qu'il a été nécessaire de procéder à des importations complémentaires. Si le temps beau et chaud de ces derniers jours se maintenait, l'offre de légumes de saison s'accroîtrait de nouveau fortement, sauf pour les haricots dont la période de récolte principale est maintenant passée.

Alors que les prix du bétail de boucherie de choix, c'est-à-dire des génisses, bœufs et jeunes vaches de première qualité sont encore restés inchangés, la tendance à la baisse des prix pour les autres catégories de vaches de boucherie et de taureaux s'est maintenue ces dernières semaines. Comparativement au niveau enregistré au début d'août, le recul des prix s'établit en tout à 15-25 ct. pour les vaches et 10-20 ct. pour les taureaux, par kg. vif, ou 30-50 ct., pour les vaches et 20-40 ct. pour les taureaux, par kg. de poids mort. La situation jusqu'ici stable sur le marché des veaux de boucherie a été un peu moins sûre ces derniers jours, ce qui a eu des répercussions sur les prix, jusqu'ici encore fermes. En revanche, les cours des porcs à viande légers ont pu se maintenir au niveau de 3 fr. 35 par kg. vif, bien que l'on ait enregistré un léger affaiblissement de la demande.

De.

Communiqués

Deux gros lots... et beaucoup d'autres

Deux gros lots, l'un de 100,000 et l'autre de 50,000 francs sont inscrits au tableau de la loterie romande, qui tirera à la Chaux-de-Fonds, le 6 octobre prochain. C'est fort alléchant, d'autant plus que bien d'autres lots offrent encore une perspective de chance à ceux qui ne décrocheront pas les gros lots.

Cependant, à la veille du dernier tirage, l'on a assisté au fait caractéristique suivant : bien des acheteurs ont éprouvé du dépit de ne plus trouver de billets chez leur fournisseur habituel, et pas davantage chez les autres.

Alors, bonnes gens, prenez-vous-y à temps ! Car si vous pensez que la chance vous attendra jusqu'à l'ultime minute avant le tirage, vous vous trompez. Souvenez-vous de la fable du bon La Fontaine : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point ! »

Un jubilé original chez Suchard

Il est de plus en plus courant, pour une entreprise, de réunir son personnel jubilaire, de lui offrir fleurs et souvenirs et de prononcer des paroles de circonstance. Ce qui est infiniment moins habituel, c'est de préparer une telle fête dans un train. Ce fut le cas lors du voyage-surprise organisé par la maison Suchard pour tout son personnel, à l'occasion du 130me anniversaire de sa fondation. Dans le train spécial qui conduisit à Lugano, des centaines d'ouvriers et d'employés de Serrières, un compartiment de l'un des vagons-restaurants fut réservé aux jubilaires de 25, 40 et 50 ans de service. C'est là que la direction de l'entreprise fêta ses jubilaires en leur exprimant sa reconnaissance et ses félicitations et en leur remettant en même temps le diplôme de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. Voilà une conception nouvelle et fort sympathique de rendre hommage au travail et à la fidélité d'excellents collaborateurs.

Inséparables!

«Vous fumez aussi les Stella Filtra? Je les fume depuis des années - ce sont les plus douces!»

STELLA FILTRA:

La cigarette la plus fumée en Suisse!
Pourquoi? Nous n'utilisons que des tabacs Maryland sélectionnés; non seulement les meilleurs, mais aussi les plus légers!

S 1

Un produit Laurens — Aussi en long format — 95 ct

Retenez cette date!

C'EST DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

que l'horaire d'hiver entrera en vigueur

Vous vous procurerez donc, dès jeudi, l'indicateur

Eclair

parce qu'il est complet, simple et très lisible

Il sera mis en vente partout au prix de 1 fr. 60 l'exemplaire

---

Hâtez-vous de vous procurer

LE VERJUS

le journal humoristique des vendanges, avec son supplément

Le (petit) JOURNAL OFFICIEL

Toute l'actualité neuchâteloise à la pointe de l'esprit et du crayon

40 et. le numéro

Cours de répétition des troupes neuchâteloises

Nous servons des

abonnements militaires

de 3 semaines au prix de

Fr. 1.90

Le versement doit être effectué d'avance à notre compte postal IV.178 ou à nos guichets.

Administration de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

TAPIS Grand choix de superbes **milieux et passages**

Orient, moquette, bouclé, etc.
Les plus bas prix

BENOIT, Maillefer 20 Tél. 5 34 69

Présentation à domicile - Crédit
Fermé le samedi

S'énerver contre votre dactylo? Ah, non! ca n'en vaut pas la peine. Le travail de votre bureau ralentit. Les frais augmentent. Examinez plutôt sa machine à écrire et demandez-nous un essai, sans engagement, d'un modèle **ADLER.** Adler vous offre de la satisfaction journalière.

Bessard

Avant tout, on consulte

RAMSEYER

Agence cantonale Adler
Terreaux 1 - Neuchâtel - Tél. 5 12 79

Cours de répétition...

La Cité
ST HONORE Neuchâtel ST MAURICE

Chemise gris-vert	12.50	15.80	19.50
Pullover sans manches		13.80	15.80
Pullover à manches . .		21.80	27.80
Caleçons longs, interlock	4.80	5.50	5.90
Grosses chaussettes de laine		2.90	5.80
Bretelles		2.90	4.90	5.40
Sac à linge			4.50

TIMBRES-RISTOURNE

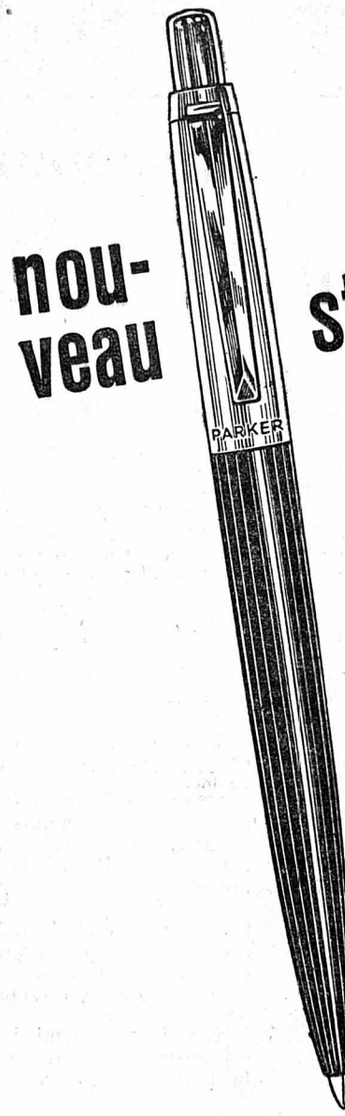

Aucune autre marque n'offre autant d'avantages que le

nouveau stylo à bille Parker

Le nouveau Parker est le seul à vous offrir quatre différents calibres de bille que vous pouvez choisir suivant votre écriture.

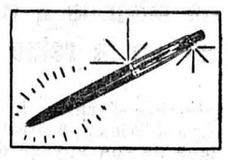

Le nouveau stylo à bille Parker est le seul qui présente un corps de nylon incassable, insensible aux griffures, un chapeau finement travaillé comme un joyau.

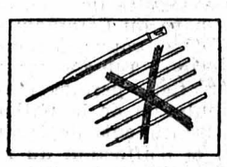

Avec le nouveau Parker vous écrivez cinq fois plus longtemps qu'avec tout autre stylo à bille ordinaire...les essais l'ont prouvé.

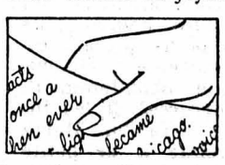

Le nouveau Parker écrit facilement, immédiatement et sans bavures. Il est approuvé par les banques.

Conçu pour durer des années

Stylos à bille Parker: Fr. 12.50 à Fr. 35.— Cartouche de rechange: Fr. 3.30

En vente dans toutes les bonnes maisons de la branche

Agents généraux pour la Suisse: DIETHELM & CIE S.A., Talstrasse 15, Zurich - Tél. (051) 25 55 50

Toujours à l'aise dans un trotteur BALLY

URSULA
Un budget même modeste suffit pour l'acquisition de cette chaussure racée. En box noir, brun ou rouge
29.80

NEDA
Pour vos joyeuses randonnées en automne ce modèle mi-sport en Elk brun, semelle air-crêpe
29.80

TRIOMPHE
Une chaussure d'automne, mille fois éprouvée, légère et confortable. Elk brun avec semelle air-crêpe qui adhère
39.80

CHAUSSURES **Royal**
NEUCHATEL TEMPLE-NEUF

En face de la « Feuille d'avis »

ARTICLES ET DOCUMENTS D'ACTUALITÉ

VOYAGE ROYAL EN AFRIQUE ORIENTALE BRITANNIQUE

La princesse Margaret reçoit les honneurs du Kenya

De l'île Maurice à Nairobi, en passant par Dar es-Salam et Zanzibar, la sœur de la reine visitera contrées sauvages et peuplades exotiques

Vendredi 21 septembre dernier, la princesse Margaret a quitté Londres à bord d'un « Argonaut Ajax » à destination de Mombasa, sur la côte du Kenya, première étape de son voyage de cinq semaines dans l'Afrique orientale britannique. L'appareil emprunta une route de deux cent cinquante kilomètres plus longue que la normale, par Gibraltar, Kano, Entebbe, afin d'éviter le Caire pour les raisons que l'on imagine. Autre conséquence de la crise actuelle de Suez, le yacht royal « Britanina », ayant quitté l'autre jour les eaux anglaises pour Mombasa également d'où il conduira Margaret à l'île Maurice et à Zanzibar, a effectué son trajet par le Cap afin d'éviter tout embarras avec le colonel Nasser.

Si Londres, vendredi dernier, souhaita joyeusement un « bon voyage ! » à sa princesse. Mombasa où elle arriva plusieurs heures plus tard, lui réserva pour sa part un accueil extraordinairement chaleureux. Ville fleurie abondamment, magnifiquement décorée. Et les indigènes exultant : « Karibu Mama Mdogo ! » « Bienvenue à la petite mère ! », car, si Elizabeth est leur « grande mère » à tous, sa sœur Margaret ne peut qu'être leur « petite mère »...

A Mombasa la princesse a rencontré, au cœur des quartiers arabes très fermés de la ville, les célèbres femmes portant le voile traditionnel. Celles-ci, à l'occasion de cette visite, se dévoilèrent, et avec Margaret elles burent le café des grandes cérémonies. Dimanche, la princesse s'est embarquée à bord du « Britannia » pour voguer vers l'île Maurice, ancienne colonie française, où les indigènes lui ont déjà présenté deux tortues immenses particulières à cette région de l'océan Indien. L'île Maurice est à près de deux mille cinq cents kilomètres de Mombasa : la traversée a permis ainsi une croisière magnifique. Le 1er octobre, Margaret voguera sur Zanzibar, dernier refuge de l'aventure paraît-il, grâce à l'étonnante végétation qui y pousse. Puis de là, par avion cette fois, ce sera le Tanganyika et le Kenya.

De longs et nécessaires préparatifs

Un membre de la famille royale britannique, et à plus forte raison la sœur de la reine, ne voyage pas sans de minutieux préparatifs. On a pu dire cette fois de Margaret qu'elle prépara sa visite en Afrique orientale « avec la conscience d'un général dressant un plan de bataille ». Il a fallu étudier l'horaire qu'on doit respecter à une minute près, l'itinéraire prévu, les régions qui seront parcourues ainsi que leurs coutumes et les institutions. Il y eut les injections contre la fièvre jaune et la mise sur pied d'une garde-robe spéciale, avec la collaboration de deux grands couturiers et de deux modistes renommées. Enfin Margaret a longuement travaillé les discours qu'elle prononcera, elles les a si bien répétés qu'elle les connaît presque par cœur.

« Nous sommes une firme, non une famille », disait parfois feu George VI. Ceci, pour expliquer que la royauté britannique, de nos jours, tout en étant copiée et imitée inlassablement par des milliers de gens, ne dispose que de peu de libertés et de vie privée. Dans un voyage comme celui qu'effectue présentement Margaret, il faut se soumettre à la présence permanente et souvent intolérable, non seulement de la foule qui épie et critique autant qu'elle admire, mais encore des photographes, des reporters de cinéma, des techniciens de la télévision. Quelqu'un a qualifié tout cela de « vie de poisson rouge dans un aquarium ». En effet, le membre de la famille royale en voyage n'a pas un moment de répit. Pas un geste, pas une expression du visage qui ne soient impitoyablement observés. Il faut toujours s'intéresser à tout. Il faut se souvenir des noms, sourire à tous, serrer des milliers de mains (et Margaret, pour cette fonction seulement, dispose d'une entière collection de gants blancs !), manger de tout dans les banquets les plus divers. Le moindre signe d'ennui, voire de fatigue, peut provoquer une grave méprise, peut-être un incident, et parfois comporter des répercussions graves.

On prétend que le duc d'Edimburg, qui va lui aussi partir en voyage le mois prochain, pour un tour du monde qui le mènera jusqu'en Australie où il aura l'occasion d'assister aux Jeux olympiques, n'accepte que difficilement ces corvées comprises dans le programme de tout périple royal et ce respect presque maladif d'un protocole aussi sévère que rigide. Comme, ainsi qu'on l'a dit, l'horaire doit être suivi à la minute près, le duc s'arrange toujours pour bavarder outre mesure chaque fois qu'il le peut. Quant aux photographes, il les supporte difficilement et les compara à plus d'une reprise à des « vautours ». Lors d'un voyage au Canada, excédé par eux, il s'écria : « Prenez vos photos et f... le camp ! »

Pourtant, si l'on songe que chaque voyage d'un membre de la famille royale outre-mer comporte toujours plus ou moins une mission, le respect du programme établi devient nécessaire. Une mission : afin de resserrer les liens entre une colonie, un pays du Commonwealth, et Londres, le gouvernement britannique envoie sa reine, sa princesse ou son duc. Cela permet d'exprimer à la population de la nation visitée tous les sentiments de sympathie, d'intérêt et d'affection du peuple anglais à son égard. Les Canadiens, les Jamaïquains, les Rhodésiens, les Nigeriens, ont certainement été touchés, ces dernières années, par les visites de la reine mère, de Margaret, d'Elizabeth ou de Philip. C'est pourquoi, quand celui-ci ou celle-là voyage, « quoi qu'il arrive, le spectacle doit continuer ».

Mines de diamants et repaires Mau-Mau

Il est hors de doute que la visite de la princesse Margaret fera ainsi au Kenya beaucoup de bien. Ce grand pays, encore peu développé, dont toute l'économie est basée sur l'agriculture, sort à peine des terribles épreuves auxquelles le soumirent les sanglants terroristes Mau-Mau, soutenus par les communistes depuis Addis-Abeba et par M. Nehru. La visite princière redonnera confiance et force aux tribus du Kenya, aux Kikuyus fidèles, aux fiers et réservés Masais, aux Samburus qu'on appelle « hommes-papillons », et leur montrera que Londres ne les oublie pas.

Avec ses grandioses paysages exotiques, ses côtes peuplées de palmiers et ses mers de saphir, ses sables blancs éblouissants et sa brousse dense soudainement entrecoupée de plaines dorées s'étalant à perte de vue, ses forêts de cèdres grimpants, ses lacs sauvages, ses rhinocéros et ses éléphants, le Kenya ne compte qu'un demi-siècle de civilisation moderne. Il y a cinquante ans Nairobi, la capitale, n'était qu'une halte le long de la voie ferrée Kenya - Ouganda alors en construction, construction nécessaire pour transporter plus rapidement les troupes d'un bout à l'autre afin de faire cesser le trafic des esclaves des négriers arabes. (Relevons en passant, pour les socialistes qui réclament aujourd'hui à cor et à cri un développement plus rapide des pays coloniaux, que la gauche de l'époque s'opposa de toutes ses forces à la construction de cette voie ferrée.)

Aujourd'hui Nairobi est une moderne cité à l'onglaise, avec « teashops », « pedestrian crossings » et mayonnaise Heinz. Toutefois, à la tombée de la nuit, on peut y entendre les hyènes qui hurlent dans les parages et, à vingt-cinq minutes de marche seulement du bureau central des postes, les lions qui grondent en se rendant à leur repas du soir...

A Nairobi, parmi les différentes attractions qui lui sont préparées, la princesse Margaret rencontrera, lors d'une garden-party, un chef de tribu octogénaire, Njivi, possesseur de cinquante-deux épouses. Un autre jour, elle se rendra par avion sur le sommet du mont Kinangop, à sept cent cinquante mètres au-dessus de la mer, dans une région qui fut longtemps l'un des principaux repaires des terroristes Mau-Mau. Avant d'arriver au Kenya, Margaret aura fait escale quelques jours à Dar es-Salam, capitale de l'ancienne colonie allemande du Tanganyika, aujourd'hui britannique. Elle y aura visité, en particulier, les célèbres et fabuleuses mines de diamants de Williamson. En temps ordinaire, toute visite à ces mines est strictement interdite. On lit à l'entrée : « Toute personne franchissant ce passage sans autorisation sera punie de mille livres d'amende ».

Bref, en dépit du protocole, le voyage de Margaret aura tout de même ses bons côtés. D'autant plus que la princesse aura pu emmener avec elle son coiffeur habituel, le Français René. Depuis le départ de celui-ci, d'ailleurs, toutes les élégantes de Londres se lamentent : « Ma chère, je ne peux plus rien faire avec mes cheveux... Est-ce que Margaret sera longue à rentrer ? »

P. HOFSTETTER.

Les rues de Mombasa, au Kenya, décorées en l'honneur de la princesse Margaret.

En dépit de nombreuses difficultés

L'industrie aéronautique allemande prend un nouveau départ

Notre correspondant pour les affaires allemandes nous écrit :

Une des premières conditions d'armistice des Alliés, lors de la capitulation du Troisième Reich, fut la suppression de l'industrie aéronautique allemande. La mesure avait officiellement un caractère militaire fort compréhensible à l'époque : il s'agissait d'empêcher ce qui serait peut-être un jour le Quatrième Reich de se forger une nouvelle « Luftwaffe » pour tomber à l'improviste sur ses voisins... Mais l'interdiction avait un autre but, inavoué celui-là, qui était de supprimer dans le secteur civil une industrie qui eût pu se révéler un jour dangereuse pour ses concurrentes américaine, anglaise et française.

La République fédérale ayant retrouvé son autonomie et une large liberté d'action dans tous les domaines, il était clair qu'on ne pouvait l'empêcher « ad eternam » de construire des avions. Cette clause de l'armistice, comme tant d'autres, est aujourd'hui tombée en désuétude.

Une industrie qui ne s'improvise pas

La reconstitution d'une industrie aéronautique susceptible de jouer un rôle sur le plan international ne s'improvise pas, surtout après une interruption de plus de dix ans. Si les vieux constructeurs que sont Heinkel, Dornier, Messerschmitt, Focke-Wulf et Blohm & Voss sont toujours sur les rangs, la tâche qui les attend est extrêmement lourde et c'est véritablement à un nouveau départ qu'ils doivent se préparer. Il reste en effet un nombre considérable de problèmes à résoudre, tant dans le secteur financier que dans le secteur technique, pour que l'industrie aéronautique allemande retrouve une activité suffisante pour faire vivre les 425,000 personnes qu'elle occupait autrefois.

Des fabriques ont été bombardées, d'autres démontées par les occupants ; des constructeurs sont partis s'installer à l'étranger et ceux qui restèrent furent obligés d'orienter leur activité vers d'autres buts. Messerschmitt s'est mis à fabriquer des rouleaux, Focke-Wulf des planeurs, d'autres des machines à coudre... C'est à peine si les bâtiments et une poignée de spécialistes sont encore à la disposition des constructeurs de demain.

Capitaux et rendement

La première chose à trouver sont des capitaux, car il est exclu que les futures fabriques d'avions puissent repartir par leurs seuls moyens. Pour la première étape seulement, 52 millions de marks seront nécessaires, dont Bonn est disposée à prendre 35 à sa charge.

Il faudra aussi que la nouvelle industrie aéronautique allemande puisse compter, pour vivre, sur des commandes régulières de l'armée. Or, les premiers renseignements fournis à ce sujet par le ministre de la défense ne sont qu'à moitié satisfaisants. Comme le temps presse, la « Luftwaffe » devra passer ses premières commandes à l'étranger, en Europe et aux Etats-Unis. Un peu plus d'un millier d'appareils seulement ont pu être commandés immédiatement à l'industrie nationale, ce qui est extrêmement peu si l'on considère que le 90 % de la production américaine est absorbé par les commandes du Pentagone. Sur ce nombre, 469 appareils du type Do27 sont allés à la maison Dornier, 194 « Piaggio P 149 » à Focke-Wulf, 360 « Fouga Magister » à la « Flugzeug-Union Süd » et 117 « SNCA Noratlas » à la « Flugzeugbau Nord ».

A ces commandes militaires trop modestes, le secteur civil n'apportera provisoirement qu'un assez maigre complément. La « Lufthansa » reconstituée ne peut faire autrement que de commander ses appareils aux Etats-Unis et les besoins de l'aviation de tourisme ne paraissent pas devoir être supérieurs à 500 machines au cours de ces prochains mois.

Collaboration avec l'étranger

Ces circonstances défavorables ne sont toutefois pas faites pour décourager les Allemands, qui entendent rattraper progressivement le terrain perdu et préparer l'avenir.

Une solution provisoire envisagée consiste en une étroite collaboration avec des entreprises étrangères ; un premier pas dans cette direction a déjà été franchi avec l'accord liant la « Flugzeugbau Nord G.m.b.H. » à la Société nationale de constructions aéronautiques du Nord, qui a confié à la maison allemande la construction d'appareils « Noratlas » sous licence. Plusieurs entreprises participent à cet accord à des degrés divers. La maison Henschel est en pourparlers avec l'« United Aircraft Corp » américaine pour la construction d'hélicoptères Sikorsky, sous licence également, et les fabriques Messerschmitt et Dornier travaillent en étroite collaboration avec les autorités militaires espagnoles. D'autres accords sont prévus entre constructeurs allemands et américains, tant au point de vue technique que financier.

Car ce serait bien mal connaître les Allemands que de les croire capables de se laisser décourager par une difficulté...

Léon LATOUR.

LE PROCÈS DES ÉMEUTIERS DE POZNAN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le premier ministre polonais a déclaré : « Nous n'avons rien à cacher, mais nous n'envisageons pas de transformer un procès se déroulant selon la loi en spectacle international, contraire à la dignité de nos tribunaux, mettant en cause leur impartialité et leur compétence.

La succession des événements

Depuis la fin de juin, la Confédération internationale des syndicats libres a procédé à une lente et minutieuse enquête destinée à reconstituer par le menu la succession des événements.

1. Les ouvriers d'une grande usine de Poznan, l'usine Zispo, se plaignaient que leur salaire ait été diminué par l'abolition de l'augmentation progressive du travail aux pièces, par le transfert du secteur civil au secteur militaire d'un certain nombre de fabrications, par un resserrement des normes de production et par des prélèvements fiscaux jugés par eux excessifs. Ils se plaignaient en outre d'une insuffisante application par la direction des règlements sanitaires et d'un manque de vêtements protecteurs.

2. Ces ouvriers mécontents ont d'abord essayé d'obtenir satisfaction par la voie syndicale : comité d'usine et syndicat régional des métallurgistes. Il semble qu'ils ont aussi fait appel au parti unifié des travailleurs (c'est le nom officiel du parti communiste). Ils n'ont rien obtenu de substantiel ; la plupart du temps, ils se sont heurtés à des réponses dilatoires.

3. Vers le milieu du mois de juin, perdant patience, les travailleurs de la Zispo ont commencé à tenir, pendant les heures de travail, des réunions illégales où ils ont mis sur pied un programme de revendications et élu une délégation chargée de le présenter directement au ministre compétent, à Varsovie.

4. Quel fut le sort de cette délégation ? Les autorités polonaises affirment que cette délégation est rentrée dès le lendemain à Poznan, porteuse d'une décision favorable. La C.I.S.L. le conteste : « Selon des sources d'information indépendantes, il apparaît évident que quelques-uns des membres de la délégation furent incarcérés à Varsovie ; ce fait, joint à la présomption que leurs revendications justifiées allaient être ajournées officiellement, poussa les travailleurs à se mettre en grève le 28 juin pour exiger satisfaction immédiate. » On peut estimer aussi qu'il a suffi que le bruit coure d'arrestations à Varsovie pour que le mouvement se déclenche.

Les troubles

5. Aux premières heures de la matinée du 28 juin, les ouvriers de la Zispo décidèrent de défiler dans les rues de la ville. Se proposaient-ils de déposer leurs revendications entre les mains des autorités, d'attirer l'attention de l'opinion internationale par les visiteurs de la Foire internationale ? On ne peut le déterminer. Mais, en revanche, il est certain que d'autres travailleurs, venant d'autres usines, se joignirent à eux. A dix heures du matin, la grève était devenue générale et une vaste manifestation se déroulait dans le centre de la ville.

6. Fort probablement, les manifestants se divisèrent alors (spontanément ou conformément à des consignes données par des chefs improvisés ?) en plusieurs groupes ; l'un se rendit à l'hôtel de ville, un second au siège du conseil régional du peuple, un troisième au siège du parti communiste. Mais d'autres manifestants se dirigèrent aussi vers les prisons où l'on pouvait supposer que certains des membres de la délégation avaient été incarcérés.

7. Qui a usé le premier de violence ? Selon la C.I.S.L., « quand les manifestants arrivèrent à proximité du local central de la police de sûreté, on leur tira dessus du haut des fenêtres de cet immeuble. Ce fait est, semble-t-il, à l'origine d'une fusillade générale dans toute la ville. En même temps, d'autres manifestants avaient brisé les portes des prisons de la ville, relâché des prisonniers et pris des armes à feu. » Le premier mort aurait été un jeune ouvrier de seize ans ; le second un soldat refusant de tirer sur les ouvriers. Un groupe s'empara de la station de radio, mais le manque de techniciens fit que l'on ne put s'en servir, ce qui pourrait prouver le manque de préparation du mouvement.

58 morts

8. Des formations nombreuses de blindés firent irruption dans la ville et la bataille des rues se poursuivit jusqu'au jour suivant. Bilan officiel : 58 morts. Sans se dissimuler que de nombreux points demeurent obscurs (dont beaucoup ne pourront sans doute jamais être éclaircis), la C.I.S.L. a invité le conseil d'administration du B.I.T. à déclarer que le gouvernement polonais a violé les libertés fondamentales des travailleurs :

— en les mettant dans l'impossibilité de constituer des syndicats qui soient l'expression fidèle des sentiments et des revendications légitimes ;

— en emprisonnant des délégués élus par leurs camarades ;

— en réprimant par la force brutale une grève appuyée par la majorité de la population ouvrière.

Réaction gouvernementale

Comme il arrive à l'ordinaire, en pareil cas, le gouvernement de Varsovie a réagi de trois manières simultanées. La première de ces réactions consiste à admettre que les revendications ouvrières étaient partiellement justifiées et qu'on aurait dû s'en rendre compte, si le parti et les syndicats ne s'étaient pas laissé enfermer dans le formalisme.

Le 6 septembre, M. Cyrankiewicz, président du conseil, a déclaré que les salaires de 3.250.000 travailleurs venaient d'être relevés et il a souligné que l'amélioration des conditions de vie était un des moyens de rendre au peuple confiance dans le gouvernement et dans le parti, ce qui est reconnaître indirectement que cette confiance avait été altérée. On s'en doutait un peu ; mais l'aveu méritait d'être enregistré. Le même jour, on apprenait que les commissions parlementaires compétentes avaient décidé d'abolir les règlements sur la discipline du travail élaborés et promulgués en 1950, notamment la disposition prévoyant que les travailleurs qui arrivent en retard ou s'absentent sans justification seront déférés au tribunal.

Refonte de l'organisation syndicale

La seconde réaction consiste à procéder à une refonte de l'organisation syndicale ; le 22 août, M. Klosiewicz, président du conseil central des syndicats, déclarait : « Les événements de Poznan nous obligent à examiner la façon dont les syndicats pourraient assurer la défense des intérêts quotidiens des travailleurs et prévenir les conflits qui mûrissent. M. Klosiewicz est allé jusqu'à reconnaître que :

— les syndicats s'étaient montrés « incapables de défendre efficacement les intérêts des travailleurs contre les déformations bureaucratiques ». Trop souvent, les syndicats sont devenus des instruments de pression sur les travailleurs ;

— à l'heure présente, leur compétence et leurs prérogatives sont insuffisantes pour leur permettre de mener à bien leurs tâches ;

— trop de décisions importantes ont été prises par « une seule personne ». Il faut renforcer le travail collectif.

Ces déclarations perdent cependant une grande partie de leur valeur du fait que M. Klosiewicz, président des syndicats, responsable comme tel de l'inaction et de la faillits syndicales, est le même homme qui préside à la réorganisation. Au surplus, sur la question de savoir si les ouvriers polonais avaient le droit de faire grève, il a répondu avec autorité et sans hésitation par un « non » catégorique. On est donc en présence d'une mise en scène dont il ne faut pas être dupe.

La troisième réaction consiste précisément à mettre hors d'état de nuire au régime et au parti ceux dont le soulèvement du 28 juin a révélé qu'ils pouvaient être des chefs et des entraîneurs d'hommes : les procès de Poznan y pourvoiront, en même temps qu'ils intimideront ceux qui pourraient être tentés de les imiter.

On mesure ici toute la différence entre le comportement d'un Etat libéral et d'un Etat totalitaire. Des événements comme ceux de Poznan ne peuvent guère surgir dans un Etat libéral où il existe plusieurs soupapes de sûreté susceptibles de jouer avant qu'il y ait explosion. Mais si un sursaut de colère ouvrière survient dans un pays libéral, ceux qui en ont été les interprètes du côté ouvrier ont toute chance d'être appelés à des responsabilités syndicales où leur dynamisme s'entraînera peu à peu et souvent s'assagira au contact de réalités qui ne seront plus unilatérales. Dans un pays totalitaire, les hommes ainsi sortis du rang se désignent pour la prison ou pour la mort.

Dispositions draconiennes du code du travail

Il ne sera pas inutile de terminer en citant quelques passages du code du travail polonais qui ne semblent pas abolis par les récentes mesures : « Quiconque, dans une entreprise, diminue le niveau de la production par la réduction de son rendement est passible d'une peine de prison. » Dans les entreprises d'utilité publique, est assimilé au sabotage tout acte « rendant impossible ou malaisé le fonctionnement des entreprises et installations ». Peine : trois ans de prison au minimum. « Quiconque se concerte avec d'autres personnes pour commettre le délit ci-dessus est passible d'une peine de prison de trois ans au moins, pouvant aller jusqu'à perpétuité, ou de la peine de mort. Si le sabotage ou la grève est le fait d'un syndicaliste, celui-ci ne peut pas être condamné à moins de dix ans de prison. Quiconque ne dénonce pas la préparation d'une grève aux autorités compétentes encourt une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison. »

DÉCORATIONS

de vitrines, de salles, etc., pour les Fêtes de vendanges. Papiers peints, cartons de couleur, vernis et pinceaux ; fleurs et grappes de raisin artificielles, tapis d'herbe, etc., chez les spécialistes

M. THOMET fils

Ecluse 15 Tél. 5 17 80

Au lieu de vous énerver
rasez-vous avec
CHÉRON
Produit Suisse - Produit sûr

BULLETIN D'ABONNEMENT

A LA

Feuille d'avis de Neuchâtel

Le soussigné s'abonne dès ce jour jusqu'au

*** 31 décembre 1956 Fr. 7.75**

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

Localité : .....

* Le payement sera effectué à votre compte postal IV 178.

* Veuillez prélever la somme ci-dessus par remboursement postal. (Biffer ce qui ne convient pas)

Adresser le présent bulletin sous enveloppe affranchie de 5 ct. à

Administration de la « Feuille d'avis de Neuchâtel », Neuchâtel

☛ Ne concerne pas les personnes qui reçoivent déjà le journal.

En automne PRENEZ du **CIRCULAN**

est **efficace** contre les **troubles circulatoires**

contre : artériosclérose tension artérielle anormale, varices, hémorroïdes, vapeurs, vertiges, troubles circulatoires pendant la ménopause

CIRCULAN 1/1 litre, cure Fr. 20.55
1/2 litre Fr. 11.20, petite cure Fr. 4.95

Extrait de plantes au goût agréable, chez votre PHARMACIEN et DROGUISTE

EN COURSE
IL PART AVEC VOUS
POUR VOTRE RÉGAL

On n'oublie jamais l'excellent salami CITTERIO. Chacun sait qu'il n'a pas son pareil aussi bien dans les pique-niques que sur les tables les plus distinguées. La finesse de son mélange, composé surtout de viandes maigres, et son état de fraîcheur donnent au salami CITTERIO ce goût exquis, ce délicieux parfum qui font sa supériorité et le rendent si léger à l'estomac. Pour les fêtes et pour Noël, offrez un bon salami CITTERIO. Ayez-en toujours dans vos provisions de ménage.

CITTERIO
IL SALAME FAMOSO IN TUTTO IL MONDO

Soc. Acc. G. Citterio - Rho - Milan (Italie)

Représentant pour la Suisse : Alberto Bonizzi - Schweizergasse 21 - Zurich

Au CORSET D'OR
Rosé-Guyot
Neuchâtel

GROSSESSE
Ceintures spéciales
dans tous genres
avec sangle dep. 25.45
Ceinture «Salus»
5 % S.E.N.J.

A vendre un
HANGAR
longueur 18 m., largeur 8 m., toit recouvert de tuiles. S'adresser à Draize S. A., Neuchâtel. — Tél. 8 24 15.

Couleurs à l'huile

pour paysage et portrait

Reymond
9, Saint-Honoré, Neuchâtel

A VENDRE
pour cause de déménagement : 1 potager à gaz, 1 grande marmite «Dru», 1 table de cuisine, 1 petite chaise, 1 poussette vert clair « Wisa-Gloria », 1 pousse-pousse, 1 divan, 5 crosses à lessive, 1 crible à charbon, 1 pipe de 600 litres (employée pour le marc), 1 pendule, le tout usagé mais en bon état. Paul Emery, rue Croix-d'Or, Hauterive.

Epicerie-primeurs
Plusieurs commerces intéressants à remettre à Lausanne et à Vevey. Conditions avantageuses. Agence E. Barbieri, 9, rue Pichard, Lausanne.

Appréciez, vous aussi, l'arome unique des Tabacs Français employés exclusivement par la Régie Française.

95 ct.

GAULOISES
DISQUE BLEU *filtre*

RÉGIE FRANÇAISE DES TABACS

René Nydegger
TOUT POUR LE PNEU
Les meilleures marques
PRÉBARREAU
NEUCHATEL

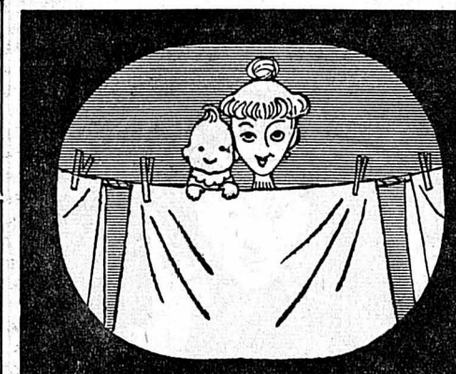

Plus de temps pour les mioches !

Le moussant Henco — le produit décrasseur par excellence — abrège la grande lessive. C'est à bon droit que nous disons:

Le linge trempé dans l'Henco est à moitié lavé !

ne coûte que **55** cts.

HK 2

ÉGAYEZ
votre appartement

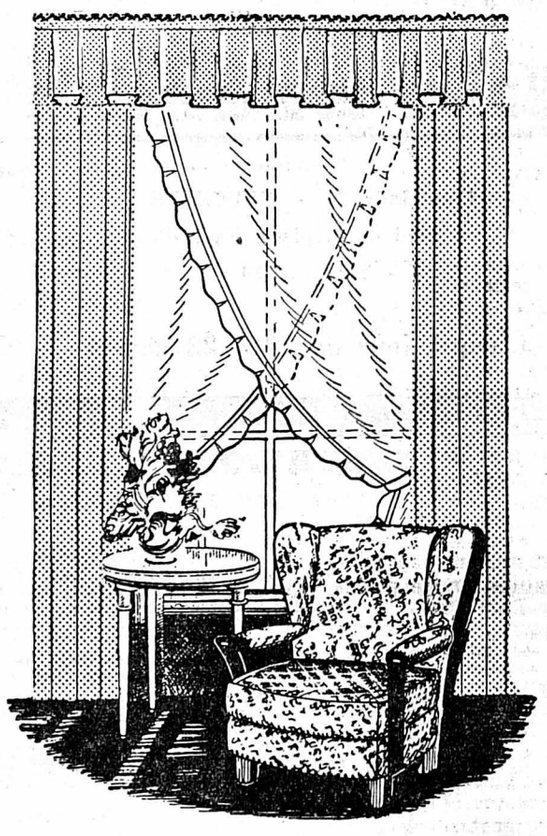

TISSUS DÉCORATION

TISSUS IMPRIMÉS OU UNIS, une grande sélection dans les coloris les plus attrayants. Largeur 120 cm. **2.95**

TISSUS IMPRIMÉS soigneusement, motifs fleurs sur fond bis. Largeur 120 cm. **3.50**

JACQUARD. Tissu riche, de belle qualité, dessins nouveaux sur fond rouge, vieux rose, jaune et vert. Largeur 120 cm. **4.90**

TISSUS HAUTE NOUVEAUTÉ. Une belle qualité, une impression moderne très étudiée. Largeur 120 cm. **6.90**

POUR TOUS LES GOÛTS
POUR TOUS LES STYLES

JETÉS DE DIVAN
Rayures modernes genre tissé main, qualité supérieure, jolies dispositions de coloris.
Dimensions 160/260 **17.80**

AU LOUVRE
La Nouveauté SA NEUCHÂTEL

Belle exposition en notre vitrine rue du Trésor

Retenez cette date !

C'EST DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

que l'horaire d'hiver entrera en vigueur

Vous vous procurerez donc, dès demain, l'indicateur

Eclair

parce qu'il est complet, simple et très lisible

Il sera mis en vente partout au prix de 1 fr. 60 l'exemplaire

Cours de répétition 1956

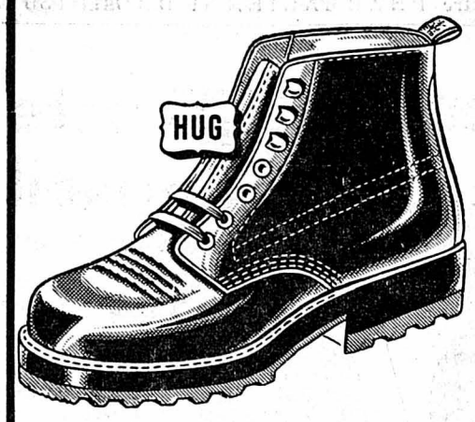

Souliers de quartier
avec semelle de caoutchouc
depuis . . **Fr. 35.80**

Souliers de quartier
avec semelle de cuir
depuis . . **Fr. 27.80**

Souliers de marche
avec ferrage militaire
depuis . . **Fr. 31.80**

Souliers de sport
(montants) avec forte
semelle de caoutchouc
depuis . . **Fr. 31.80**

CHAUSSURES
J. Kurth S.A.
Seyon 3 NEUCHATEL

BAISSE ➡ Tomates du pays ➡ le kg -.60 ➡ MIGROS

Véhicules à moteur

A vendre d'occasion
Fiat 1400
8 CV, 5 places, 4 portes, 2500 fr. Adresser offres écrites à A. K. 4337 au bureau de la Feuille d'avis.

AUTOS
« VW », etc., à prix avantageux. Facilités de paiement. Demander offres à Autos-motos, rue de Neuchâtel 27, Peseux.

A vendre pour cause de départ, cabriolet
« MORRIS MINOR »
1950. Tél. dès 19 h. 5 17 45

Studebaker
Champion 1950
en parfait état de marche, à vendre. Garage du Phare. Tél. 5 35 27.

Jolie moto
« Allegro » 200 cmc., modèle 1951, parfait état, taxe payée, à vendre Fr. 650.— Tél. 5 51 12, à midi et le soir.

A vendre moto
« Puch » sport
magnifique occasion de première main, état de neuf. — S'adresser sous chiffres D. M. 4316 au bureau de la Feuille d'avis.

DKW IFA commerciale, 1953
Limousine 4 places, transformable avec porte arrière. Peu roulé.
GARAGE DU LITTORAL Tél. 5 26 38
NEUCHATEL, début route des Falaises
AGENCE PEUGEOT

Peugeot 202, 7 CV, 1948
Limousine noire 4 portes, 4 places. Toit ouvrant. Chauffage, etc. Moteur avec pistons neufs. Prix intéressant.
GARAGE DU LITTORAL Tél. 5 26 38
NEUCHATEL, début route des Falaises
AGENCE PEUGEOT

AVIS DIVERS

Réparations Nettoyages
de tous tapis PERSES et autres. Georges CAVIN, ruelle de l'Immobilière 5. Tél. 5 49 48.

Venez goûter le plat
MENTONNAIS
chez
Jean et Suzanne
« LA CHAUMIÈRE »
SERRIÈRES

Maintenez votre PIANO au diapason, faites-le accorder régulièrement
PIANOS RENÉ STROBEL
(ancien accordeur du Ménestrel)
Accords - Réparations - Ventes
Transformations - Polissages - Devis
PESEUX, chemin Gabriel 26 - Tél. 8 23 24
Tradition transmise de père en fils depuis quatre générations

Le litre ne coûte que 75 ct., moins escompte. Vous pouvez boire autant de "VIVI„ qu'il vous plaira. Toujours vous vous sentirez dispos, car le "VIVI„ est une boisson qui convient à tous, aux petits comme aux grands.

VIVI-KOLA

Eau minérale réputée d'Eglisau + noix de kola + sucre pur. Voilà le "Vivi„.

Si à la fin de la journée vous avez les pieds fatigués, enflés ou douloureux, faites-les examiner :

JEUDI 27 SEPTEMBRE
de 9 h. à 18 heures

un spécialiste BIOS sera à votre disposition pour s'entretenir avec vous de l'état de vos pieds. Cette consultation vous est offerte à titre gracieux par la maison BIOS. Profitez donc de l'occasion qui vous est présentée ! N'oubliez pas que seuls de bons pieds sont à même d'effectuer le travail journalier que nous exigeons d'eux.

Chaussures J. Kurth S. A.
3, rue du Seyon, NEUCHATEL

MAZOUT
M. SCHREYER
Demandez vos livraisons de mazout au moyen du compteur étalonné qui donne toute garantie
Tél. : bureaux 5 17 21 Chantiers 5 55 45

Théâtre de Beaulieu, LAUSANNE
OPÉRA DE ROME
Vendredi 5 octobre : « NABUCCO »
Samedi 6 octobre : « LUCIA DI LAMMERMOOR »
Samedi 13 octobre : « LA TRAVIATA »
(Billets de spectacle à disposition)
Départ : 18 heures Fr. 9.—

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS :
AUTOCARS FISCHER Tél. 7 55 21
MARIN (Neuchâtel)
ou Rabus, optique Sous les Arcades

Vous pouvez préparer un
CERTIFICAT DE SECRÉTARIAT
également dans nos cours du soir
Début des cours : 24 septembre
ECOLE BENEDICT, 13, RUELLE VAUCHER

Vous aussi
faites nettoyer vos vêtements chez
le teinturier à la mode **mode**

Neuchâtel usine : tél. (038) 5 31 83
Magasin : sous l'Hôtel du Lac
Portes-Rouges 149 : H. Knutti, coiffeur
Parcs 56 : R. Wicky, coiffeur
Evole 7 : Di Paolo et Meier, tailleurs
Serrières : Société de consommation

Sans compresseur !
le pistolet à peinture
BURGIA 53

pour décorateurs, peintres, garagistes
220 v. Prix : Fr. **98.50** + port
M. THOMET
ÉCLUSE 15 NEUCHATEL

Au Moyen Age, le paysan devait payer une dîme au bailli. Aujourd'hui, nous devons payer aux « baillis du pain »

4 dîmes (40 %)

sur la farine-fleur et la semoule

C'est pourquoi nous dirons

NON

le 30 septembre, au régime du blé !

Comité contre la réglementation du blé

CRÉDIT FONCIER NEUCHÂTELOIS

Obligations de caisse

3 % à 3 ans, au pair
3 % à 4 ans, à 99 ½ %
3 1/4 % à 5 ans, et plus, au pair

Souscriptions à nos caisses à Neuchâtel et chez nos correspondants

FONDÉ EN 1863

Sécurité Discrétion

Tél. 6 31 51
Blanchisserie Müller

Ce soir la pizza au Pavillon

Pour les travaux
d'AUTOMNE
consultez-nous
COULEURS VERNIS PAPIERS PEINTS
chez les spécialistes
M. THOMET
ÉCLUSE 15

Vme SALON DES 3 DIMANCHES
Cressier (NE)
Samedi 29 septembre 1956, le Salon sera fermé ; il sera réservé à la presse
Dimanche 30 septembre 1956 : ouvert de 10 h. à 22 h.
Le Salon est ouvert tous les jours de semaine de 10 h. à 21 heures

UNIVERSITÉ POPULAIRE NEUCHATELOISE

LES COURS COMMENCENT LE 1er OCTOBRE 1956

Les inscriptions sont encore reçues :

A NEUCHATEL : à la Bibliothèque, service de prêt, 3, place Numa-Droz, tél. 5 13 59. — Tous les jours de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h., le samedi jusqu'à 17 heures.

A LA CHAUX-DE-FONDS : à la librairie « La Cité du Livre », téléphone 2 23 54.

AU LOCLE : librairie « La Cité du Livre », téléphone 3 10 90.

COURS DU SOIR

Langues - Comptabilité
Sténodactylographie
Cours spécial de français pour personnes de langue étrangère

INSCRIPTIONS A

l'Union commerciale

Coq-d'Inde 24 - NEUCHATEL
au fond de la place des Halles
Tél. 5 32 39

Chaque jour de 18 à 22 heures

Télévision Radio
RADIO MÉLODY
Flandres 2 - Tél. 5 27 22
NEUCHATEL
installe, répare soigneusement et à prix avantageux tout appareil de RADIO et de TÉLÉVISION
Se rend régulièrement dans votre région

Le couvreur
Transformation de toitures
Peinture des fers-blancs
Réfection des cheminées
Willy VUILLEMIN
Evole 33 Tél. 5 25 75

Le menuisier ébéniste
Tous travaux du bâtiment et d'entretien
Agencement d'intérieur et de magasin
Meubles sur commande et toutes réparations
L. RITZ ET FILS
Ecluse 72 Tél. 5 24 41
Devis sur demande

Stoppage artistique
Stoppage invisible
sur tous vêtements, accrocs, déchirures, mites, brûlures, etc. Maison d'ancienne renommée. Livraison dans les 24 heures
Temple-Neuf 22 **Mme LEIBUNDGUT**
(Place des Armourins) NEUCHATEL Tél. 5 43 78
Expéditions à l'extérieur

CONTRE :
- **la pluie,**
- **les courants d'air**

par vos portes et fenêtres,
DEMANDEZ **HERMÉTICAIR**
SAINT-BLAISE - Tél. (038) 7 53 83
Nombreuses références

Vélos
Une maison sérieuse
Pour l'entretien de vos bicyclettes
Vente - Achat - Réparations
G. CORDEY
Place Purry - Ecluse 29 - Tél. 5 34 27

Constructions à forfait
VILLAS
WEEK-END
IMMEUBLES
TRANSFORMATIONS
ACTIVIA
Neuchâtel Tél. 5 51 68
CRÉE - CONSTRUIT - TRANSFORME

Nouveau No : 6 31 51
Blanchisserie Muller
(Domicile 5 52 73)

PRÊTS
de Fr. 100.— à Fr. 2000.— sont rapidement accordés à fonctionnaires et employés à salaire fixe. Discrétion garantie. — Service de prêts S. A., Lucinges 16 (Rumine), Lausanne. Tél. (021) 22 52 77.

EXCURSIONS L'ABEILLE
Henchoz, tél. 5 47 54. Car 8 places
Jeudi 10 heures, Thoune, Goldiwil, Haltenegg, 1200 mètres, vue magnifique, Sigriswil, Gunten, 13 fr.
Dimanche, 7 heures, la Gruyère, cols des Mosses et du Pillon, Gstaad, Simmental, 18 fr.

Salon moderne, cabines nouvelles, vous garantissent, avec un personnel qualifié...
une permanente, une mise en plis à votre GOUT
Coiffure EUGÈNE
Tél. 5 21 26 Terreaux 7

Etudes classiques, scientifiques et commerciales
Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréats français
Technicums
Diplômes de commerce
Sténo-Dactylographe
Secrétaire - Administration
Baccalauréat Commercial
Classes préparatoires (5 degrés) dès l'âge de 12 ans
Cours spéciaux de langues Cours du soir : Français, Dactylographie
Préparation au diplôme fédéral de comptable
Ecole Lémania
Chemin de Mornex (à 3 min. de la Gare) LAUSANNE Tél. (021) 23 05 12

Informations de toute la Suisse

AU CONSEIL NATIONAL

Le projet de défense économique est sous toit

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Le dernier orateur aperçu à la tribune du Conseil national, lundi soir, était M. Duttweiler. Le premier qu'on y retrouva, mardi matin, était encore M. Duttweiler. Avait-il occupé les lieux et passé la nuit à l'ombre du fauteuil présidentiel ? Non pas. Le sommeil réparateur lui avait rendu des forces pour mener de nouvelles offensives.

Il a pris cette fois pour cible l'Office suisse de compensation, organisme chargé d'exécuter les tâches que commande la défense économique envers l'étranger. Le Conseil fédéral estime le moment venu de lui donner un statut juridique. L'article 4 du projet en fait donc une institution de droit public, soumise à la seule surveillance du Conseil fédéral, qui en nomme le conseil de direction. Le Conseil des Etats, il est vrai, a introduit un nouvel alinéa qui fait un devoir à l'Office suisse de compensation de présenter chaque année un rapport et des comptes, documents que le Conseil fédéral transmettrait aux Chambres pour approbation. M. Duttweiler ne se contente pas de ce contrôle « a posteriori ». Il veut biffer tout l'article 4 et faire de l'Office de compensation un simple bureau de l'administration fédérale.

Certes, l'Office en question n'a pas, dans l'assemblée que des défenseurs ardents. Ainsi, M. Rosset, radical neuchâtelois, tout en combattant la proposition Duttweiler, voit dans l'institution un mal nécessaire. Il est judicieux de définir son statut, mais il faudrait surtout améliorer la procédure de recours. Un « justiciable » qui estime devoir faire appel d'une décision est empêché, selon la procédure actuelle, de faire valoir lui-même ses raisons devant l'autorité de recours qui, en revanche entend la partie mise en cause.

Ces inconvénients, estime M. Holenstein, sont pour une bonne part atténués par les dispositions de l'article 6 qui prévoient un recours de droit administratif contre une série de décisions, c'est-à-dire le droit de porter le cas devant le Tribunal fédéral.

Sur ces explications, l'article 4 est maintenu par 98 voix contre 7 et M. Duttweiler est, une fois encore, battu.

Durée de la validité de l'arrêté

Aussi, passe-t-il le commandement à M. Vontobel pour la suite des opérations. Le groupe des indépendants veut encore se battre à l'article 11 qui fixe la validité de l'arrêté. Il doit rester en vigueur 10 ans, estime le Conseil fédéral, car on ne peut, à tout bout de champ, remettre l'ouvrage sur le métier, demander de nouvelles études aux experts ou aux « services compétents » et leur faire perdre ainsi un temps précieux.

Mais M. Vontobel n'est pas de cet avis. Des mesures extraordinaires ne doivent pas avoir la vie trop longue. Il faut leur fixer un terme d'autant plus rapproché qu'en fait, le projet soustrait au contrôle efficace du parlement des décisions importantes. Un délai de quatre ans est bien suffisant.

Coupons la poire en deux, propose la minorité de la commission et prenons six ans. On aura l'occasion ainsi de faire d'utiles expériences et l'on peut garder l'espoir qu'à fin 1962, le monde sera devenu plus raisonnable.

Une fois de plus, la majorité s'est faite sur cette proposition transactionnelle.

Allons-nous vers un referendum ?

Dernier débat. Selon le texte du Conseil fédéral, les restrictions à l'importation frappant les camions automobiles, les trolleybus, les omnibus, les autocars lourds et mi-lourds ainsi que les tracteurs agricoles ne sont pas soumises à la limite de validité. On prévoit de les maintenir « jusqu'à nouvel avis ». Celles qui concernent les films, en revanche, doivent tomber à fin 1960, puisqu'à ce moment on pourra, du moins l'espère-t-on, fonder une législation nouvelle sur l'article constitutionnel relatif au cinéma.

M. Duttweiler refuse d'exclure de la réglementation générale camions, autocars, tracteurs et le reste. Il voit, dans la proposition gouvernementale un privilège de plus pour un secteur particulier de l'économie nationale.

Moins absolue, une minorité de la commission admet que l'on protège l'industrie lourde de l'auto contre une concurrence étrangère qui finirait par la ruiner — il y a là des intérêts de la défense nationale en jeu — mais elle ne voit pas la nécessité d'accorder le même avantage aux tracteurs suisses. Les paysans, en particulier, verraient d'un bon œil une concurrence plus active faire baisser les prix. Cela contribuerait peut-être à réduire leurs frais de production.

Thèse fort contestable, affirme M. Badoux, radical vaudois, qui défend le texte gouvernemental.

Mais M. Holenstein lui-même l'abandonne si bien que la proposition de la minorité — abroger au plus tard à fin 1960, les restrictions mises à l'importation des tracteurs — n'est plus combattue et elle l'emporte, par 129 voix contre 9, qui vont à la proposition Duttweiler.

Dans son ensemble, le projet est voté par 133 voix contre 10. La minorité comprend les 9 indépendants auxquels s'est joint M. Leuenberger, socialiste zuricois, défenseur des chauffeurs de camions et, à ce titre, mécontent de l'indulgence dont bénéficie, en Suisse, la concurrence étrangère, alors que les transports routiers venant de Suisse et passant la frontière sont en butte à d'innombrables chicanes administratives.

L'opposition compacte des indépendants annonce-t-elle un referendum ? C'est possible.

La Suisse à l'exposition de Bruxelles

En fin de séance, le Conseil national approuva, par 124 voix sans opposition, l'arrêté décidant que la Confédération suisse participera à l'exposition universelle de Bruxelles en 1958, autorisant du même coup le Conseil fédéral à faire établir un projet approprié et à demander les crédits nécessaires par la voie du budget.

Pas de véritable débat, mais la remarque d'un député qui, au vu des premiers projets, estime que le pavillon suisse aura l'apparence, peu engageante, d'un village nègre.

Des goûts et des couleurs... !

Des divergences aplanies

Puis, les députés éliminèrent trois des quatre divergences qui subsistent encore avec le Conseil des Etats quant à la loi sur les contrats collectifs de travail. Sur le quatrième point, ils tendirent la main. En première lecture, le Conseil national avait fixé à trois mois après expiration du contrat individuel, le délai pendant lequel le travailleur ne peut renoncer aux droits que lui confèrent les clauses impératives de la convention. D'accord en cela avec le Conseil fédéral, les sénateurs avaient refusé d'admettre tout délai. Les droits s'éteignaient à l'expiration du contrat. Plusieurs députés ont fait valoir que, dans certains cas, il fallait laisser à la partie généralement la plus faible — le salarié — un temps de réflexion et la possibilité de réclamer son droit ou son dû, s'il s'estimait lésé par un trop brusque règlement de compte (au sens propre du terme) qui l'aurait pris, si l'on ose dire, « au souffle ». Pour fléchir l'opposition des Etats, la commission proposait donc de réduire le délai de trois à un mois. Le Conseil lui donna raison par 71 voix contre 41.

L'ordre du jour préparé par le président n'était pas épuisé. Mais l'heure de la soupe avait sonné déjà et si « les grandes pensées viennent du cœur », un estomac vide semble peu propice à leur éclosion. On en resta donc là pour la matinée.

G. P.

Au Conseil des Etats

Assainissement d'une canalisation

BERNE, 25. — Le Conseil des Etats a repris ses travaux mardi soir. Sur rapport de M. Antognini (cons., Tessin), il a voté sans discussion, par 36 voix, le crédit de 700,000 francs nécessaire à l'assainissement de la canalisation de la place d'armes de Thoune.

ZURICH

Suite du défilé des témoins au procès Eichenwald

ZURICH, 25. — Le défilé des témoins au procès Eichenwald s'est poursuivi mardi. On entendit successivement l'avocat bernois auquel Weber avait écrit une lettre en se servant de son sang comme encre, le chauffeur de Weber au temps de sa splendeur, peu après la disparition d'Eichenwald, et des représentants de la fabrique de montres avec laquelle Weber traitait à Bienne.

La femme de Stuetzle à la barre

Mais la déposition la plus intéressante, en même temps que la plus favorable à l'accusé, fut celle de la femme divorcée de Stuetzle, décédé au mois d'août 1954. Elle vécut 17 ans avec son mari. Sans vouloir indiquer les raisons de son divorce, elle consent à dire que l'ivrognerie a pu aussi jouer un rôle. Ce fut en quelque sorte un divorce à l'amiable. Son ex-mari fut d'abord décorateur étalagiste, puis il eut un commerce d'importation et d'exportation, mais ses affaires ne furent guère brillantes, puis un magasin de confections. Lorsqu'il fit le commerce des montres, il fut condamné à la réclusion pour corruption de fonctionnaires. C'est au pénitencier qu'il connut Weber. A ce moment, le divorce fut prononcé. Toutefois, l'ex-femme de Stuetzle resta en contact personnel avec ce dernier. Elle ne voyait pas d'un bon œil les relations d'affaires avec Weber, qu'elle ne connaissait d'ailleurs que très peu.

Stuetzle vomissait souvent du sang

Le témoin confirme que son ex-mari ne lui versa jamais les 100 francs par mois fixé par convention de divorce. Elle reçut le 17 octobre au soir un pli-express de Bienne contenant un billet de 1000 francs et un bref message lui annonçant que son ex-mari avait fait une bonne affaire. Le 19 octobre 1953, le jour de son anniversaire, elle vit paraître dans son appartement son ex-mari qui lui remit encore 400 francs. Elle remarqua qu'il était entièrement vêtu de neuf. On sait que le même jour il remit 25.000 francs à son avocat de Zurich pour qu'il garde cette somme, devant aller purger une peine nouvelle prononcée par la Cour d'assises de Zurich. Le témoin déclare que Stuetzle a toujours souffert de l'estomac et que souvent il a vomi du sang.

Pendant qu'il purgeait sa peine au pénitencier de Regensdorf, il dut entrer à l'hôpital et fut opéré. Lorsqu'il sortit du pénitencier, elle l'accueillit chez elle, mais il lui était impossible de le soigner comme il aurait fallu, aussi le médecin ordonna-t-il son transfert à l'hôpital où il mourut peu après. Peu avant de mourir, Stuetzle s'est plaint de n'avoir pas reçu de Weber les provisions auxquelles il avait droit. Mais il ne lui a jamais tenu des propos susceptibles de laisser croire qu'Eichenwald ait pu être assassiné.

EN VALAIS

Un camion fait une chute de 100 mètres

Un mort

BRIGUE, 25. — Sur la route de Stalden à Eisten (district de Viège), un camion faisant marche arrière pour déposer des matériaux, a été précipité dans le vide, d'une hauteur d'environ cent mètres. Le conducteur, M. Paul Pitteloud, de Conthey, marié, grièvement blessé, est décédé peu après l'accident.

Une septuagénaire écrasée par un train

MARTIGNY, 25. — Mlle Marie Metrailler a été happée par un train de la ligne Martigny - le Chable, près de Sembrancher en traversant les voies d'une vigne où elle avait été travailler. Elle a été blessée mortellement. Elle était âgée de 70 ans.

VAUD

Le cirque Knie en quarantaine à Nyon

Une mystérieuse maladie s'abat sur son personnel

Dans les dernières journées du séjour à Genève du cirque Knie, puis pendant le week-end, une quinzaine de membres de la troupe ont été atteints d'un mal non défini qui a nécessité leur hospitalisation à Genève. Lundi, une vingtième personne a été admise à l'hôpital cantonal. Puis, dans la soirée, un vingt et unième employé.

On a parlé de poliomyélite. L'éventualité d'une épidémie de cette maladie est écartée. On a songé que le mal avait pu être transmis par des animaux. Après un examen minutieux, le chef de l'Office vétérinaire cantonal vaudois est arrivé à la conclusion que les bêtes étaient saines.

On pense qu'il s'agit plutôt de cette sorte nouvelle de grippe, apparue pour la première fois dans notre pays il y a quelques semaines, en Suisse alémanique.

CONFÉDÉRATION

Mouvements de débordement aux manœuvres du 3me corps d'armée

Commencées lundi à l'aube, les manœuvres qui opposent, sous la direction du colonel commandant de corps Richard Frey, commandant du 3me corps d'armée, les brigades de montagne 10 et 11, se sont poursuivies mardi. La brigade de montagne 11 (parti bleu) avait reçu pour mission de défendre l'accès du réduit national. La brigade de montagne 10 (parti rouge) a tenté de déborder les positions de bleu, en attaquant par le sud, dans la région du col du Pillon, et par le nord, dans la région comprise entre le lac de Neuchâtel et Fribourg, et continue de pousser, au centre, dans les régions de Gstaad-Gessenay d'une part, du col de Bellegarde d'autre part.

Les avions à réaction du régiment d'aviation 1 sillonnent le ciel nuageux depuis l'aube pour inciter sans relâche à la vigilance et à l'action les unités au combat. Le chef des manœuvres, le colonel commandant de corps Frey, les suit à bord d'un hélicoptère, un appareil qui se révèle des plus précieux lors des opérations de montagne.

★ A Genève, opérant de nuit au moyen d'une barre de fer dérobée sur le chantier d'un immeuble en construction, des malandrins ont brisé la vitrine d'une bijouterie-horlogerie située place du Rhône, en plein centre de la ville, et ont emporté un lot de montres, de bracelets et de bagues valant 10,000 francs.

IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S.A.
6, rue du Concert - Neuchâtel
Directeur: Març Wolfrath
Rédacteur en chef du journal: René Braichet

Le mystère de la disparition de la fillette Ferrat *demeure complet*

Notre correspondant de Genève nous téléphone :

A la fin de la journée de mardi, malgré le recours encore à des chiens policiers, on n'avait retrouvé aucune trace de la jeune Bernoise Yvonne-Bluette Ferrat, âgée de 14 ans, qui, alors que dimanche elle s'était rendue au culte du temple de Genthod et avait assisté à tout le service divin, n'a plus reparu au domicile de ses parents, à Valavran, distant à peine de 10 minutes à pied.

Les recherches faites par de nombreux policiers dans toute la contrée avoisinante, jugées sans doute désormais inutiles, paraissaient hier soir avoir été abandonnées.

Si les assez fréquentes disparitions de jeunes se sont révélées le plus souvent n'être que de simples fugues et n'ont guère suscité d'inquiétudes, celle d'Yvonne Ferrat, une écolière genevoise, ne manque pas d'émouvoir l'opinion publique, vu le jeune âge de la disparue et son caractère plutôt réservé.

Un garde-frontière croyait l'avoir vue cependant à la fin de la matinée de dimanche, causant avec un automobiliste près du domicile de ses parents. Il y a eu erreur, paraît-il, sur la personne. En revanche, il serait exact que trois jours auparavant elle se serait effectivement entretenue avec un automobiliste sur la route de Collex.

Ed. B.

Seconde disparition

Un second signalement a été diffusé par Sottens, celui d'une jeune Neuchâteloise, domiciliée à Lausanne, Mlle Claude Sandoz, âgée de 17 ans, mais qui en paraît 20. Comme la mère de la jeune fille habite Genève, les recherches se sont orientées dans cette direction, mais elles n'ont donné aucun résultat.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Les explications de M. Pineau

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« L'association des usagers, aurait dit M. Pineau, avait dès lors perdu beaucoup de son intérêt. » Le ministre aurait toutefois ajouté que pour sauver la solidarité atlantique, la France avait finalement accepté, mais avec des réserves, la solution adoptée à Londres.

« La solidarité atlantique a donc survécu, aurait-il poursuivi, mais la crise a ouvert les yeux des Britanniques et l'idée européenne a fait du chemin en Angleterre. »

Ils ne verseront pas de péages à l'Egypte

Le ministre des affaires étrangères aurait également indiqué que les puissances qui ne verseraient pas de péages à l'Egypte étaient la France, l'Angleterre et la Hollande, qu'il n'était pas douteux que la proximité des élections américaines avait pesé d'un poids très lourd dans les négociations, qu'en tout cas en ce qui concerne l'attitude de la France, un jugement définitif ne pourra être porté sur l'action du gouvernement que plus tard.

Après avoir insisté sur la volonté de la France d'aboutir à une solution pacifique du problème de Suez, M. Pineau aurait déclaré : « Je ne peux pas dire que, quelle que soit l'attitude de Nasser, nous ne recourrons jamais à la force. Ce serait d'ailleurs contraire à la charte des Nations Unies ».

M. Pineau se rendra à New-York

PARIS, 25 (A.F.P.). — On annonce dans les milieux autorisés que M. Christian Pineau se rendra à New-York la semaine prochaine pour présider la délégation française au Conseil de sécurité qui examinera l'affaire de Suez sur le fond, vraisemblablement le 3 octobre.

On croit savoir qu'auparavant, le ministre des affaires étrangères se rendra à Caracas où il présidera la séance d'ouverture de la réunion des représentants diplomatiques français en Amérique du Sud. M. Pineau prendra contact avec le gouvernement du Venezuela.

M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, accompagnera M. Pineau et présidera la réunion des représentants diplomatiques, lorsque M. Pineau se rendra à New-York.

Le Danemark adhère à l'association des usagers

COPENHAGUE, 25 (A.F.P.). — Par 130 voix contre 7 (les communistes), le Folketing (parlement danois) a voté hier soir l'adhésion du Danemark à l'association des usagers du canal de Suez.

L'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité

NEW-YORK, 25 (A.F.P.) — L'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité sur la question de Suez, mercredi après-midi, comprendra deux points, annonce-t-on officiellement à l'O.N.U.

● **La question soulevée par la France et la Grande-Bretagne intitulée : situation créée par l'action unilatérale du gouvernement égyptien mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la convention du canal de Suez de 1888.**

● **La question soulevée par l'Egypte intitulée : mesures que certaines puissances, notamment la France et le Royaume-Uni, ont prises contre l'Egypte et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales et sont de graves violations de la charte des Nations-Unies.**

La première tâche du Conseil sera d'examiner l'ordre du jour provisoire pour fixer le libellé définitif de ses travaux.

Surcharge de frêt suspendue

LONDRES, 25 (A.F.P.) — Le bureau de la conférence des affréteurs de l'Extrême-Orient annonce que la surcharge de 15 % sur le taux des frêts entre l'Angleterre et l'Extrême-Orient, a été suspendue, car les armateurs ont constaté que leurs navires utilisant le canal de Suez n'ont subi aucun retard appréciable et que par conséquent cette mesure provisoire ne se justifie plus.

Déclaration du sultan

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les troupes françaises et le Maroc

Sur le chapitre de l'armée française, le sultan du Maroc a indiqué qu'il s'employait à définir les « nouvelles relations militaires franco-marocaines » dans le cadre de l'indépendance et qu'en attendant cette définition, son peuple devait « se montrer amical à l'égard des troupes françaises qui stationnent encore sur notre sol ».

Il n'a pas parlé d'un départ éventuel des forces françaises du Maroc.

La campagne électorale aux Etats-Unis

M. Stevenson adversaire de la ségrégation raciale

LITTLE ROCK (Arkansas), 25 (Reuter). — M. Adlai Stevenson, candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, a déclaré, mardi, lors de son premier discours électoral dans les Etats du sud, qu'il appuyait entièrement la décision de la Cour suprême contre la ségrégation raciale dans les écoles de l'Etat, qui se heurte à une violente opposition des Blancs.

M. Stevenson a souligné qu'il suivait strictement les directives du programme politique de son parti. S'adressant à son auditoire blanc, le leader démocrate a dit : « Certains d'entre vous ne sont pas de cet avis. Il est toutefois important que nous soyons d'accord qu'en tant que citoyens respectant les lois, nous nous en tenions à la décision de la Cour suprême. »

A Henderson les élèves font une grève

HENDERSON (Kentucky), 25 (A.F.P.) — Le 75 % des élèves de l'école de Henderson était absent hier pour protester contre la présence de cinq enfants noirs.

La police a monté la garde devant les portes de l'école où se trouvait assemblée une grande partie des parents.

M. Lacoste au Conseil

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Cette conception du statut « octroyé » est-elle réalisable ? Les Français n'en sont guère partisans, étant donné la volonté de M. Lacoste d'instituer le collège unique. « Nous serons écrasés par le nombre, déclarent-ils et toutes les promesses de M. Lacoste retourneront au néant si finalement nos représentants élus appartiennent au seul collège électoral musulman. »

Chez les autochtones, l'accueil n'est pas meilleur et l'interview donnée lundi dernier au « Monde » par M. Abderrahmane Farès ancien président de l'Assemblée algérienne, a causé un vif malaise dans les milieux politiques.

Personnalité musulmane, respecté à Alger, considéré jusqu'ici comme de tendance modérée, c'est-à-dire favorable à la présence française, M. Farès vient subitement de tourner casaque et de rallier le camp de la sédition. Le seul interlocuteur valable en Algérie, a-t-il déclaré, est le Front de libération nationale, en d'autres termes, le quartier général des rebelles dont personne n'ignore que les chefs sont bel et bien installés au Caire. Cette double offensive, celle des Européens qui craignent d'être absorbés par un statut qui fait la part trop belle aux musulmans, celle des musulmans, au contraire, qui contestent à la France le droit « d'octroyer » le dit statut, ne sont pas, on s'en doute, de nature à faciliter la tâche des dirigeants français. Bien du temps s'écoulera encore avant que le vaste plan de réforme généreuses auquel travaille M. Robert Lacoste depuis sa nomination à Alger puisse entrer en vigueur.

M.-G. G.

CHRONIQUE RÉGIONALE

AUTOCARS NEUCHÂTELOIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les propriétaires neuchâtelois se sont étonnés, comme sans doute beaucoup de nos lecteurs, du caractère insolite du communiqué de la F.C.T.A., qui survient au terme d'une saison où précisément, à cause du mauvais temps, l'activité des entreprises fut loin d'être intense. D'autre part il est troublant que des accusations d'une telle gravité soient portées contre l'ensemble des propriétaires, comme si l'on avait délibérément voulu — dans quel but ? — généraliser des cas particuliers. Le but doit être vraisemblablement de faire pression sur les Chambres fédérales au moment où elles discutent la revision de la loi fédérale sur la circulation, afin qu'elles inscrivent dans cette loi certaines dispositions concernant les autocars et leur utilisation. On conviendra, disent les propriétaires neuchâtelois, que le procédé de la F. C. T. A. est peu élégant en jetant le discrédit sur toute une branche des transports privés pour soutenir des revendications unilatérales.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Un motocycliste blessé

Mardi à 18 h. 30, un motocycliste, âgé de 57 ans, a fait une chute, à la place Girardet. Il a été relevé souffrant d'une forte commotion et portant de légères blessures. Après avoir reçu les soins d'un médecin, il a pu regagner son domicile.

VAL-DE-TRAVERS

Au tribunal de police

(c) Présidé par le juge Jean-Claude Landry, le tribunal de police du Val-de-Travers s'est occupé du cas de A. H., prévenu d'escroquerie. Dédommagé, le lésé a retiré sa plainte mais, comme le délit se poursuit d'office, le prévenu a été libéré par défaut, l'élément d'astuce permettant de punir l'escroquerie au prêt n'étant pas réalisé.

Une histoire de chiens

Un chien mordit une fillette. Une habitante de Travers se permit de dire que l'animal était méchant, ce qui lui valut une bordée d'injures de la part du propriétaire du chien, E. P., contre lequel plainte a été déposée. Le prévenu a bénéficié d'un retrait de plainte après avoir présenté des excuses. Il supportera 5 fr. de frais judiciaires.

Lotion ou médicament ?

A la suite d'une plainte du médecin cantonal, R. G., de Neuchâtel, était poursuivi pour avoir vendu une lotion rafraîchissante contenant essentiellement de l'huile de pin et de l'alcool, produit qu'il aurait présenté chez deux habitants de la Côte-au-Fées comme ayant des propriétés thérapeutiques.

Qu'en a-t-il été exactement ? Ni le dossier ni les débats n'ont permis de le préciser. Le représentant du ministère public a lui-même reconnu l'absence de preuves formelles en soulignant toutefois que certaines présomptions permettaient de conclure à une infraction.

Tel n'a pas été l'avis du tribunal qui a libéré R. G. et mis les frais à la charge de l'Etat. Si l'un des cas n'est nullement constitutif d'une action coupable, l'autre paraît être à la limite de ce qui est permis sans cependant que les faits reprochés au prévenu tombent sous le coup d'une prévention.

Ajoutons que depuis l'intervention du médecin cantonal, G. a renoncé à vendre son produit de porte en porte et qu'il aura encore à répondre d'une poursuite pénale devant le tribunal du Val-de-Ruz, district dans lequel le produit en question aurait été vendu à un prix nettement surfait, selon le médecin cantonal, mais cela est aussi contesté par le voyageur neuchâtelois.

AVIS TARDIFS

UNION POUR LE RÉVEIL
Chapelle des Terreaux, 20 h. 15
Le chemin qui monte
par G. Gentizon

DEMAIN JEUDI
Le Tire-Bouchon
JOURNAL OFFICIEL
DE LA FÊTE DES VENDANGES
sera mis en vente

THÉÂTRE
SAISON 1956-1957

MM. les abonnés du Théâtre qui désireraient éventuellement ne prendre qu'un demi-abonnement sont priés de nous écrire d'ici au 28 de ce mois.

AGENCE STRUBIN
Librairie Reymond, Neuchâtel.

HOTEL CITY, 1. Stock
Heute Abend, 20.30 Uhr
Normale und abnormale Angstzustände bei Kindern und ihre Behandlung
Vortrag in berndeutscher Sprache mit anschliessender Diskussion
Referent : Dr. med. Walter Jahn, Bern
Eintritt frei, auch für Nicht-Miglieder
DEUTSCHSCHWEIZER-VEREIN
NEUCHATEL

Académie M. de Meuron
Cour de l'Hôtel DuPeyrou
Neuchâtel
Réouverture des ateliers :
Aujourd'hui :
à 14 h. MODELAGE et SCULPTURE, sans modèle vivant, par M. P. Röthlisberger (P.S.A.S.) ;
à 14 h. DESSIN, sans modèle vivant, par M. A. Ramseyer (P.S.A.S.) ;
à 16 h. PEINTURE, sans modèle vivant, par M. P.-E. Bouvier (P.S.A.S.) ;
à 20 h. PEINTURE, avec modèle vivant, par M. P.-E. Bouvier (P.S.A.S.) ;
à 20 h. MODELAGE et SCULPTURE, avec modèle vivant, par M. P. Röthlisberger (P.S.A.S.).
Inscriptions et renseignements à l'entrée des cours respectifs.

La Cave Neuchâteloise
Terreaux 7
... Pourquoi pas ? ... On y mange aussi bien !!

Croisière Neuchâtel - Soleure
« ROMANDIE I »
Aujourd'hui 14 h. 45
dernière course horaire
Renseignements : Kölliker (038) 5 20 30
Dès 15 heures :
nos belles promenades 30 minutes 1 fr. ; de 6 à 16 ans 50 ct.

La Cave neuchâteloise
cherche pour les vendanges
2 dames de buffet
et
2 sommelières

DERNIER JOUR
LES CINÉMAS
ARCADES
ANTONELLA LUALDI
FRANCO INTERLENGHI
GINO CERVI
dans une œuvre remarquable qui a fait sensation au dernier festival de Locarno
Il n'y a pas de plus grand amour
Ø 5 78 78
STUDIO
MICHÈLE MORGAN
YVES MONTAND
dans un film de Claude AUTANT-LARA, d'après le roman de Pierre MAC ORLAN
Marguerite de la nuit
TECHNICOLOR
Ø 5 30 00
MATINÉES à 15 h.
SOIRÉES à 20 h. 30

APOLLO
Aujourd'hui à 15 h. et 20 h. 30
DERNIER JOUR
du film
REPRIS DE JUSTICE
avec
EDDIE CONSTANTINE

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

26 septembre

AUJOURD'HUI

SOLEIL Lever 6 h. 18 Coucher 18 h. 16

LUNE Lever 22 h. 09 Coucher 13 h. 02

AU JOUR LE JOUR

A propos de surtaxe postale

Une lectrice ayant passé ses vacances en Italie, a été surprise à son retour de constater que la poste de Neuchâtel avait frappé d'une surtaxe de 25 centimes quelques cartes postales au format 21,5 sur 10 cm., alors que d'autres cartes de même format échappaient à cette surtaxe. Elle s'est renseignée à la poste, où on lui a répondu que cette surtaxe était justifiée par le format des cartes en question. Or, à sa connaissance, seul le format des imprimés (et des cartes portant cinq mots auxquels on les assimile) est réglementé ; c'est ce que déclare la poste italienne. Qu'en est-il exactement ?

Nemo s'est renseigné lui aussi. Il connaît bien ces cartes de grand format sur lesquelles s'allongent les plages de l'Adriatique, mais plutôt que de les confier aux postes, il les a collées dans le livre de vacances des gosses. Ainsi pas de risque d'être surtaxé.

Pour la poste helvétique, la règle est que ces cartes doivent être affranchies comme des lettres, à cause du format, qu'elles portent au verso un roman ou cinq mots. Si certaines de ces cartes ont passé entre les gouttes à Neuchâtel, il s'agit sans aucun doute d'une inattention ou d'un oubli de la part de la poste. La longueur du message écrit n'a rien à voir en l'affaire.

Quant à savoir pourquoi le port d'une carte de grand format coûte plus cher que celui d'une carte traditionnelle, mieux vaut donner sa langue au chat. On sait en tout cas que la poste n'est pas une institution philanthropique. Mais pourquoi la poste a-t-elle interdit le format carte de visite ? On pensait qu'une telle mesure signifiait que nous devions utiliser les grands formats !

NEMO.

LE MENU DU JOUR

Tourin bordelais
Pommes purée
Côte d'agneau
Salade de concombre
Ananas à la crème

... et la manière de le préparer

Tourin bordelais. — Couper trois gros oignons en très fines tranches. Les faire jaunir doucement dans de la graisse de porc. Verser dessus un litre d'eau froide, saler, poivrer et laisser bouillir dix minutes. Lier le potage avec 2 jaunes d'œufs débattus dans une tasse de bouillon. Servir avec du pain émincé.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 25 septembre. Température : moyenne : 17,0 ; min. : 14,4 ; max. : 20,5. Baromètre : moyenne : 716,5. Eau tombée : 0,9. Vent dominant : direction : est ; force : faible. Etat du ciel : couvert ; très nuageux de 13 h. à 14 h. environ. Pluie de 5 h. 20 à 6 h. 45.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel 719,5)

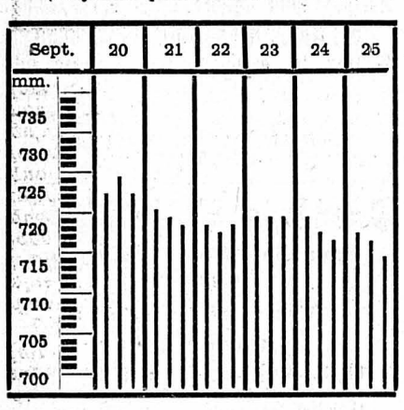

Niveau du lac, 24 sept. à 6 h. 30: 429.71
Niveau du lac, 25 sept. à 6 h. 30 : 429.68

Prévisions du temps. — Nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons : nébulosité variable. Peu ou pas de pluie. Maximum diurne supérieur à 20 degrés. Vent du sud-est en montagne.

Sud des Alpes et Engadine : couvert ou très nuageux. Pluie intermittente. Dans l'après-midi, température 15-20 degrés.

Constitution d'un comité d'action pour le contrôle par le peuple des dépenses fédérales

Un comité cantonal d'action en faveur du contrôle par le peuple des dépenses fédérales s'est constitué sous la présidence de M. J.-L. Barrelet, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat.

Décisions du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat nous communique :

Dans sa séance du 25 septembre 1956, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Bernard Lecoultre, secrétaire-adjoint au département militaire, aux fonctions de chef de la section militaire de Neuchâtel, en remplacement de M. André Laubscher, appelé à d'autres fonctions. ;

M. Henri Lambelet, buraliste postal au Brouillet, aux fonctions d'inspecteur du bétail du cercle de la Brévine (le Brouillet) en remplacement de M. Charles Huguenin, décédé, et M. Roland Schneiter, agriculteur au Brouillet, aux fonctions d'inspecteur-suppléant du bétail du même cercle, en remplacement de M. Henri Lambelet, nommé inspecteur.

Prise de position avant les votations fédérales

Réuni dimanche, le comité cantonal du P.O.P. neuchâtelois a pris la décision de recommander aux électeurs de voter non sur le régime du blé et également non sur le frein aux dépenses.

Entre Anet et Payerne, dès lundi prochain

Les soldats neuchâtelois reprendront à fond le détail et l'instruction de base

Après avoir été mobilisés à Colombier, ils traverseront le lac en bateaux

Comme nous l'avons annoncé, le régiment d'infanterie 8 fera son cours de répétition du lundi 1er au samedi 20 octobre. Rappelons qu'il groupe les bataillons 18 et 19, le bataillon de carabiniers 2, les compagnies régimentaires de renseignement, de grenadiers, de D.C.A. et antichars 8. Ces deux dernières compagnies ne seront pas de la partie, car elles ont déjà fait leur cours en février et en mars. En revanche, quelques unités seront rattachées au régiment et prendront part à des exercices généraux. Ce sont le groupe d'obusiers 4, avec deux batteries (la I/4 a déjà fait son cours), la batterie de lance-mines lourds 2 et le bataillon de pontonniers 1. Le groupe de dragons 2, qui devait primitivement faire son cours avec le régiment, sera mobilisé du 12 novembre au 1er décembre, son cours ayant été renvoyé à cause du retard dans les travaux agricoles.

Toutes ces troupes seront stationnées dans le Seeland, dans la région de Morat et dans la vallée de la Broye.

Le régiment 8 mobilisera lundi. La prise des drapeaux aura lieu l'après-midi au triangle de Colombier, puis les fantassins prendront la route de leurs stationnements. Ce sera, cette année, une « route » lacustre. En effet, les trois bataillons et le train avec ses chevaux seront transportés sur les bateaux de la Société de navigation jusqu'aux ports de Cudrefin, de Chevroux et de Portalban. Ainsi, les fatigues d'une longue marche seront épargnées à la troupe le premier jour. Mais nos soldats seront frais et reposés le deuxième jour, au moment où l'instruction et les exercices débuteront à un rythme savamment étudié !

Durant le cours, on reprendra le détail et l'instruction de base aux armes et au combat. Les exercices se dérouleront dans le cadre des compagnies, puis du bataillon, et enfin du régiment. Nous pouvons déjà annoncer que le thème de certains exercices de régiment comprendra la traversée de cours d'eau, avec utilisation du bataillon de pontonniers. La dernière semaine, toutes les unités du groupement seront engagées dans des manœuvres dirigées par le commandant de la 2me division, et qui dureront du mercredi au jeudi.

Musique et sport

La fanfare du régiment sera évidemment mise à contribution et donnera des concerts dans les principales localités de la région. Elle sera dotée d'un groupe de clairons.

Le nouveau commandant du régiment neuchâtelois, le colonel Aymon de Pury, désirant développer la pratique des sports dans la troupe, a d'ores et déjà prévu un match de football qui opposera en nocturne, le mercredi 10 octobre, à Neuchâtel, l'équipe de Cantonal à l'équipe du régiment, formée des vedettes de ligue nationale et autres ligues mobilisées avec le régiment. Le bénéfice de cette manifestation sportive servira à financer la participation des patrouilles du régiment aux concours d'hiver de la 2me division.

Au tribunal correctionnel de Neuchâtel

Présidé par M. Ph. Mayor, assisté de MM.R. Wymann et R. Perrinjaquet, jurés, le tribunal correctionnel a jugé hier trois affaires. M. J. Cornu, substitut, représentait le ministère public dans les deux premières causes, M. J. Colomb, procureur, dans la dernière. Enfin, M. M. Monnier fonctionnait en qualité de greffier.

Une affaire de vols

En chambre depuis trois ans chez une personne de la ville, P. M. profita de ce qu'il était seul dans l'appartement pour puiser à plusieurs reprises de l'argent dans une cassette pour un montant d'environ 1500 fr. Quand le vol fut découvert, il s'engagea à rembourser cette somme ; la logeuse retira sa plainte et reprit chez elle le pensionnaire repentant. Mais M., trompant à nouveau la confiance de cette femme, déroba deux billets de 20 fr. Cette seconde fois également, la plainte fut retirée.

Comme moyen préjudiciel, l'avocat de la défense fait valoir qu'aucune action pénale ne saurait être intentée contre M. qui doit être considéré comme un « familier » et qui ne peut, en cette qualité, être poursuivi qu'à la suite d'une plainte. L'avis du substitut sur cette notion de « familier » diffère quelque peu. A l'appui de sa thèse, il cite un arrêt du Tribunal fédéral qui interprète restrictivement ce terme. Pour être un « familier » au sens du Code pénal, il faut véritablement une vie commune, c'est-à-dire manger et coucher sous le même toit, et le seul fait de louer une chambre ne saurait donner cette qualité. C'est également l'avis du tribunal de céans qui déclare cette objection mal fondée. Le représentant du ministère public demande de prononcer une peine de 4 mois d'emprisonnement, insistant sur le fait que M. a considérablement aggravé son cas en volant une seconde fois. Le tribunal prononce finalement une peine de 3 mois d'emprisonnement, dont 33 jours sont subis par la préventive. Les frais par 139 fr. 80 sont mis à la charge du prévenu.

Abus de confiance et faux

Par défaut est ensuite jugé D. D., prévenu d'abus de confiance, de faux et de violation d'une obligation d'entretien.

Alors qu'il était employé dans une étude de la ville, D. D. a commis d'importants détournements (environ 32,000 fr.) pendant la période 1948-1952. D'autre part, pour masquer ces détournements, D. a falsifié toute une comptabilité. Enfin, par mauvaise volonté, il ne paie pas la pension qu'il doit pour son fils à son ex-femme.

Comme le relève le substitut dans son réquisitoire, il faut dans cette cause faire une distinction entre l'abus de confiance qui est un délit et se prescrit par cinq ans et le faux qui est un crime et se prescrit par dix ans. D. ne pourra donc être condamné sur la base du premier chef d'accusation que pour les détournements commis en 1951-1952. Par contre, c'est sur la période entière 1948-1952 qu'il pourra être condamné sur le plan des faux. Pour tous ces motifs, D. D. est condamné à 20 mois d'emprisonnement et aux frais de la cause par 150 fr.

Une affaire de mœurs

C'est un habitué des tribunaux qui comparaît dans cette dernière cause. En effet, A. E. a subi déjà plusieurs condamnations dont une déjà pour attentat à la pudeur des enfants. Il est renvoyé cette fois-ci devant le tribunal correctionnel pour avoir eu à l'égard de deux fillettes qui l'accompagnaient un comportement impudique. Le procureur, dans son réquisitoire, s'insurge contre la tendance trop générale actuellement à considérer ce genre d'individu comme irresponsable; il admet cependant une responsabilité légèrement restreinte, comme le laisse d'ailleurs entendre une analyse psychiatrique et requiert une peine de 8 mois d'emprisonnement. Il demande en outre au tribunal d'envisager la transformation de cette peine en internement (minimum 3 ans). Les juges s'en tiennent à ces réquisitions et condamnent E. à 8 mois d'emprisonnement, renonçant, mais pour la dernière fois, à prononcer la grave mesure d'internement. Les frais, par 422 fr. 10, sont à la charge du prévenu. Le juge ordonne l'arrestation immédiate de D.

M. J.

La Fête des vendanges 1956 est proclamée ouverte :

« Vous êtes de la fête »

Hier soir, au Casino de la Rotonde, la Fête des vendanges 1956 a été ouverte... par Radio-Lausanne. Au fond, pourquoi pas ? Il s'agissait en réalité d'enregistrer une soirée typiquement « Fête des vendanges » qui passera jeudi soir sur les ondes de Sottens. Les spectateurs ont ainsi eu un avant-goût de notre fête et, puisque dimanche est bientôt là, il n'y a aucune raison de ne pas faire le pont... Donc, dès maintenant, considérez que « Vous êtes de la fête ».

L'heure consacrée à Neuchâtel passera rapidement pour les auditeurs, car le spectacle (ou l'audition) est — dévoilons-le immédiatement — excellent et varié. Comme nous, hier soir, ils entendront le chœur du Pays de Neuchâtel, celui du Costume neuchâtelois, les commentateurs et présentateurs Yette Perrin et Hubert Leclerc, le messager boiteux de Vevey et les chansons de Claude Bodinier, mais ils n'auront pas l'occasion de voir la belle prestance de nos Neuchâtelois. Successivement les trois présidents d'honneur MM. Jean Krebs, Ernest Kaeser et André Richter racontent anecdotes et souvenirs amusants, puis laissent la place à neuf jeunes « premiers » parfaitement à l'aise sur les planches qui, s'ils renoncent à la présidence des différents comités de la Fête des vendanges qu'ils représentent, auront toujours la ressource de postuler dans une troupe théâtrale. Et ils ont bon goût, ces messieurs les présidents ! Chargés de trouver dans les rues de Neuchâtel une muse, ils revinrent escortés de jeunes et charmantes beautés, qui remirent cadeaux et gâteries destinés à des malades du Sanatorium neuchâtelois de Leysin.

Cinq élèves de nos écoles feront de la réclame pour nos collèges. En répondant clairement à un jeu de « quitte ou double », dont les prix étaient adressés à des vignerons romands, ils firent honneur à leurs professeurs... et à leur mémoire.

Par téléphone, les malades du Sanatorium neuchâtelois remercièrent organisateurs et participants de cette soirée en chantant l'hymne neuchâtelois et en souhaitant bon amusement à leur compatriotes. Une leçon pour nous qui sommes en bonne santé...

En deuxième partie, non enregistrés malheureusement, Gilles et Urfer furent plus étourdissants que jamais. Chansons et blagues vigneronnes vaudoises se succédèrent à un rythme endiablé. Et bien que vaudois, les rites de la cave nous ont paru sensiblement les mêmes que ceux en honneur dans nos caves neuchâteloises...

Maintenant que Radio-Lausanne a ouvert les feux, suivons le guide et tous, sans exception, souvenez-vous que jusqu'à lundi prochain « Vous êtes de la Fête ».

RWS.

Naissances

Madame et Monsieur Raymond JUNOD ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fille

Nicole - Chantal

25 septembre 1956

Maternité - Neuchâtel - Draizes 18

De l'huile prend feu

Hier à 12 h. 05, la police locale était avisée que de l'huile avait pris feu dans la friteuse du bar de la Poste. Heureusement le feu a pu être maîtrisé grâce à des sacs de jute. La cuisine a subi des dégâts, la fumée ayant passablement noirci les murs. Signalons encore que le véhicule de la police a eu beaucoup de peine à se frayer un passage sur la place de la Poste à cause de la circulation et qu'il a dû emprunter les voies du tram.

Comment est née à Neuchâtel la tradition de la Fête des vendanges

Souvent les Neuchâtelois s'interrogent sur les premières Fêtes des vendanges qu'a connues notre ville, M. Jean Krebs, qui fut le premier président du comité d'organisation de notre grande manifestation d'automne, a rédigé un texte qui, à quelques jours de la fête, intéressera vivement tous nos lecteurs :

Dans l'antiquité déjà, les moissons et les vendanges donnaient lieu à des manifestations et réjouissances populaires. Bacchus et Cérès ont toujours été honorés par le commun des mortels.

Bien des Neuchâtelois ont dans les yeux une gravure de Neuchâtel du temps des rois de Prusse — relevons que Neuchâtel était déjà canton suisse... — représentant un groupe de masques passant dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, à la hauteur de notre vieux théâtre.

Du temps de ma jeunesse — je suis du siècle passé, j'ai vu les fêtes du cinquantenaire de la République neuchâteloise — les vendanges duraient de 2 à 3 semaines et les rues du chef-lieu étaient sillonnées de chars tirés par des chevaux, transportant au pressoir la vendange foulée au pied de la vigne.

Gamins, nous avions préparé pour cette époque des « tire-moût » faits de morceaux de roseau reliés par des tubes de caoutchouc et nous suivions les chars en cherchant à y puiser le jus de raisin. Cela nous valait souvent les imprécations et les coups de fouet du cocher. Parfois ce dernier, plus indulgent, nous laissait faire, sachant par expérience que nos prélèvements ne tireraient pas à conséquence.

Le soir, les gens descendaient dans la rue, où des groupes de masques déambulaient, aux sons d'une musique rustique parfois. Les quolibets s'échangeaient entre spectateurs et gens masqués. L'intrigue régnait et souvent des secrets que telle ou telle personne croyait cachés au fond d'elle-même lui étaient dévoilés sous l'anonymat. Hommes et femmes infidèles en pâtissaient parfois.

~~~

Au début du siècle présent, de bons Neuchâtelois, dont peu vivent encore, avaient organisé un cortège masqué avec chars décorés, qui défilaient un soir de semaine tout d'abord puis le dimanche après-midi ensuite.

Ces cortèges durèrent jusqu'en 1910 ou 1911 sauf erreur, pour mourir de leur belle mort. Les frais étaient couverts par une collecte faite tout au long du parcours par des gens masqués, munis de cache-mailles aux formes diverses. Les sous voisinaient avec les boutons et les pièces hors cours.

Un soir d'août 1921, le comité de l'Association des sociétés locales, dont j'étais le président, tint séance hors de Neuchâtel, au restaurant du Pont de Thielle plus exactement. Ses membres regagnèrent leur foyer par la voie des eaux, sur un canot-moteur mis gracieusement à leur disposition par M. Kölliker père, loueur de bateaux, qui voulait ainsi leur témoigner sa reconnaissance des efforts faits en organisant la fête du 1er août. C'est sur ce chemin de retour sur le lac de Neuchâtel, au cours d'une discussion amicale, que la proposition fut faite par le plus vieux d'entre nous — c'était un restaurateur dont certains ont gardé le souvenir, le père Sottaz — de reprendre l'idée de nos prédécesseurs et d'organiser à nouveau un cortège des vendanges dans le même esprit que précédemment, et dont le bénéfice serait versé à la commune, en faveur des chômeurs. Car à cette époque, le pays de Neuchâtel traversait une crise économique et nombreux étaient les ouvriers sans travail et privés de tout gain.

Cette idée plut à chacun et moi-même je me laissai gagner par l'enthousiasme des autres. Revenus sur terre, nous prîmes rendez-vous pour le lendemain ou le surlendemain et nous partîmes en guerre, si je puis m'exprimer ainsi.

~~~

La fête eut lieu le dernier dimanche de ceptembre 1921. Ce mois de septembre fut un des plus ensoleillés que nous ayons connus et la chaleur ce jour-là était même estivale. Certaines rues de la cité — car à cette époque-là toutes n'étaient pas recouvertes de macadam — étaient couvertes d'une épaisse couche de poussière. Le lendemain même, la pluie fit son apparition et l'automne commençait, avec ses frimas.

La formation du cortège se fit sur un terrain vague, dans le quartier du stade d'aujourd'hui. Je ne cacherai pas que lorsque le cortège déboucha de la rue Desor sur l'avenue du 1er-Mars, un spectacle inoubliable s'offrit aux yeux de mes camarades et moi-même, qui participions au cortège, mais en civil. Une foule innombrable envahissait cette large avenue et je dois avouer que l'émotion me gagna ; à ce moment-là, je compris que la Fête des vendanges pouvait être un apport intéressant pour l'économie de la ville.

Cette première fête nous permit de verser une somme de plus de 9000 fr. au Conseil communal, en faveur du fonds pour les chômeurs. C'est dire son succès. Comme nos prédécesseurs, nous nous contentions alors du produit de la collecte.

A la fête de 1921 succédèrent celles de 1922 et 1923, toujours organisées par le comité de l'Association des sociétés locales. Mais cette dernière année, le succès financier fut moins brillant et la société elle-même dut faire un versement important pour permettre le versement de fonds à diverses œuvres de bienfaisance de la ville, à des hôpitaux en particulier. Le peu d'appui que nous avions rencontré en 1923 et précédemment déjà auprès des cercles les plus intéressés au succès de la manifestation — je pense à certains membres de la branche de l'alimentation — et peut-être une certaine lassitude nous amenèrent à renoncer à l'organisation de la fête en 1924.

Mais nous en fûmes punis et sévèrement punis, car le public des environs et de plus loin encore avait tellement pris l'habitude de venir à Neuchâtel à l'occasion de la Fête des vendanges que le premier dimanche d'octobre 1924, une foule nombreuse se pressait dans les rues de la ville, attendant des heures durant un cortège qui ne passa jamais !

~~~

Cette leçon qui nous fut donnée par les événements amena les membres du comité de l'Association des sociétés locales à organiser à nouveau la fête dès 1925. Mais nous rendant compte que le temps des masques était peut-être passé, nous décidâmes de le faire sur un plan nouveau, en nous assurant la collaboration d'autres groupements. Nous nous approchâmes de tous les groupements qui, à notre avis, devaient s'intéresser à notre projet. Nos efforts furent couronnés de succès ; un nouveau comité fut constitué et nous partîmes à nouveau.

Nous bataillâmes longtemps pour savoir si les masques seraient acceptés dans le cortège. Une majorité se forma en leur faveur, mais de masques, nous n'en vîmes aucun le jour de la fête. On peut donc dire que les vaincus furent les vainqueurs !

Nous discutâmes aussi de la vente de confetti et je me souviens qu'un membre du comité, qui ignorait complètement ce qu'était un confetti et cherchait à se renseigner à ce sujet, reçut d'un industriel de la ville, homme d'expérience décédé depuis, cette réponse délicieuse :

« Mais les confetti, ce sont de petits papiers multicolores que l'on jette délicatement à la face des jolies femmes. Et c'est très amusant, car parfois ils s'égarent là où l'on ne voudrait pas. »

Au reste, un membre d'une des commissions ne fut-il pas le héros involontaire d'une célèbre aventure. Le dimanche suivant un cortège, se trouvant à l'église, il tira de sa poche un mouchoir qui sortit accompagné d'une gerbe de ces petits papiers. A malheur, quelque chose est bon ; le pauvre avait la preuve que sa femme ou sa domestique ne faisaient pas ses poches.

~~~

Je me souviens aussi qu'en présentant à mes collègues du comité d'organisation le budget de cette première fête, qui prévoyait quelque vingt mille francs de dépenses, je fus interpellé par l'un d'eux, soucieux de savoir comment j'allais couvrir ces frais. Je lui répondis crânement que si le beau temps était notre compagnon, non seulement les recettes couvriraient les dépenses, mais encore que nous ferions un bénéfice, que d'autre part si nous avions le mauvais temps, nous ferions appel au fonds de garantie que nous avions créé par souscription.

Le beau temps ayant été notre compagnon, cette première fête entraîna un succès financier ; une réserve de 3000 francs sauf erreur put être constituée, réserve qui malheureusement disparut l'année suivante, en raison des circonstances atmosphériques défavorables.

C'est cette année-là que je vis de mes yeux des membres du comité des finances, personnes ayant pignon sur rue et réputation bien établie, installer eux-mêmes des bancs sur la place Numa-Droz, où devait avoir lieu une représentation théâtrale, et coller des numéros sur ces bancs pour indiquer leurs places aux porteurs de billets.

C'est dire que dès le début, tous les membres du comité quels qu'ils fussent ont apporté leur participation personnelle et effective à la fête. Ce n'étaient pas seulement des paroles, mais aussi des actes.

~~~

Depuis 1925, le cortège se déroule dans un circuit fermé et le thème de ce cortège n'est plus laissé à la fantaisie des participants, tout au moins pour la partie officielle, mais arrêté d'avance par le comité responsable, dont nombre d'artistes font partie.

C'est aussi grâce à leurs conseils précieux et à l'inlassable dévouement de nombreux fleuristes de la région que la Fête des vendanges est devenue ce qu'elle est.

Cinquante ans de notariat

Hier, M. Maurice Clerc, notaire en notre ville, a fêté ses cinquante ans d'activité notariale. A cette occasion, il a reçu la visite du président de la Chambre neuchâteloise des notaires, M. Julien Girard, qui lui a présenté les félicitations et les vœux de ses confrères, auxquels se joindront ceux de tant de Neuchâtelois qui estiment et connaissent M. Maurice Clerc.

La journée de quartier de la Maladière

Le quartier de la Maladière, quartier de la paroisse réformée de Neuchâtel, a vécu dimanche dernier une belle et heureuse journée.

Affluence au culte du matin, présidé à la chapelle par les deux pasteurs du quartier, et joie de se sentir dans l'église, corps de Christ, unis les uns aux autres par un même baptême, par une même sympathie, par une même responsabilité.

Dès midi, rendez-vous au Mail pour le pique-nique et la rencontre des familles. Sous un ciel absolument serein, dans un décor automnal admirable, se déroula, dès 14 h. 30, la partie dite « officielle » de la manifestation. Cantique, prestement enlevé par les enfants de l'école du dimanche, chants du chœur, sous la direction de Mlle B. Marchand, allocution pastorale et présentation, par les excellents acteurs de la compagnie « Salamalec » de « La première famille », une bonne farce de Supervielle qui fit sourire les aînés et déchaîna les éclats de rire des enfants.

Puis ce fut le thé, servi à quelque 350 personnes, les jeux et les concours, et ce fut aussi merveille de voir les parents et les enfants prendre possession du beau terrain du Mail, rivaliser d'adresse et de souplesse pour affronter les multiples épreuves imaginées par les organisateurs des concours.

En rentrant du Mail, dimanche, on se disait qu'une ville est heureuse, qui peut mettre à la disposition de ses habitants un emplacement si merveilleux et qu'une paroisse est heureuse aussi qui peut bénéficier de ce privilège et offrir à ses membres une belle occasion de se rencontrer, de faire meilleure connaissance, de prendre conscience de ce qui les unit les uns aux autres.

A. J.

VIGNOBLE

LE LANDERON

Un cycliste se fracture le crâne

Hier, à 18 h. 40, l'ambulance de la police de Neuchâtel a transporté à l'hôpital Pourtalès, un cycliste, M. Jean Javet, né en 1895, employé caviste au Landeron, qui a fait une chute en rentrant de son travail et s'est fracturé le crâne.

CRESSIER

Les résultats du concours de photographies au Salon des 3 dimanches

(c) Les prix suivants ont été décernés aux participants au grand concours de photographie, dont les œuvres sont exposées au « 5me Salon des 3 dimanches » :

1er prix : « Un beau débourrement » (No 102), par R.-W. Perrenoud ; 1er prix de composition : « A la vôtre » (No 103), par J. Reutter ; 1er prix de portrait : « Le caviste » (No 37), par Théo Antz ; 1er prix de paysage : « Sous la neige » (No 104), par R.-W. Perrenoud ; 1er prix ex aequo de paysage : « Porte de vigne à Champréveyres » (No 3), par A. Apothéloz ; prix de la gourmandise : « A pleines dents » (No 39), par M. Imsand ; prix « amateurs » : « Chapelle de Combes » (No 132), par Y. Ruedin. En outre, un prix spécial a été accordé au photo-club amateurs de Neuchâtel, pour l'ensemble de son œuvre.

Ces prix ont été remis vendredi dernier, au Salon des 3 dimanches, au cours d'une cérémonie intime empreinte de cordialité. Ils avaient été offerts par l'Association pour le développement de Cressier, la Fête des vendanges de Neuchâtel, le Comptoir de Neuchâtel, l'Office neuchâtelois du tourisme, l'Office de propagande des vins de Neuchâtel et l'Association neuchâteloise des marchands photographes.

VAL-DE-RUZ

Tribunal de police

(sp) Le tribunal de police du Val-de-Ruz a siégé, mardi sous la présidence de M. P. Brandt, assisté de M. J.-P. Gruber, substitut-greffier.

J. D., pour scandale et injures à un gendarme, est condamné à 5 jours d'arrêts, avec sursis pendant un an, et au paiement de 10 francs de frais.

D. par défaut, pour non paiement de la taxe militaire, fera 10 jours d'arrêts.

J. qui, aux Geneveys-sur-Coffrane, a frappé un cantonnier, paiera 30 francs d'amende et 5 francs de frais.

Pour diverses infractions à la loi sur la circulation, le tribunal inflige les peines suivantes :

20 francs d'amende et 5 francs de frais, à B. pour avoir franchi la ligne blanche en prenant le virage de Montmollin ;

20 francs d'amende et 5 francs de frais, à S. pour accrochage à la bifurcation des routes du Seyon et de Pierre-à-Bot ;

20 francs d'amende et 3 francs de frais à F., 18 ans, pour s'être mis à la remorque d'un camion en montant la route de la Vue-des-Alpes.

Etant donné l'abondance des nouvelles, une partie de notre chronique régionale se trouve en 11me page.

RÉGIONS DES LACS

SUGIEZ

Un cavalier et son cheval tués par une voiture

Un grave accident s'est produit lundi soir sur la route Morat-Anet. M. Paul Scherly, domicilié à la Roche (Fribourg), qui circulait en automobile, est entré en collision avec deux chevaux montés.

L'un des chevaux fut traîné sur une quarantaine de mètres et dut être abattu, tandis que son cavalier, transporté à l'hôpital de Meyriez, succombait à ses blessures.

Il s'agit de M. Fritz Hans, 56 ans, domestique de campagne à Salvagny.

YVERDON

Un motocycliste blessé

(c) Sur la route cantonale Lausanne-Yverdon, entre Essertines et Epautheyres, un motocycliste de la région d'Ursins, qui regagnait son domicile, a manqué un virage et a dévalé le talus bordant la chaussée. Souffrant d'une plaie à un pied et de contusions diverses, il a été conduit à l'hôpital d'Yverdon, où on a dû lui amputer un orteil. Sa machine a subi des dégâts.

Les enfants de feu

Monsieur Robert RÈGE

annoncent son décès survenu à l'âge de 72 ans, à Neuchâtel.

L'enterrement, sans suite, aura lieu à Rochefort, le 27 septembre 1956, à 11 h. 30.

La messe de requiem sera célébrée à 10 heures en l'église de Neuchâtel.

IN MEMORIAM

26 septembre 1946 - 26 septembre 1956

Louis DÄNGELI

Malgré les dix ans que tu nous as quittés, ton souvenir est toujours parmi nous.

Ton épouse et tes enfants.

Tél. (038) 5 30 13
~~~